

(ESSAI D'APPRECIATION DES EFFECTIFS ET DE L'INFLUENCE DES CENTRALES SYNDICALES)

Ce travail ne veut être qu'un premier élément apporté en vue d'une connaissance plus concrète et plus complète des centrales syndicales françaises. ~~En effet~~ Il n'envisage qu'un aspect de la force syndicale : l'aspect quantitatif, mais il faudrait pour se faire une vue exacte considérer l'aspect qualitatif (degré de combativité - facilités ou difficultés pour faire l'unité d'action - clairvoyance des états-majors - conception du combat syndical etc...) De plus la connaissance de l'aspect quantitatif reste, après cette étude, le lecteur s'en rendra compte, bien incomplète. En effet les chiffres sont parfois difficiles à obtenir, souvent sujet à caution lorsqu'il s'agit d'effectifs. Dans de nombreuses branches nous ne possédons pas de chiffres et dans celles où nous en possédons les chiffres ne concernent qu'une fraction des salariés de la branche généralement ceux qui travaillent dans les plus grosses entreprises.

Pour toutes ces raisons ce travail se veut donc sans prétention et demandera à être complété. S'il pouvait simplement encourager les militants à fournir régulièrement aux échelons supérieurs les résultats des élections, s'il pouvait ~~encourager~~ inciter les directions des fédérations à faire régulièrement le point de leur influence, il aurait déjà atteint son but.

I) ELEMENTS D'APPRECIATION

A) CONCERNANT LES EFFECTIFS : Nous ne disposons pour mesurer les effectifs que des déclarations des diverses centrales, mais ces déclarations sont sujettes à caution pour deux raisons :

- en premier lieu on ne peut s'attendre à ce que des "combattants" fassent état de leurs effectifs de façon très précise d'où une tendance plus ou moins consciente à majorer les chiffres fournis au dehors.

- ensuite, en principe, un adhérent est un individu qui a une carte syndicale sur laquelle le collecteur appose chaque mois un timbre correspondant au paiement de la cotisation mensuelle. Le véritable adhérent devrait donc avoir une carte avec 12 timbres. Mais en réalité on est souvent loin du compte. Au dernier Congrès de la C.F.T.C., G. Levard se félicitait de l'élévation constante de la moyenne de timbres payés par carte confédérale : 8,86 en 1953 - 9,71 en 1961.

Mais il s'agit là de chiffres élevés : A Tiano(1) dans son étude sur " L'action des syndicats de la Régie Nationale des Usines Renault" signale que la moyenne des timbres achetés par adhérent C.G.T. durant les années de prospérité syndicale 1945-47 s'élevait à 7,5 par an et A. Détraz lors du Congrès du Batiment C.F.T.C. de 1962 assurait que la Fédération du Batiment C.G.T. calculait ses effectifs à raison de 3 timbres par carte. On voit ainsi que suivant la façon de compter (nombre de cartes distribuées ou bien nombre de douzaines de timbres vendues) on peut faire varier considérablement les effectifs.

B) CONCERNANT L'INFLUENCE DES CENTRALES : Nous disposons pour doser cette influence des résultats d'un certain nombre d'élections :

1) Elections à la Sécurité Sociale (Collège salarié) : ces élections présentent l'avantage de regrouper un grand nombre de salariés : 11.680.178 inscrits en 1962 ; de plus elles permettent d'apprécier l'influence des centrales suivant les diverses régions. Mais il faut se rappeler que ces élections ne concernent que les salariés affiliés au régime général : en sont donc exclus : Mines - SNCF - Transports Publics Parisiens - Préfecture de la Seine - Assistance Publique - Agriculture - Marins. D'autre part la présence de listes non syndicales : Mutualistes - Familiaux - divers .. risque de fausser quelque peu les résultats concernant les diverses confédérations syndicales. Enfin, ne se déroulant pas dans le cadre des entreprises, elles ne permettent pas d'apprécier l'influence de telle centrale dans telle branche industrielle.

2) Elections de Délégués du Personnel (D.P) Si nous avions une statistique complète de toutes les élections de D.P nous aurions là la représentation la plus fidèle de l'influence des diverses centrales. Les élections pour désigner les délégués du personnel sont en principe obligatoires dans tout établissement employant au moins 10 salariés, en fait elles n'ont lieu que là où une section syndicale organise l'institution des délégués.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence que nous sommes fort loin d'une statistique complète : les résultats sont très difficiles à rassembler, les élections ayant lieu à différents moments de l'année, les militants pris par leur tâche syndicale sur le tas oubliant souvent de communiquer les résultats à la Fédération. La tâche de regroupement de ces résultats est particulièrement ardue dans les secteurs comprenant une multitude de petites entreprises (mécanique, alimentation)

3) Elections au Comité d'entreprise (C.E): en l'absence des résultats d'élections de D.P on peut utiliser ceux des élections au C.E (mais on néglige par là même tous les petits établissements de moins de 50 ouvriers, le C.E n'étant obligatoire qu'à partir de 50 salariés). Les résultats des élections au C.E diffèrent parfois un peu des résultats des élections ~~aux D.P~~ de D.P, mais ce sont malgré tout des variations de faible amplitude.

Enfin faute de résultats concernant DP ou CE on peut se rabattre sur les résultats d'élections à diverses caisses de retraite complémentaire.

C) MES SOURCES : Si pour les élections à la Sécurité Sociale le problème des sources ne se pose pas, il n'en est pas de même pour les autres élections. En effet lorsqu'il s'agit de rassembler des résultats d'un grand nombre d'élections chaque fédération regroupe les résultats qui lui parviennent, c'est à dire la plupart du temps les résultats concernant les établissements dans lesquels existe une section syndicale qui lui est rattachée. La fédération C.F.T.C de la Chimie publie les résultats fournis par les sections CFTC, la Fédération CGT ceux fournis par les sections CGT. Mais si dans une entreprise telle centrale n'est pas représentée il y a de fortes chances pour que les résultats de cette entreprise ne soient pas comptabilisés au niveau de la fédération, alors que la fédération rivale les fera figurer(2)

Il serait donc nécessaire pour faire une étude absolument objective d'avoir des sources aussi variées que possible et de compléter les unes par les autres: mais on se heurte là à une impossibilité. Prenons un exemple pour bien montrer ce fait : la Fédération des Métaux CFTC publie en 1962 une statistique portant sur 436.195 inscrits ; la même année la CGT(métaux) publie une statistique portant sur 224.814 inscrits : il est très probable et même certain qu'un certain nombre d'établissements groupés dans l'une des statistiques sont absents de l'autre, mais comment le savoir lorsque les statistiques se contentent de donner le nombre d'établissements et de salariés, sans préciser quels sont les établissements recensés.

Il nous faut donc prendre notre parti de la partialité des résultats. J'ai puisé les résultats dont je fais état dans " Le Monde" et dans les diverses publications de la C.F.T.C et de ses Fédérations : " Syndicalisme" - "La Voix des Métaux" - " ~~Voix des Industries~~ Chimiques" - "Inter-Textile" - ~~et~~ etc ... ainsi qu'auprès d'un certain nombre de militants CFTC.

Cette partialité des sources risque d'infléchir les résultats dans un sens un peu plus favorable à la C.F.T.C qu'aux autres centrales. Il faut que le lecteur le sache au départ.

De plus, ~~Enfin certains~~ des résultats peut-être accessibles ont certainement échappé à mes investigations : il appartiendra aux intéressés qui voudraient les voir figurer de me les communiquer en vue de parfaire cette étude

Enfin il se peut que quelques erreurs se soient glissées dans ce travail, certaines par ma faute, mais d'autres aussi imputables aux sources: il ~~est fréquent que les~~ chiffres m'est arrivé de constater que les chiffres fournis par deux sources différentes variaient sensiblement : ces variations peuvent s'expliquer facilement : pour prendre un exemple, dans les élections de DP on peut calculer le nombre moyen des voix obtenues par la liste en faisant la moyenne des voix des candidats titulaires ou bien la moyenne des voix des candidats titulaires + suppléants: les chiffres obtenus dans les deux cas peuvent parfois varier sensiblement. Ajoutons aussi que certaines sources se contentent de donner des pourcentages sans spécifier s'il s'agit des inscrits, des votants, ou des exprimés: si l'on retrouve par ailleurs le nombre de voix on peut facilement retomber sur ses pieds, mais c'est bien difficile si l'on en est réduit aux pourcentages.

II) EFFECTIFS DECLARES OU SUPPOSES :

C.G.T : Tiano dans " Economie du Travail" (3) indique que de l'aveu des dirigeants de la centrale le nombre de cartes délivrées aux syndicats et non retournées (ce qui pratiquement ne signifie pas qu'elles ont trouvé preneur) a évolué comme l'indique notre Planche I. Le maximum est atteint en 1946 avec 5.857.586 cartes - la baisse brutale entre 47 et 48 (on passe de 5.480.000 à 4.079.000: chute de 1.400.000) s'explique par la scission de F.O - mais après le départ de F.O la désyndicalisation se poursuit rapidement surtout de 1949 à 1954 - la baisse semble enrayée en 1955, mais les événements de Hongrie amène une nouvelle chute moins brusque et il faut attendre 1959 pour qu'une remontée lente s'amorce et nous amène au chiffre fourni lors du Congrès de 1963 : 1.773.120 cartes délivrées en 1962.

A-t-on les moyens d'avoir des chiffres plus proches de la réalité, c'est à dire se basant sur le nombre de timbres? Une information puisée dans un numéro de "Témoignage Chrétien" de 1961 signalait que "la CGT avance le chiffre de 1.200.000 adhérents en se basant sur le nombre de cartes disposant de 8 timbres": mais l'origine de cette information n'est pas précisée.

C.F.T.C: Au Congrès de 1961 le Trésorier de la CFTC indiquait que la ~~CGT~~ centrale cotisait pour 750.000 membres auprès de la C.I.S.C.

D'autre part dans les rapports aux Congrès de 1961 et 1963, ainsi que dans Tiano (4) "Economie du Travail" on trouve des chiffres indiquant l'évolution des effectifs (en indiquant depuis 1954 (voir Planche II) : la montée est rapide de 55 à 58 (9 à 10% par an) - une sensible régression marque l'année 1959 et ses alentours - mais la remontée s'amorce ensuite sur un rythme plus lent (3 à 4% par an)

La C.F.T.C a par ailleurs indiqué dans ses rapports de Congrès (1961 et 1963), l'évolution de ses effectifs par grand secteur d'activité. (voir Planche II). Il y a une quinzaine d'années les effectifs des adhérents CFTC se répartissaient en 4 sections sensiblement égales : - secteur privé industriel - secteur privé employé et cadres - - secteur nationalisé - fonction publique. Les statistiques montrent que, si la progression des effectifs a été générale, elle a été plus sensible dans le secteur privé industriel. Il en résulte que le pourcentage des adhérents dans ce secteur va en augmentant par rapport aux autres. Le secteur privé industriel qui représentait à peine le 1/4 des effectifs de la C.F.T.C en 1955 en représente largement plus du tiers en 1961; d'où d'ailleurs un changement du style de la centrale.

F.O : Lors du Congrès F.O de 1958 une information puisée à quelle source? indiquait que depuis 1948 les effectifs de F.O ont été à peu près constants; aux environs de 500.000, à l'exception de la période 1950-53 qui a enregistré une légère baisse et de la période fin 1956 qui a vu une légère hausse due aux événements de Hongrie.

Lors du Congrès de F.O de 1963, "Le Monde" du 26 novembre indiquait dans une note que bien qu'aucune centrale ne donne de précisions sur ses effectifs, on s'accorde à reconnaître 450.000 cotisants à F.O, 550 à 600.000 à C.F.T.C, 1.200.000 à C.G.T.

DIVERS : La C.G.C aurait d'après elle 100.000 adhérents dont 45.000 cadres supérieurs (5) : ce chiffre est aussi sujet à caution que tous les chiffres précédemment cités.

La F.E.N pour sa part, si l'on en croit "le Monde" du 27 nov 63 compterait 340.000 adhérents. Si l'on considère le chiffre de voix recueillies par la F.E.N aux diverses commissions paritaires, on trouve un chiffre inférieur au nombre total d'adhérents; bien sûr il y a de nombreux ~~si~~ non titulaires qui ne votent pas et adhèrent cependant à la F.E.N, mais tout de même nous émettons des doutes sur un chiffre aussi grand.

Enfin les indépendants et Autonomes auraient autour de 50.000 adhérents.

Si l'on additionne tous les chiffres maximum fournis on arrive à un total de 3.450.000 syndiqués. Le dernier recensement donne 13.589.780 salariés: c'est à dire que dans le cas le plus favorable on trouve 25% de salariés syndiqués; on serait, je pense plus près de la vérité en mettant 20%. Autrement dit dans notre pays quatre salariés sur cinq restent en dehors ~~des effectifs syndicaux~~ des syndicats.

III) L'INFLUENCE DES CENTRALES D'APRES LES ELECTIONS SOCIALES.

Je traiterai brièvement cette question : on voudra bien se reporter aux excellentes études de Cournil parue dans la revue "Reconstruction" (6). L'essentiel de ce qui est dit ici est d'ailleurs emprunté à ces études.

Une première constatation qu'on peut tirer de ces élections c'est la constance et la stabilité ~~des~~ pourcentages de suffrages recueillis par les trois grandes centrales (80% des votants, aussi bien en 1955 qu'en 1962) ; mais ~~malgré cela~~ les votants ne représentent que 70% des salariés inscrits, ~~la répartition se répartissant entre le~~ pourcentage des abstentionnistes tournant autour de 30%, si bien que ce n'est finalement qu'un peu plus de ~~la~~ moitié des salariés inscrits qui votent pour les 3 grandes centrales (en 1962 : exactement 55,1% des inscrits). Il y a là un signe certain du peu d'intérêt que portent les Français à l'action syndicale, signe qui s'ajoute au fait déjà signalé du faible pourcentage de salariés ayant une carte syndicale.

L'étude des courbes de la Planche III nous montre l'évolution des suffrages recueillis par les diverses organisations depuis 1947.

La chute du pourcentage de la CGT de 1947 à 1950 s'explique bien sûr par la scission de F.O., mais un certain nombre de voix ^{ex-} cégétistes ont du aussi se porter soit sur les listes familiales qui n'existaient pas en 1947, soit sur les listes mutualistes qui voient leur pourcentage augmenter.

La chute sensible du pourcentage C.F.T.C de 1947 à 1950 a semble-t-il comme cause majeure la présence des listes familiales (ce qui montre bien que la présence d'un grand nombre de listes fausse la compétition entre les centrales), mais il se peut aussi que la CFTC ait bénéficié en 1947 du suffrage de personnes qui voulaient voter "syndical" mais se refusaient à donner leurs voix à une CGT dans laquelle le noyautage du parti communiste devenait de plus en plus pesant ; ces "électeurs par dépit", auraient alors en 1950 reporté leurs voix sur les listes F.O.

Depuis 1950 l'évolution des suffrages recueillis par chaque centrale n'a revêtu qu'une faible amplitude : - en 55 CGT et CFTC perdent respectivement 0,8 et 0,6% des suffrages syndicaux tandis que F.O. gagne 1,4%

- en 62 la CGT est la seule organisation qui progresse : 1,7% des suffrages syndicaux en plus - la CFTC reste stationnaire 0,1% des suffrages syndicaux en plus, quant à F.O. elle régresse plus qu'elle n'avait progressé en 1955 (- 1,9% des suffrages syndicaux)

La comparaison des cartes établies par Cournil met bien en évidence les zones géographiques où l'influence de telle ou telle centrale est prépondérante.

C.G.T. : le caractère national de la force de la CGT se manifeste par le fait que dans 2 départements seulement (Vendée et Bas Rhin) elle n'atteint pas 30% des voix syndicales. Les Bastions essentiels de la CGT ne sont pas nécessairement des zones de concentration de salariés comme la Seine Maritime, la Région Parisienne, le Rhône ou les Bouches du Rhône..., mais aussi des régions rurales comme les départements du Centre : Cher, Indre, Creuse, Corrèze. Dans les régions industrielles la CGT bénéficie de son autorité proprement syndicale, dans les zones rurales elle profite d'une tradition "avancée" déjà fort ancienne (dans ces zones on vote "rouge" depuis longtemps).

C.F.T.C. : Alors que pour la CGT le pourcentage des voix syndicales ne tombe en aucun cas en dessous de 20%, c'est dans 28 départements que la CFTC recueille moins de 20% des voix syndicales.

Les zones de force CFTC constituent 3 blocs nettement isolés : Départements de l'Ouest - départements de la Moselle à la Haute Savoie - Bordure Sud-Est du Massif central. Mais même dans ces bastions la CFTC est rarement majoritaire.

F.O. : Le bastion que constituaient pour FO en 1955 7 départements du Sud-Ouest tend en 1962 à se réduire, de même que le "glacis" qui l'entourait. C'est seulement dans 5 départements que les listes FO conservent plus de 35% des suffrages syndicaux. Mais F.O. est très faible dans les zones de forte concentration de la population salariée et particulièrement dans celles où l'immigration est la plus intense ; c'est là une pronostic peu favorable.

Cournil montre que la lecture des cartes de pourcentage par département peut être trompeuse ~~et qu'il faut~~ en effet certains départements qui présentent un fort

pourcentage de voix de telle centrale ne représentent en réalité qu'un nombre très faible de salariés (cas de l'Ardèche et de la Haute Loire "bastions" CFTC) . Aussi il faut compléter cette étude par une autre tenant compte du poids en voix.

Il montre ainsi que:

1/5 des électeurs votant CFTC se trouvent la région parisienne (203 pour mille) d'où l'intérêt du progrès réalisé dans cette région par la CFTC aux élections de 1962 (passage de l'indice 100 en 55 à un peu plus de 110 en 1962)
 92/1000 des électeurs CFTC se trouvent dans le Nord et le Pas de Calais
 117/1000 " " " les 7 départements de l'Ouest
 111/1000 " " " la Moselle- Haut Rhin et Bas Rhin
 68/1000 " " " Rhône-Loire-Isère .

La répartition des électeurs CGT ne présente pas une structure tellement différente:

300/1000 des électeurs CGT sont dans la région parisienne
 75/1000 " " le Nord et Pas de Calais
~~99/1000 " " les départements lorrains~~
 102/1000 " " la région Rhône-Alpes.

Tels sont quelques-uns des renseignements que l'on peut tirer des élections sociales qui, répétons-le, nous fournissent les statistiques portant sur le plus grand nombre de salariés et qui sont vraiment un test de l'influence des centrales.

IV) L'INFLUENCE DES CENTRALES D'APRES LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

A) DANS LA METALLURGIE : La statistique la plus complète que l'on possède est celle donnée par la Fédération de la Métallurgie fin 1963 et parue dans la "Voix des Métaux". Elle porte sur 569.773 inscrits soit largement plus du quart des effectifs totaux de la branche (2.055.360 salariés dans la métallurgie d'après le dernier recensement). Les résultats concernent les élections de délégués du personnel qui ont eu lieu entre sept 1962 et ~~sept~~ juillet 1963, ceci dans 423 établissements et pour la première fois la CFTC a inclus dans cette statistique des résultats concernant des entreprises dans lesquelles elle n'est pas présente.

On constate tout d'abord que les abstentions représentent 22,8% des inscrits d'autre part les suffrages se répartissent ainsi (voir Planche IV bis)

	CGT	CFTC	FO	CGCet div
par rap inscrits:	41,3%	21,4%	5,5%	4,7%
" votants	53,5%	27,7%	7,2%	6,1%
" exprimés	56,5%	29,3%	7,6%	6,4%

a) EVOLUTION DES SUFFRAGES AU COURS DE CES DERNIERES ANNEES : Il est certain que le fait ~~est~~ important si l'on considère une période de 15 ans c'est la place prise par la CFTC. E. Descamps écrivait en 1961: il y a une douzaine d'années la CFTC recueillait aux élections 10 à 15% des voix CGT: elle recueille actuellement la moitié des voix CGT. Nous venons d'ailleurs de voir dans la statistique ci-dessus que la moitié des voix CGT est dépassée.

Mais il intéressant de voir l'évolution depuis 1960. Dispose-t-on de statistiques permettant de tirer des conclusions.

Le 7-3-62 "le Monde" publie une statistique de F.O faisant état de gains dans la Métallurgie; mais cette statistique ne porte que sur 8 entreprises dont 5 de construction navale ou d'aéronautique. On peut donc négliger cette statistique qui montre simplement que si F.O a des gains, ils sont très localisés.

Le 8-6-63 "le Monde" publie une statistique émanant de la CGT portant d'une part sur 175.510 inscrits du 1er collège: elle fait état de 1962 à 1963 des gains et pertes suivants: CGT : gain 2,2% - CFTC : perte 1,1% - FO : perte 0,7%

- d'autre part

sur ~~292~~ 29.805 inscrits du 2ème collège: les gains et pertes sont les suivants:

CGT: gain 1,7% - CFTC : perte 0,8% - F.O : perte 0,7%

Mais les statistiques les plus complètes sont fournies par la CFTC (voir Planche IV b). On a une comparaison 1960-61 - 1961-62 - 1962-63 : les deux premières portent sur plus de 420.000 inscrits - la dernière sur 500.000 inscrits environ. Les deux premières se trouvent dans le rapport pour le Congrès des Métaux CFTC de 62, la dernière dans la "Voix des Métaux" précédemment citée)

de 1960 à 1961 on constate : perte CGT: 1% - gain CFTC : 1,7% - perte FO: 0,4% (des vota

1961 à 1962 " perte CGT: 1,3% - gain CFTC : 1,3% - gain FO: 0,1% "

1962 à 1963 " gain CGT: 0,8% - stabilité CFTC - perte F.O: 0,1% "

si pour cette dernière on fait les pourcentages par rapport aux inscrits on constate une croissance plus forte de la CGT: 1,5% et une croissance de la CFTC: 0,4%

Il ne semble donc pas niable qu'il y a au moins de 60 à 62 une croissance C.F.T.C. La CGT le reconnaissait d'ailleurs, puisque dans le "guide du métallurgiste" de mars 1962 elle ~~reconnait~~ écrivait si la CFTC-~~avance~~ Métaux avance, c'est parce qu'elle "sait se place toujours ou presque dans le courant des masses"

Mais il est certain aussi ~~qu'après~~ qu'à partir d'un certain moment la progression devient plus difficile, comme le montre la Planche X concernant les élections dans 12 usines métallurgiques de la Loire-Atlantique. Cette statistique ne comporte que les sièges et non pas les voix, ce qui fausse un peu la courbe, mais malgré tout on voit très bien que ~~lax~~ l'avancée remarquable de 1951 à 1957 se heurte à partir de cette date à une résistance de la CGT qui tient encore solidement une bonne part du secteur privé.

ADDENDUM : "Le Monde" du 30 janvier 64 publie une statistique CGT concernant la Métallurgie fort différente de celle publiée par la CFTC quelques jours avant. Cette statistique porte sur 547.191 inscrits des deux collèges ~~Les chiffres sont pas représentatifs~~ ; celle de la CFTC portait sur 569.773 inscrits.

voici la comparaison des 2 statistiques (en pourcentage des votants)

chiffres	C.G.T	C.F.T.C	F.O.	DIVERS
chiffres CGT:	62%	19,1%	6,4%	5,5%
chiffres CFTC:	53,5%	27,7%	7,2%	6,1%

Comme nous l'avons déjà dit nous n'avons aucun moyen de recouper ces deux statistiques : il faudrait savoir quelles sont les entreprises regroupées dans l'une et l'autre. On pourrait certes faire le total des voix des deux statistiques, mais il y aurait alors des doubles emplois, certaines entreprises étant comptées deux fois. Devant des statistiques aussi divergentes (dans un cas la CFTC n'a pas le tiers des voix CGT - dans l'autre cas la CFTC a plus de la moitié des voix CGT) on mesure la vanité de conclusions trop précises tant que nous n'aurons pas des statistiques valables.

Le même numéro du "Monde" donne des résultats fournis par F.O et concernant la construction navale et l'aéronautique.

Nous les comparons aux statistiques CFTC

CONSTRUCTION NAVALE:

	CGT	CFTC	FO
chiffres FO: (12 chantiers)	52,07%	27,03%	15,28%
chiffres CFTC (11 ")	46,22%	27,1%	20,3%

les chiffres fournis par la CFTC sont beaucoup plus favorables à F.O que les chiffres qu'elle a fournis elle-même ~~Les chiffres CFTC sont confirmés~~

Aéronautique

	CGT	CFTC	FO
chiffres F.O	55,87%	19,4%	20,26%
chiffres CFTC (52.000 I)	56,4%	18,43%	12,4%

Ici les chiffres coïncident sauf ceux concernant ~~concernant~~ concernant FO qui s'attribue un pourcentage bien supérieur à celui que lui attribue la CFTC. Là encore contentons-nous d'enregistrer.

b) INFLUENCE DES CENTRALES DANS LES DIFFERENTES BRANCHES DE LA METALLURGIE: Une statistique établie par la Fédération de la Métallurgie CFTC et publiée dans "Syndicalisme" en janvier 1962 permet de se rendre compte des positions dans les branches respectives (voir Planche IV) Une autre statistique publiée par "Syndicalisme" du 11 janvier 1964 permet de faire le point deux ans plus tard. (voir Planche IV ter)

Un premier examen d'ensemble nous montre qu'en ce qui concerne la CGT son influence est maximum dans la Sidérurgie et minimum dans la Construction Electrique en 61, dans la Construction Navale en 1963: mais de toutes façons elle ne descend jamais en dessous de 46% des votants.

est maximum dans la Construction Electrique où elle atteint 35% des votants en 63 - minimum en 61 dans l'automobile (19%) et en 63 dans l'aéronautique (19,4)

en ce qui concerne F.O : Elle n'a une influence notable que dans 2 secteurs: les seuls d'ailleurs pour lesquels elle publie des statistiques : la Construction Navale et l'aéronautique ; partout ailleurs ses pourcentages sont inférieurs à 7% des votants en 1963

Enfin la CGC et divers (autonomes, indépendants) n'ont une influence ~~un~~ appréciable que dans le secteur ~~automobile~~ automobile (le seul où ces organisations groupées dépassent 10% des votants): nous verrons d'ailleurs que ceci tient essentiellement à une entreprise : SIMCA/

Mais après cette vue d'ensemble voyons un peu en détail certaines de ces branches de la Métallurgie:

1) La Construction Electrique: La statistique ~~de~~ 1961 porte sur 78.824 inscrits employés dans 65 établissements : cet effectif représente 40% de la branche. La statistique ~~de~~ 1963 porte sur 77.078 inscrits. ~~il est probable qu'étant donné la croissance des effectifs dans cette branche : c'est un peu moi~~ de 40% des effectifs qui sont représentés.

La comparaison 61 - 63, dans la mesure où une telle comparaison est valable (le nombre d'établissements ~~n~~ étant différent et certains établissements représentés dans la première ne l'étant probablement pas dans la seconde) montre une progression CGT (122 1,9% des votants) un maintien CFTC (+0,1%), une progression F.O (+1,3%) ces progressions se faisant aux dépens des bulletins blancs et nuls dont le nombre diminue.

Le fait de l'importance de l'audience CFTC dans ces entreprises ne semble pas étrange à deux faits: - on a affaire à des entreprises nouvelles et il est plus facile d'implanter la CFTC dans un milieu neuf que dans un milieu qui a déjà des traditions de vote CGT

- d'autre part ce sont des entreprises qui emploient un nombre bien plus grand de techniciens que les entreprises traditionnelles et ces milieux semblent plus perméables au style d'action CFTC qu'au style d'action C.G.T.

Pour illustrer ce fait examinons plus en détail une entreprise: la THOMSON-HOUSTON dont l'établissement de Bagneux a été étudié de façon particulière par Serge MALLET (7) Le personnel de l'entreprise dans son ensemble ~~xxixxxixxxixxx~~ a passé de 7430 sal en 51 à 11.720 en 1958. Mais ce sont les mensuels qui ont vu leurs effectifs croître le plus rapidement (employés-Techniciens-ingénieurs) : 2720 en 51 - 5270 en 58 (+89%) alors que 1 ~~xxxxxxx~~ "horaires" n'augmentaient que de 38%.

D'autre part à l'intérieur de l'entreprise c'est le groupe électronique (Bagneux - Gennevilliers - Asnières - Suresnes) qui a vu ses effectifs croître le plus rapidement (153%), les effectifs des mensuels étant presque multipliés par 3.

A Bagneux étudié par Serge Mallet on trouve 15% d'Ingénieurs et cadres - 37% de techniciens - 17% d'employés - 31% d'ouvriers. (parmi les ouvriers 1/4 sont des P3, c'est à dire hautement qualifiés)

Nous nous trouvons donc avec un personnel neuf (moyenne d'âge 28 ans à Bagneux) et un personnel riche en techniciens.

Les résultats des élections ~~de 1955~~ montrent qu'un tel milieu est favorable à l'influence CFTC

1958 : Elections au C.E à Gennevilliers

CFTC en tête dans les deux collèges: 1er col: CFTC: 54% des exp - CGT: 45%
2è " " 71 - " 28

1961 : Elections au C.E dans l'usine de BAGNEUX: (il y a 3 collèges : le 1er: ~~ouvriers~~-employé - le 2è : Techniciens - le 3ème ingénieurs et cadres) La CFTC arrive en tête dans le 2è et le 3è/.

1er : CFTC : 39% ~~des exp~~ - CGT : 50,5% des votants
2è : CFTC : 58,3% - CGT : 36,3%
3è : CFTC : 56% - CGT : 0 CGC: 40,3%

On voit que c'est dans le collège technicien que la CFTC se taille son plus gros succès ; mais dans le collège ingénieur la CFTC est aussi fort bien placée. Une enquête de motivation rapidement effectuée par le syndicat CFTC(8) à la suite de l'adhésion d'un certain nombre d'ingénieurs et cadres fait ressortir chez ceux-ci les motivations suivantes : trois qualificatifs attribués à la CFTC sont considérés par eux comme déterminants de leur adhésion:

- 1) son caractère sérieux et technique, tant dans l'organisation des mouvements que dans la mise au point des revendications
- 2) son aspect constructif caractérisé notamment par l'importance qu'elle attache aux problèmes de gestion économique
- 3) le fait qu'elle n'est pas liée au passé.

Ajoutons pour finir un dernier résultat d'élections à la Thomson d'Angers :

1962 : élections de DP (1384 votants) 1 er collège seulement :

CFTC: 52,5% des votants - CGT : 42,2% .

2) La Mécanique: La statistique 63 est beaucoup plus complète que la statistique 61 puisqu'elle porte sur 206 établissements au lieu de 126 et sur 120.891 inscrits au lieu de 89.083. On constate que malgré cet élargissement des statistiques la CFTC se maintient bien (32% en 61 - 32,5% en 63) la CGT voit son pourcentage baisser(49,9% en 61 - 47,3% en 63) pour F.O aussi baisse du pourcentage (7,2 en 61 - 6,9 en 63) Rappelons que la valeur de cette comparaison est toute relative car les deux termes comparés ne sont pas identiques et ne peuvent nous permettre de voir l'évolution exacte des suffrages: on a là simplement une indication.

Le secteur de la mécanique englobant la multitude d'entreprises non comprises dans les autres secteurs il est difficile de concevoir ce que représente effectivement nos statistiques(quel pourcentage des l'ensemble des salariés de la mécanique ?)

Des statistiques détaillées montreraient que dans de nombreuses entreprises petites ou moyennes, les pourcentages CFTC sont très proches de ceux de la CGT.

3) LA SIDERURGIE (voir Planche V) : La comparaison des résultats 61 et 63 met en évidence une légère baisse CGT (63,1 à 62% des exp) - une montée CFTC(29,6 à 31,6 des exp) une baisse F.O(7,2 à 6,2) La statistique 63 porte sur 143.111 salariés sur un total de 216.064 (c'est à dire sur les 2/3 de la branche)

La planche V nous montre aussi la répartition de l'influence des centrales suivant les diverses usines et régions. On constate ainsi l'importance de l'implantation CFTC dans l'usine de Mondeville en Normandie et dans la Dükérquoise de Sidérurgie. Cette dernière usine dont les effectifs sont faibles présente une physionomie syndicale particulière si on la compare aux autres: prépondérance de la CFTC, mais aussi influence notable de F.O et de la CGC. Ceci s'explique peut-être par le fait que l'usine est nouvelle et moderne ; proportion plus grande des ~~xxx~~ mensuels, absence de tradition syndicale. Le contraste est frappant avec la maison-mère Usinor où la prépondérance CGT est nette.

C'est dans la Loire, à la C.A.F.L que l'influence CFTC est la plus faible et l'influence CGT la plus forte.

En Lorraine le regroupement en une seule statistique de 32 établissements cache en fait une assez grande variété. L'étude de Pierre BELLEVILLE (9) permet d'éclairer un peu cette variété, ainsi d'ailleurs que quelques résultats par entreprises publiés par la Fédération de la Métallurgie CFTC.

Selon les entreprises l'implantation syndicale dans la sidérurgie lorraine est plus ou moins facile. Chez de Wendel à Hayange lors des grèves de 1950 des dizaines de responsables CGT et CFTC furent licenciés et 4 ans plus tard lors des élections au CE la CGT n'obtenait que 14% des inscrits, la CFTC 4% et une liste indépendante 1%: c'est dire que 81 % des salariés s'étaient abstenus de voter. La politique de de Wendel tend à

obtenir la passivité des salariés. A la Sollac, unité moderne que contrôle aussi de Wendel on trouve une politique à peu près semblable, un mélange de paternalisme et d'emprise policière qui s'étend non seulement à l'intérieur de l'usine, mais aussi hors du cadre de celle-ci, tâchant d'englober tous les aspects de la vie ouvrière. Un filtrage sévère est effectué à l'embauche, les candidats ayant le moindre passé syndical sont éliminés et depuis quelque temps on s'efforce d'embaucher au moment de leur démobilisation des anciens engagés, particulièrement d'anciens paras. Ici les syndicats sont brimés, mais non brisés systématiquement. Lors des élections à la Sollac comme à Hayange, CGT aussi bien que CFTC présentent des listes incomplètes.

Dans d'autres usines le climat est différent: c'est ainsi qu'à Lorraine-Escault règne le climat "relations humaines". On essaye de jouer avec F.O plus conciliant pour affaiblir la CGT, particulièrement.

Belleville dans son étude constate que contrairement aux apparences la CFTC ne bénéficiait pas dans l'est d'un bon terrain de départ. Mais malgré cela la progression a été importante. Celle-ci s'est marquée surtout à partir des grandes grèves de 1950. Chez de Wendel, la section CFTC sortit écrasée de ces grandes grèves, mais à Hagondange à la (Hayange) faveur de ces grèves elle fit sa place sur le front syndical. Un certain nombre de chiffres mettent bien en évidence cette avancée dans un certain nombre d'entreprises.

Dans la sidérurgie de Meurthe et Moselle la CFTC obtenait 11,1% des votants en 1954 6 ans plus tard en 1960 elle en obtenait 25%.

à POMPEY forte avancée CFTC aux dépens de la CGT

en 1961	xxx (4485 insc) - (3416)exp)	la CGT a 61,2% des exp,	la CFTC 38,8%
en 1963	(4807 ") - (3635 exp)	" a 41,4% "	" 58,6%

à l'UCPMI (Hagondange) progression CFTC sensible

en 1961	(7178 insc) - (4670 exp)	la CGT a 53,7% des exp	, la CFTC 46,3%
en 1963	(7068 insc) - (4952 exp)	" 48,4% "	, " 51,6%

à la S.A.F.E. (Hagondange) progression CFTC

en 1959	(2116 insc) - (1686 exp)	: la CGT a 48,5% des exp,	la CFTC 49,5%, FO 2%
en 1962	(2348 insc) - (1928 exp)	: la CGT a 42,6% "	, la CFTC 57,4% , FO: 0%

Ces deux derniers résultats sont particulièrement caractéristiques: Hagondange étant une des rares communes de Moselle à municipalité communiste. P. Belleville signale à ce sujet qu'à la suite d'une longue période de grèves partielles en juin 1961, la CFTC et son leader ont été vivement attaqués, dénoncés par le P.C local comme des agents de la direction, une fois parce qu'ils avaient préconisé un mouvement général, une autre fois parce qu'ils formulaient des propositions. Les dénonciations furent reprises par "l'Humanité et la Vie ouvrière". Et il conclut en disant qu'en fait la force même de la CFTC dans ce secteur indique que la prédominance politique du PCF est devenue le fait d'une simple tradition électorale, qu'elle perd ses racines.

Malgré l'avancée, comme nous l'avons déjà souligné la sidérurgie reste cependant le secteur de la Métallurgie où les positions électorales de la CGT sont les plus fortes. Peut-être faut-il mettre ce fait en relation avec l'importance des O.S et des manoeuvres. Dans la sidérurgie il est dit qu'il y a 20% de manoeuvres. Une statistique de la fédération de la métallurgie montre que sur les 216.000 travailleurs de la sidérurgie il n'y a que 18% de mensuels et 82% d'horaires. Si l'on considère les ouvriers, on trouve parmi eux 16,5% de manoeuvres - 51 % d'OS et 32,5% d'OP.

De plus la grande proportion des travailleurs étrangers (29% des effectifs) peut être aussi un obstacle à la participation aux élections ou à la participation syndicale (Il faudrait cependant distinguer parmi les étrangers ceux implantés depuis longtemps dans le pays comme certains ~~xxx~~ Italiens et Polonais en Lorraine - et ceux dont l'implantation est beaucoup plus récente Nord-Africains * Espagnols - Portugais)

4) La Construction Navale : La statistique 61 concerne 13 établissements et 23.254 inscrits, celle de 63 : 11 établissements et 20.969 inscrits. En 61 cela représentait 60% de la branche, il est probable qu'en 63 on est aussi au voisinage de 60% ~~ix~~, étant donnée la diminution des effectifs.

La comparaison 61- 63 donne (avec les réserves d'usage) : *en 1962 : 35.141 salariés*
CGT : -1,6 - CFTC : +0,7 - F.O : + 1,7

Dans sa statistique 61 la Fédération CFTC notait que le pourcentage global de la CF était sans doute plus faible que celui fourni par dans la statistique ne figuraient pas certains chantiers du midi dans lesquels la CFTC est très peu implantée.

Notons aussi que c'est le seul secteur de la Métallurgie où F.O atteint 20% des ~~vot~~ votants.

Si l'on considère une entreprise importante comme les Chantiers de l'Atlantique à St Nazaire ~~xxxxxx~~ (8493 inscrits en 1963) on constate un certain nombre de fluctuations dans les votes au cours des dernières années:

<u>1er collège</u> (DP)	CGT	CFTC	F.O
1956 :	33% des exp	30,5	36,4
1958 :	37,6	31,5	30,8
1962 :	41,4	25,1	33,5
(6880 insc) 1963 :	40,6	27,3	31,9

Il y a donc une progression nette de la CGT de 1956 à 62 - la CFTC traverse une période de creux en 61 et 62 mais semble ~~re~~ repartir. F.O a aussi des variations importantes.

<u>2è collège</u> (DP)	CGT	CFTC	FO	CGC
ix 1958 :	14,8	24,3	31,9	26,8
1962 :	18,8	32,7	32,8	14,7
(1613 insc) 1963 :	24,8	32,5	29,7	12,7

Progression importante de la CGT, ce qui est inhabituel dans le 2ème collège - progression moins importante de la CFTC et effondrement de la CGC: tels sont les faits marquants dans cette évolution.

5) L'aéronautique : Le tableau des résultats 61 porte sur 15 ~~xxxx~~ établissements - 30.080 inscrits - celui de 63 est beaucoup plus complet puisqu'il englobe 32 entreprises et 52.272 inscrits. ~~(celui de 61 concernait près de 50% des effectifs de la branche, celui de 63 doit en englober largement 80%)~~ *sur un total de 82.600 salariés (le Monde 24 mai 64) soit 63%*

L'élargissement de la statistique montre une influence CGT plus forte qu'elle n'apparaissait dans le Tableau de 61 (56,4% des votants au lieu de 50,2) - par contre l'influence CFTC apparaît un peu plus faible (19,4% au lieu de 20,8), de même d'ailleurs que celle de FO (12,4 au lieu de 14,5).

La Planche IV montre que l'influence des diverses centrales dépend de l'implantation des établissements. La région de St Nazaire semble plus favorable à la CFTC que la région toulousaine.

Pour Sud - Aviation Toulouse des élections au CE en 1962 montrent que F.O et CFTC progressent surtout au dépens des indépendants de la CFT (Confédération Française du Travail)

6) L'Automobile : Le tableau des résultats 63 est plus complet que celui des résultats 61 (155.452 inscrits contre 154.687 en 1961)

En 1961 ce tableau représentait 85% du total de la branche ; en 1963 on doit en avoir la presque totalité.

L'extension du champ des résultats montre un pourcentage CFTC plus fort en 63 qu'en (21,3% des votants contre 19%) amélioration aussi pour CGT, mais moins forte (57,2% contre 56,4%), même phénomène observé pour F.O. (5,8% contre 5,1%) par contre les résultats "CGC et divers" sont nettement moins bons (~~14,2%~~ 10,8% contre 14,2%)

La planche VII permet de comparer les influences dans les principales usines automobile.

C'est nettement chez PEUGEOT que l'influence C.F.T.C est la plus forte (32,3% des inscrits en 1962 - la CGT a 42%)

Chez ~~Berliet~~ BERLIET (Vénissieux) la planche VIII nous montre une progression presque régulière de la CFTC depuis 1959 (on passe de 17,9% à 23% en 5 ans ce qui permet d'obtenir plus de la moitié des voix de la CGT). Les voix CGT sont soumises à un certain nombre de fluctuations. Enfin F.O après avoir atteint son point le plus bas en 1961 (4,89% des inscrits) remonte légèrement depuis.

Chez RENAULT (Billancourt) (Planche IX) la CFTC semble avoir beaucoup de peine à dépasser nettement 10% des inscrits dans le collège ouvrier, alors que la CGT malgré une baisse de 51 à 58 dépasse les 60%. F.O s'est effondré de 1948 à 1950 et semble de nouveau en perte de vitesse à partir de 1958.

Le SIR (Syndicat Indépendant Renault rattaché à la CGSI et fortement influencé à sa naissance par le RPF à qui il emprunte le programme de l'Association Capital-Travail) obtenait en 1952 12% des inscrits, c'est à dire plus que la CFTC, mais en 1953 il mécontenta ses électeurs et depuis il dégringole (2,7% en 1963) ~~déduire~~

L'exemple Renault nous montre qu'il est difficile de ~~supprimer~~ le nombre d'adhérents d'après le nombre de suffrages aux élections: Tiano (10) indique la décroissance suivant des adhérents CGT (chiffres avoués par la CGT Renault) : 1945 : 16.000 - 46 : 17 à 21.000 - 47 : 20.000 - 48 : 13.600 - 49 : 12.400 - 50 : 13.350 - 51 : 8000 - 54 : 4700. Ainsi de 1948 à 1955 : le nombre d'adhérents diminue presque des 2/3 alors que les votants CGT subissent une baisse très peu sensible (ils passent de 63,6% à 60,1%)

Tiano signale d'autre part (11) que "à l'exception des transferts de suffrages antérieurs à 1948 et résultant de l'existence puis de la cessation d'un monopole de la représentation ouvrière par la CGT et la CFTC, les pertes de suffrages d'un syndicat ne profitent pas aux autres syndicats et ses gains ne sont pas réalisés à leurs dépens. Tout se passe comme si les clientèles électorales de chaque syndicat étaient indépendantes les unes des autres et en communication avec la seule masse des abstentionnistes. En 1948, les travailleurs mécontents de l'attitude de la CGT, ne donnent pas leurs voix à la CGT ils se réfugient dans l'abstention. La constitution de F.O se fait aux dépens de cette masse d'abstentionnistes, elle enlève des voix à la CFTC parce que sa clientèle était anormalement "gonflée", parce qu'elle était le seul syndicat non cégétiste, mais cela ne se renouvellera pas en période normale. Lorsque le SIR mécontentera ses électeurs en 1953, ils ne voteront pas pour un autre syndicat, ils s'abstiendront"... Ce que Tiano écrivait en 1955 il conviendrait de vérifier si c'est toujours exact aujourd'hui : les résultats ~~glo~~ globaux que je possède ne permettent pas de faire cette vérification pour que cela soit valable il faudrait une vérification atelier par atelier.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant concerne Billancourt et montre la difficulté qu'a la CFTC à percer dans certains milieux ouvriers de la région parisienne et plus particulièrement dans une entreprise qui fut longtemps l'entreprise pilote au point de vue syndical. Par contre à Flins et Au Mans, les élections concernant le premier collège sont plus favorables à la CFTC qu'à Billancourt.

FLINS (1962) 8256 inscrits : CGT : 48,3% des inscrits - CFTC : 19,5% - F.O : 8,7%

LE MANS (63) 6885 inscrits : CGT : 63,2% " - CFTC : 20,8% - U.O.A : 2,3%

Nous arrivons maintenant à deux entreprises caractérisées par leur climat tout à fait spécial/:

CITROEN : (planche VII) Ce qui frappe au premier coup d'oeil c'est l'importance des abstentions : il faut toujours deux tours, le ~~premier~~ quorum n'étant jamais atteint au premier tour : on a parfois 68% d'abstentions. A Paris existe chez Citroen un climat de répression syndicale qui explique pour une part ces abstentions : de 55 à 58 : 14 militant

et délégués CFTC ont été licenciés. Une autre cause d'abstention c'est sans doute la forte proportion de main d'oeuvre étrangère (Nord-Africains - Italiens - Espagnols - Vietnamiens ...), dans certains ateliers on trouve 20 nationalités différentes.

A Rennes où Citroën a implanté deux usines (2000 et 3000 ouvriers) le climat de répression syndicale est identique: il n'y a ni D.P., ni C.E., on ne peut donc donner les résultats. Mais lors des élections à la SS on a pu voir un peu l'influence des centrales: dans une usine la CFTC a obtenu 680 voix, la CGT 620 voix dans l'autre " " 866 " " 857 "

SIMCA: (planche VII) : ce qui est caractéristique c'est l'importance, non pas des abstentions, mais des votants pour le syndicat indépendant (syndicat "maison" et "jaune") ou le syndicat autonome. Les centrales ont beaucoup de peine à s'implanter par suite des méthodes de la direction s'appuyant sur le syndicat indépendant. Sur 6 candidats CFTC présentés aux élections de 61 : 3 ont été licenciés, les 3 autres ont été contraints de partir durant l'année à cause des menaces continuelles de sanctions, des avertissements des mises à pied. Les militants sont fouillés pour empêcher qu'ils introduisent des tracts dans l'usine. Ceux qui tentent de distribuer des tracts à la sortie sont molestés par les gars du syndicat indépendant qui comporte un noyau de paras et d'anciens d'Indochine aux ordres de la direction.

c) LES "MENSUELS" DANS LA METALLURGIE : "Syndicalisme" du 11 janvier 64 indique que la Fédération de la Métallurgie CFTC a analysé les résultats d'élections de délégués portant sur 221 établissements et près de 104.000 mensuels des seconds et troisième collèges.

La CFTC arrive en tête avec 29.000 voix et 38,4% des votants

la CGT	"	en 2ème	"	28,6%	"
la CGC	"	"	3ème	"	14%

La statistique concernant Cadres Supérieurs et Moyens que nous publions plus loin à la planche XXXII (181 entreprises - 84.000 inscrits) montre encore une influence CFTC plus nette :

CFTC : 40,3% des votants - CGT : 28,3% - CGC : 12,5% - F.O. : 9,4%

d) EFFECTIFS SYNDIQUES DANS LA METALLURGIE : Les renseignements sur ce point sont rares et bien entendu sujets à caution.

Lors du Congrès des Métallus CGT en 1959 ~~le secrétaire de la Fédération a fait état~~ ~~de 170.000 adhérents~~ "Le Monde" du 20-2-59 fait état d'après certaines indications fournies à la tribune " de 170.000 adhérents; ces chiffres bien entendus ne peuvent concerner que l'année 1958. Or 4 ans plus tard "Le Monde" du 13 février 1962 signale que le secrétaire de la Fédération a fait état "du développement de la fédération: elle compte 300.000 adhérents soit 53.000 de plus qu'en trois ans auparavant " Si nous faisons les comptes : on a ~~300.000~~ 300.000 pour l'année 62 - 247.000 pour l'année 59 (3 ans auparavant) - cela voudrait dire si l'on accepte les chiffres ~~170.000~~ sans critique qu'on passe de 58 à 59 de 170.000 à 247.000 adhérents soit une augmentation de 77.000 adhérents en un an, presque 50% d'augmentation en un an. Nous nous permettons d'émettre des doutes sur la valeur de ces chiffres.

La fédération CFTC ne donne pas de chiffres en valeur absolue, elle se contente de fournir des taux d'augmentation des effectifs. Elle aurait vu ses effectifs croître de 85% de 1955 à 1958 soit en trois ans (ce qui fait une augmentation de presque 30% par an) - D'autre part une autre statistique plus récente indique que de l'indice 100 en 1957, les effectifs sont passés à l'indice 160 en 1962 (ce qui indique une progression nettement plus lente (12% en moyenne par an)).

B) DANS LA CHIMIE :

La statistique la plus complète concerne les élections de 1961-62 (158 établissements - 118.000 inscrits soit plus du quart des effectifs de la Chimie, en effet le dernier recensement donne pour Chimie + Pétrole et Carburants 391.020 sal) Cette statistique fournie par la Fédération de la Chimie dans son journal "La Vie des industries chimiques" de septembre 1962 est représentée à la planche XI. Le même journal donne une statistique concernant 1956, mais pour 1956 il n'est pas précisé le nombre d'inscrits et si l'on a affaire aux mêmes établissements, par conséquent il est difficile de connaître la valeur exacte de la comparaison.

Ces réserves étant faites on constate (planche XI) que :

la CGT passe de 61,3% des exp	en 1956	à 51,1% des exp	en 62	(perte 10,2%)
la CFTC "	22,8%	"	à 33,7%	" (gain 10,9%)
F.O passe de 9,4%		"	à 8,3%	" (perte 1,1%)

Une autre statistique un peu moins complète et plus ancienne portant sur 104 établissements groupés dans ~~109~~ 39 sociétés (71.000 inscrits) pour l'année 1958-59 (sept à juin) va nous permettre de comparer l'influence des centrales dans les 3 grandes branches : Chimie - Pétrole - Caoutchouc.

La plupart des grandes "boîtes" sont comprises dans cette statistique :

Pour la Chimie : Péchiney - Ugine - Rhône-Poulenc - Progil - Onia - Kulhmann-Kodak...

Pétrole : Antar - Compagnie Française ~~des Pétroles~~ de Raffinage-Mobil-oil-Esso B-P - Shell-Berre ...

Caoutchouc : Hutchinson - Michelin - Bergougnan-Dunlop - Kléber-Colombes.

On constate (planche XI) que l'influence CFTC est la plus faible à cette date dans la caoutchouc, où par contre la CGT est largement majoritaire (chez Dunlop jusqu'en 62 pas de liste CFTC par exemple)

F.O a son influence la plus réduite dans la Chimie ; elle a par contre des pourcentages appréciables dans le pétrole et le caoutchouc qui semblent avec la construction navale et l'aéronautique les branches du secteur privé où FO conserve encore une certaine influence.

Les Planches XII et XIII montrent l'évolution des voix dans un certain nombre de trusts et de régions.

A Clermont chez MICHELIN (16.000 sal) on observe depuis 58 une montée régulière de la CFTC qui passe de 23,6% en 58 à 36,1 % en 1963 (gain de 12,5% des exp en 5ans) par contre la CGT baisse régulièrement (perte de 9,3% en 5ans) et F.O voit aussi ses voix décroître (perte de 3,2% en 5ans)

Les Elections au Comité Central d'Entreprise du Trust PECHINEY mettent en évidence une progression C.F.T.C encore plus remarquable puisque de 1956 à 1960 elle passe de 19,2% à 45,8% . Cette progression se faisant pour une part importante aux dépens de F.O, la CGT ~~supportant~~ se maintenant mieux. → (12.000 sal)

Pour l'ensemble du trust UGINE qui ne comporte d'ailleurs pas que des établissements chimiques les positions sont moins changeantes : les trois centrales progressent de 58 à 62, la CFTC progressant le plus (3% des exp) - alors que les indépendants et les liste non syndicales sont en perte de vitesse.

Enfin une statistique faite par le Syndicat Lyonnais des Industries Chimiques CFTC regroupe 14 établissements de la région employant près de 13000 salariés. Les positions sont à peu près celles que nous avons vu pour la statistique générale de 1961-62 : les positions CGT et CFTC étant simplement un peu plus favorable que dans la statistique générale et les positions F.O un peu moins favorables.

En ce qui concerne les effectifs syndicaux je n'ai connaissance que d'un chiffre concernant la fédération des industries chimiques CFTC : ses effectifs ~~seraient~~ ~~aux~~ passés de l'indice 100 en 1956 à l'indice 205 en 1962 . La progression est surtout rapide à partir de 1959 .

DANS LE TEXTILE :

au recensement de 1962 on comptait 513.260 salariés dans le textile
 et annexes 311.620 " " l'habillement et le travail des étoffes.

Les statistiques dont nous disposons ne recouvrent qu'une faible partie de ~~xxxx~~ ces quelque 800.000 salariés.

Pour l'industrie du vêtement nous disposons des élections à l'IRIHA (Institution de Retraite des Industries de l'habillement) (Planche XIV) ces élections ont eu lieu en mai 1963 et regroupaient 74.704 inscrits soit environ, d'après la Fédération CFTC 30 à 35% des salariés du vêtement.

On constate que les pourcentages obtenus par les 3 centrales sont assez voisins de ceux obtenus lors des élections à la S.S., avec cependant une position un peu plus favorable pour la CFTC (29% au lieu de 26,2) et un peu moins favorable pour les deux autres (CGT 54% au lieu de 55,3%) - (FO 17% au lieu de 18,4%)

Si l'on examine les résultats département par département on constate encore là une similitude avec la S.S. en ce qui concerne l'influence CFTC: en 1ère position dans 24 départements (11 départements de l'ouest: Bretagne-Normandie - 5 départements de l'Alsace Lorraine - le Sud-Est du Massif Central: Haute Loire - Ardèche -/ enfin Haute-Savoie)

Pour le Textile: les résultats sont beaucoup plus fragmentaires.

NORD: En 1954 27% des travailleurs ~~du textile français étaient~~ français du textile étaient concentrés dans le Nord et le Pas de Calais: cela représentait 170.000 personnes actives - 133.000 d'entre elles travaillant dans l'agglomération Lille-Roubaix - Tourcoing. Une information parue dans "le Monde" du 14-10-63 indique pour le Département du NORD un effectif de 140.000 personnes dans le textile.

La planche XIV et la planche XV font état de 2 statistiques concernant Roubaix - Tourcoing: on constate que pour les 83 firmes représentées à la planche XIV la CFTC est nettement en tête (notons que dans cette statistique sont représentés tous les collèges et que le détail montrerait probablement une prépondérance bien plus grande de la CFTC ~~chez les~~ chez les "mensuels" que chez les "horaires"). Confirmation de ce fait nous est d'ailleurs apportée par la statistique représentée planche XV et qui ne concerne que le collège "ouvrier" ou parfois le collège "ouvrier-employé". Les positions CGT et CFTC sont ici beaucoup plus proches. ~~En~~ Nous constatons aussi le recul CGT depuis 1950 (elle passe de 48,5% à 35,1%) la montée CFTC depuis 1954 (de 30,9% à 39,4%)

Cette dernière statistique fait état d'un nombre assez considérable d'abstentions ou tout au moins de suffrages n'allant pas aux grandes centrales (en 1950 les centrales ne regroupent que 55,6% des inscrits et en 1962: 54,61%) A quoi attribuer ces abstentions? Faut-il l'attribuer à l'absence d'une action syndicale au niveau de l'entreprise? Pierre Belleville (12) note que le paritarisme qu'a engendré l'accord textile de 1953 limite la reconnaissance du syndicat au niveau de l'Union Locale: "au niveau de l'entreprise aucune revendication, sauf de détail n'est reçue; la direction les renvoie toujours aux organismes paritaires de l'Union Locale. Parce qu'il est reconnu au niveau supérieur, le syndicalisme n'est plus admis en fait dans l'entreprise. Le recrutement syndical est pratiquement interdit" (on effectue le recrutement à domicile). Faut-il faire appel à une autre cause?

Une étude de Dominique LAHALLÉ et Nicole LOWIT-FRATELLINI (13) permet d'autre part de se faire, à propos de cette région, une idée sur l'âge des adhérents des différentes centrales.

	- de 30 ans	de 30 à 40	de 40 à 50	+ de 50 ans
F.O :	10%	17%	27%	45%
C.G.T:	6 à 7%	32%	18%	41%
C.F.T.C :	25%	41%	17%	15%

Le vieillissement de F.O est caractéristique - en ce qui concerne la CGT on peut noter l'absence d'une base jeune et le fait que le recrutement correspond à deux grandes périodes (avant et au moment de 36: importance des plus de 50 ans - immédiatement après 45: importance de la tranche 30-40 ans) - la masse CFTC est par contre beaucoup plus jeune (2/3 de moins de 40 ans) et Belleville note qu'un certain nombre de ces jeunes commencent à poser et à remettre en question la conception traditionnelle du syndicalisme CFTC dans le Nord.

Au sein de la Fédération du Textile CFTC le Nord a longtemps été majoritaire et a marqué de son esprit les accords de juin 1953 ; mais au Congrès de Mulhouse de mai 1960 l'Alsace, les Vosges, l'Isère ~~et~~ la Loire ~~xxxx~~ ... ont mis en minorité l'ensemble du Nord et ont repoussé le rapport d'orientation. (14) Au Congrès de Mulhouse le Nord constituait 40% des effectifs syndicaux de la Fédération CFTC.

Ce renversement de majorité nous intéresse ici car il est l'indice d'un développement de la CFTC dans d'autres régions textiles. Malheureusement nous n'avons que très peu de chiffres permettant de mettre ce développement en évidence.

Dans l'EST : un seul résultat (planche XIV) : c'est celui du groupe TIVAL (fusion de T.C.T et de Gillet-Thaon) montre que la CFTC est largement majoritaire : est-ce particulière à ce groupe ou bien est-ce le fait d'une situation générale dans l'Est ?

Dans le SUD-EST : la multiplicité des petites entreprises ne facilite pas le recensement des résultats : dans le Rhône seule la Rhodiaceta fournit régulièrement des résultats planche XIV et XVbis : en face d'une CGT largement majoritaire la CFTC progresse à un rythme assez rapide.

D) ALIMENTATION : Je me borne ici à reproduire certains renseignements fournis par la Fédération CFTC de l'alimentation dans ses publications. Elle doit s'occuper d'un secteur regroupant 1 million de salariés

répartis dans	90.000	entreprises de moins de 50 salariés
	2.000	" de 50 à 500 salariés
	55	" de plus de 500 salariés

L'éparpillement de cette industrie a lieu surtout dans des régions peu industrielles d'où la difficulté du syndicalisme dans cette branche.

D'après la Fédération CFTC si l'on additionne les effectifs syndiqués à CGT - CFTC - FO ont obtenu à peine 10% des travailleurs de l'alimentation.

Une statistique portant sur 105 entreprises groupant 30.000 salariés donne 33% de voix à la CFTC, 30% à la CGT, 6% à FO - (des inscrits). Mais cette statistique publiée par la fédération CFTC ne peut donner une idée valable de l'influence des centrales dans cette branche, car 30.000 salariés sur 1 million, c'est trop peu pour en tirer des conclusions.

Les effectifs de la Fédération CFTC auraient augmenté de 45% de 1957 à 1961.

E) BOIS ET BATIMENT : Le syndicalisme dans cette branche se heurte aux mêmes difficultés que dans l'alimentation : nombreuses petites entreprises. A ceci il faut ajouter le fait que l'ouvrier du bâtiment travaille sur des chantiers dont la localisation varie et que c'est une industrie employant beaucoup de travailleurs étrangers.

Une idée de la dispersion nous est donnée par quelques chiffres :

- dans le Bois et l'Ameublement : en 1959 on a 145.545 salariés répartis dans 33.626 établissements dont 30.798 de moins de 10 salariés et seulement 147 de plus de 100 salariés.
- dans le secteur Carrières - Matériaux - Céramiques il y avait en 1959 : 8711 établissements dont 6030 de moins de 10 salariés et 304 de plus de 100 salariés.
- C'est dans le Ciment que la concentration est la plus grande : 40 établissements importants dont 90% relèvent de 4 grandes entreprises : Polie-Chausson - Lafarge - Ciments Français - Lambert, au total 12.000 salariés.

en 1959 les élections professionnelles dans 17 cimenteries donnaient :

1er collège : CGT : 122 sièges - CFTC : 98 - FO : 4 - 2^e collège CFTC majoritaire

En pourcentage des voix : la CFTC a plus de 35% des voix dans le 1er collège et plus de 40% dans les deux collèges réunis.

- dans le Bâtiment et les T.P beaucoup moins concentrés que le ciment, l'action syndicale est plus difficile ; mais dans certaines régions la CFTC obtient d'excellents résultats :

à Rennes : de 1946 à 1957 les voix CFTC sont passées de 14,6% à 59,2% alors que celles de la CGT sont passées de 81% à 39,5%.

F) AGRICULTURE D'après le dernier recensement les salariés agricoles sont au nombre de 842.460. (tout compris c'est à dire depuis les ~~salariés~~ ^{ouvriers} agricoles jusqu'aux techniciens de l'agriculture).

La planche XVI regroupe un certain nombre de résultats.

Les élections à l'IRCA (Institution de Retraites Complémentaires en Agriculture) pour l'année 1963 ne regroupent qu'un nombre assez restreint de salariés : on constate que la C.F.T.C. est largement en tête (près de 50% des suffrages exprimés, CGT et FO se partageant le reste).

Les résultats concernant la Mutualité agricole nous montre d'abord la multiplicité des appartenances : aux trois centrales s'ajoutent la CGA - des indépendants, mais aussi des syndicats de salariés rattachés à la CGA, ce qui n'est pas pour simplifier le problème syndical en agriculture.

De plus ces élections sont à 3 degrés : il y a d'abord élection dans chaque commune d'un délégué du 2^e collège (salarié), au stade communal ces délégués sont assez rarement élus au titre syndical - puis ces délégués communaux élisent 2 délégués par canton - enfin ces délégués cantonaux élisent les administrateurs. Ce sont ces derniers résultats qui figurent sur le graphique. Encore ne concernent-ils que 66 caisses sur 85, c'est à dire 218 administrateurs : ceux-ci se répartissent entre les diverses appartenances ainsi qu'il est indiqué sur le tableau. On constate que les 3 centrales réunies regroupent un peu plus de 50% des voix seulement - encore faut-il ajouter que ceux qui se réclament de telle ou telle centrale sont parfois simple sympathisant sans être adhérent. Ceci pour montrer combien il reste à faire pour développer le syndicalisme salarié en agriculture.

Le troisième graphique concerne le personnel des eaux et forêts (ce personnel est constitué de fonctionnaires, c'est à dire qu'ils sont assez différents du milieu agricole).

G) SECTEUR NATIONALISE :

Nous avons regroupé à la Planche XVII un certain nombre d'entreprises nationalisées (les plus importantes) regroupant près de 900.000 salariés de ce secteur. Une première constatation s'impose d'emblée: si l'on met à part les organismes financiers (banques) dont le personnel est essentiellement constitué d'employés, on a une très nette prépondérance CGT qui partout dépasse 50% des suffrages exprimés, le record étant atteint par la Régie Renault avec 69,5% des suffrages exprimés, le chiffre le plus faible par Air France (résultats partiels) 53,3%.

Par contre la CFTC arrive péniblement à dépasser les 20% : son maximum est atteint à la SNCF (21,07%)

Quant à F.O mis à part Renault et la SNCF, elle semble mieux résister qu'elle ne le faisait dans le secteur privé (métallurgie et chimie)

Comment expliquer ces phénomènes : large prépondérance CGT qui malgré des pertes résiste mieux que dans le secteur privé - difficulté de la CFTC à percer - maintien d'une ^{relative} ~~assez forte~~ influence F.O dans certaines entreprises ?

La forte influence CGT peut sans doute s'expliquer en partie par le fait que certaines entreprises nationalisées ont été fortement prises en main dans les années qui suivirent la libération par la CGT et le Parti Communiste "avec la bénédiction" du Ministre de la Production Industrielle.

La difficulté de la CFTC ~~à~~ à percer le mur des 20%, difficulté plus grande que dans le secteur privé peut sans doute s'expliquer par le fait que nous avons ici un personnel stable, le "turn-over" est pratiquement inexistant, les nouvelles générations n'arrivent qu'en remplacement des départs à la retraite (il serait intéressant de faire une étude sur l'âge moyen des salariés dans les entreprises nationalisées et de comparer avec l'âge moyen dans certaines grandes entreprises privées) de plus un certain nombre (Mines- SNCF) ont plutôt tendance à réduire leurs effectifs d'où un nouveau ralentissement du renouvellement.

Enfin l'existence d'un statut rapproche la mentalité d'une "mentalité fonctionnaire" on peut trouver là une explication au maintien de l'influence F.O dans certains cas.

Il s'agit là bien sûr d'hypothèses qui demanderaient pour être acceptées des vérifications de détail.

1) E.D.F. - G.D.F. : L'étude de l'évolution des suffrages depuis 1949 nous montre une montée C.F.T.C. régulière mais ^{plus} assez lente cependant (12,3% des exp en 1949 - 19,7% en 1962) - une montée F.O bien faible encore (2,1% des suffrages exprimés de plus en 13 ans) - quant à la CGT la baisse est importante (73,2% en 1949 - 58,1% en 1962) elle serait régulière sans une brusque inflexion en 56-57, inflexion vers le bas due à la naissance d'un syndicat de cadres (U.N.C.M) qui enlève un peu plus de 5% des voix à la CGT, et depuis se maintient à peu près au même niveau. (Planche XVIII)

2) MINES : Les résultats d'ensemble des résultats des élections à la Sécurité Sociale Minière (planche XIX) montrent de 1950 à 1959 un recul de F.O (21,1% à 17,8%) et une avancée CFTC (16,6% à 20,8%) celle-ci devenant à partir de 1959 la deuxième centrale syndicale dans les mines. Pendant ce temps la CGT voyait son pourcentage augmenter de 1950 à 55, mais baisser sensiblement de 55 à 59 (3,2%)

L'étude par région va nous permettre de préciser un certain nombre de points. Tout d'abord nous constatons que dans tous les bassins dont nous possédons les résultats la CFTC est en progrès et la CGT en baisse (pour F.O nous n'avons pas suffisamment de résultats pour juger)

Dans le NORD nous n'avons pas les résultats à la S.S., mais nous avons pris ceux concernant les élections aux commissions paritaires en 1960 et 1963 (les résultats à ces élections sont d'ailleurs le reflet plus exact de l'influence syndicale que les élections à la Sécurité Sociale qui ont pourrait-on dire une coloration plus politique). Nous constatons l'énorme influence CGT (72% des voix en 1963). Par contre la CFTC (bien qu'en progrès) ~~ne réunit qu'un pourcentage de voix assez réduit pour une région comme le Nord où le syndicalisme chrétien est implanté depuis longtemps et où aux élections à la Sécurité Sociale (régime général) les listes CFTC recueillent pour le NORD-PAS DE CALAIS entre 25 et 35% des suffrages (Carte de Cournil)~~

La situation est très voisine pour FO (en léger déclin): son pourcentage est faible pour une région qui constitue un bastion socialiste (et l'on sait qu'électeurs socialistes et syndiqués F.O se recrutent dans les mêmes milieux) et où F.O aux Elections Sociales du régime général récolte de 20 à 25% des voix dans le Nord-Pas de Calais (carte de Cournil)

Ceci montre bien que dans le Nord le milieu de la mine est un monde à part. Pierre Belleville(16) note que "nulle part ailleurs un groupe ne demeure aussi fermé sur lui-même"; il ajoute un peu plus loin "la sclérose sociale entraîne des blocages politiques et syndicaux". Il parle de "vieux prolétariat minier".

Les mineurs du Nord représentent de loin le groupe le plus important des Charbonnages de France (en 1947 on comptait dans le Nord-Pas de Calais 135.400 mineurs de fond soit 62,6% du total des effectifs au fond - en 1962 le chiffre s'était réduit à 73.000 soit 61,3% " " " pour l'ensemble de la France)(17)

En Lorraine la situation est assez différente. Belleville note que "le bassin jusqu'en 1944 n'avait joué qu'un rôle secondaire. Le vieux prolétariat minier était donc beaucoup moins nombreux". A partir de 1945 l'embauche monte en flèche (26.200 "au fond" en 47 soit 12,1% du total de la France - 21.200 en 1962 soit 17,8% du total). On recrute la population rurale d'un demi-département (beaucoup restent paysans-ouvriers) et une masse d'étrangers (Allemands de la Sarre - Italiens - Algériens - Polonais - Slaves - et plus récemment Marocain tout ceci fait un prolétariat assez hétéroclite. La planche XIX nous montre que la CFTC y est devenue majoritaire entre 55 et 59, passant devant la CGT, mais celle-ci conserve cependant une légère prépondérance "au fond".

Dans les autres bassins les graphiques montrent l'influence CFTC assez importante en Provence, mais très réduite en Dauphiné (malgré une montée) - l'influence CGT prépondérante dans les Cévennes - mais plus réduite en Provence. Ces bassins n'ont d'ailleurs qu'une importance assez faible (en 1962 : Cévennes 4,5% du total "au fond" - Provence : 1,5% - Dauphiné : 1,2%)

Il nous manque en particulier les résultats de la Loire (4,9% "au fond") et de Blanzay (4,2% "au fond")

La planche XX met en évidence la prépondérance CFTC chez les employés des Mines. Cette influence s'est développée de 1950 à 1962 (passant de 38,8% à 55,2%) pendant que la CGT et F.O. voyaient baisser sensiblement leur influence. (n'ayant pas les résultats concernant les autres listes je n'ai pu les faire figurer sur le graphique).

Signalons en terminant qu'on estime à 40% le nombre de mineurs syndiqués - les militants c'est à dire les syndiqués actifs étant aux dires de P. Belleville assez peu nombreux. Il serait intéressant de savoir si le taux de syndicalisation est le même dans les diverses régions, en particulier si le prolétariat hétéroclite de Lorraine se syndique dans les mêmes proportions que le "vieux prolétariat" du Nord.

Dans les Mines de Potasse la position CFTC est bonne et s'est améliorée nettement depuis 1945 : en 1945 la CFTC a 6 sièges de délégués - en 1950 : 18 - en 1954 : 25 - en 1958 : 34 sièges sur un total de 62.

Au comité central d'entreprise CFTC et CGT sont à égalité : 6 sièges chacune.

- 3) S.N.C.F. : Ce que montre de plus net la Planche XXI c'est une sorte de statu quo depuis 1955 : de légères oscillations mais rien de bien caractéristique (ceci si l'on regroupe l'ensemble des collèges). La "pointe" FO de 47 1957 et le "creux" CGT ~~de~~ correspondant sont dus sans doute aux contre-coups des événements de Hongrie - mais par la suite tout rentre rapidement dans l'ordre et depuis FO baisse lentement tandis que la CGT monte lentement. Quant à la CFTC sa faible progression de 1955 à 1959 est suivie d'un léger recul en 1961.

La Planche XXII qui donne l'évolution des résultats dans les différents collèges de 1959 à 1963 met en évidence des fluctuations plus importantes.

Dans le collège "exécutants" (1 à 9bis) la situation est assez stable. Nous constatons que c'est là que la CGT a ses points forts, ses éléments moteurs qui sont dans les ateliers et les dépôts. Belleville(18) note que "le syndicat CGT des cheminots est malgré l'ambiance qui pousse au corporatisme catégoriel, un syndicat ouvrier bien plus qu'un syndicat de fonctionnaires". La CGT est là majoritaire dans toutes les régions si on examine les résultats sur une période de 12 ans on constate une stabilité avec cependant de légers progrès dans les régions où elle domine le plus (Ouest et Sud-Ouest). La modernisation, note Belleville, en transformant l'activité des agents de traction, en modifiant et réduisant le rôle des ateliers, peut cependant constituer à long terme, un danger pour la CGT. Dans un atelier comme celui des Laumes où l'on réparait les machines à vapeur, elle jouissait d'un monopole syndical. Après l'électrification l'atelier a été affecté aux signaux ~~et~~ électriques et pour la première fois la CFTC a réussi à prendre pied.

Celle-ci dans le collège "exécutants" n'a même pas le tiers des voix CGT. Belleville note qu'elle donne l'impression de chercher encore son style et son assise. Elle reste dans certaines régions un syndicat chrétien traditionnel et c'est dans ces régions notam-

-ment dans l'Est qu'elle a le plus d'audience". Mais par contre ailleurs et surtout à la suite du recul enregistré à la suite des grèves de 1953 elle joue la carte des jeunes techniciens, pratique l'unité d'action avec les autres organisations, ceci sous l'impulsion des militants ouvriers venus de la JOC. Cela lui permet de refaire le terrain perdu en 1953 de telle sorte que dans l'ensemble son influence est à peu près stable dans le collège "exécutant", en très légers progrès dans quelques régions.

F.O a moins de poids à la SNCF que dans d'autres services publics. C'est à la Direction Générale que son influence demeure la plus importante et la plus stable aussi bien parmi les exécutants (16% des inscrits) que parmi la maîtrise (10%). C'est là note Belleville que l'esprit fonctionnaire semble marquer davantage les cheminots. Viennent ensuite les régions traditionnellement F.O: Nord (15,5% des inscrits) - Sud-Ouest (10,1%) Ailleurs et dans toutes les catégories l'influence de F.O décline légèrement.

Enfin le collège "exécutant" est marqué par la présence d'un Syndicat Autonome des Agents de conduite qui reflète l'attitude du milieu au corporatisme. De faible poids électoral ce syndicat n'en pas moins une importance stratégique à cause de la fonction de ses membres. ~~Expendant~~ Un phénomène semblable a eu lieu à la RATP quand les conducteurs de métro s'aperçurent que leur grève à eux et à eux seuls, paralysait le réseau. Cependant une grève des seuls conducteurs autonomes conduit à un échec comme l'a prouvé le mouvement qu'ils ont déclenché en Noël 1963.

Considérons maintenant les collèges cadres : (10 à 14 d'une part : agents de maîtrises - 15 à 19 d'autre part: cadres "supérieurs" ...)

La prépondérance revient ici au Syndicat des cadres autonomes qui a prospéré malgré la concurrence des grandes centrales ouvrières et malgré la CGC. A l'origine de ce syndicat il semble y avoir un refus de la division des centrales. Parmi les animateurs certains invoquent volontiers la Charte d'Amiens indiquée P. Belleville.

Chez les "petits cadres" on note une baisse de l'influence des autonomes de 61 à 63 il faudra étudier la suite des événements pour savoir si c'est un phénomène durable - de même la CFTC qui vient en second position voit son influence baisser (Belleville note que cette perte concerne surtout certaines régions: Nord et Direction générale). Enfin, phénomène assez inhabituel la CGT enregistre des progrès assez importants dans ces collèges où son influence a doublé en 10 ans. Il semble que cela soit du en partie au passage de militants CGT des échelles d'exécution aux échelles de maîtrise.

Chez les véritables "cadres" (collèges 15 à 19) l'influence des autonomes croît rapidement (9,5% des exp en 4 ans) et cela aux dépens à la fois de CFTC (perte de 3,4%) et de la CGC (perte de 4,4%). L'influence CGT et FO est presque négligeable dans ces collèges.

4) BANQUES NATIONALISEES : (planche XXIII) - Si nous considérons d'abord les 4 "grands" (Crédit

Lyonnais - BNCI - Comptoir National d'Escompte de Paris - Société Générale) nous ne disposons ici que des pourcentages de sièges. L'influence CFTC est prépondérante dans ce milieu employé et croissante depuis 1956. FO arrive en seconde position. Quant aux non syndiqués ils remportent un nombre assez important de sièges cette situation étant surtout caractéristique de la BNCI et encore plus de la Société Générale dont les directeurs favorisent ces sortes d'opérations.

- A la Banque de France : l'influence CFTC est très importante, par contre la CGT est faible et FO absente de la compétition. La CFTC trouve en face d'elle les autonomes ce qui n'est sans doute pas pour favoriser l'action.

- Ajoutons ici quelques mots sur les assurances : la statistique dont je dispose ne précise pas s'il s'agit de compagnies nationalisées ou non.

Aux élections de D.P pour 75 compagnies d'assurances de Paris et la MGF du Mans en 1958 (15.795 suf exp) on a :

CFTC : 40,3% des exp - CGT : 38,3% - F.O : 16,6% - divers : 5,2%

là encore prépondérance CFTC dans ce milieu employé, mais la CGT n'est pas loin derrière.

H) SECTEUR PARAPUBLIC : Nous avons mis sous ce titre (planche XXIV) le personnel des organismes de SECURITE SOCIALE : les institutions gérant les risques couverts par le Régime Général devant être considérés selon la jurisprudence comme des organismes privés gérant un service public.

Des élections ont lieu à la "Caisse de Prévoyance du Personnel des Organismes de S.S." et permettent de se faire une idée de l'importance des centrales.

Les résultats de 1963 montrent un partage à peu près égal des voix entre les 3 centrales CGT et CFTC venant légèrement en tête. Mais la comparaison avec 1956 montrent un recul sensible de F.O et une avancée CGT et CFTC.

Si on examine la répartition des suffrages entre les diverses régions (régions de Sécurité Sociale), en ce qui concerne la CFTC, on constate qu'elle vient en tête comme prévu dans les régions de l'Ouest et de l'Est (Nantes, Rennes, Nancy, Strasbourg) mais aussi chose plus curieuse dans une partie du Sud-Ouest (Bordeaux) - Elle vient par contre en dernière position dans les régions actuellement les plus défavorables à la CFTC (Massif Central (Clermont-Limoges) - Sud et une partie du Sud-Ouest (Marseille - Montpellier - Toulouse). Notons encore que Paris qui venait en 3ème position précédemment passe en 1963 dans le groupe des régions où la CFTC occupe la seconde place.

I) SECTEUR PUBLIC ET FONCTIONNAIRES (enseignement exclu) : Nous avons regroupé dans les planches XXIV et XXV

les "services publics" au sens où les entend la comptabilité nationale, "caractérisés par une subordination étroite aux administrations" (Hôpitaux publics - P.T.T - Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)) et les fonctionnaires dépendant directement des divers ministères. Nous avons exclu l'enseignement que nous étudierons séparément à cause de sa situation syndicale tout à fait particulière.

HOPITAUX PUBLICS: La planche XXIV compare les résultats des élections aux commissions paritaires départementales du personnel (à l'exclusion du personnel des directions, des économes et des pharmaciens) en 1958 et 1961.

F.O arrive en tête, mais perd des voix de 58 à 61 (3,2% des exp) - la CGT arrive en seconde position et est surtout influente dans les "petites" catégories : son pourcentage de voix est en augmentation (28,6 en 58 - 30,34 % en 61) - enfin en dernière position vient la CFTC qui améliore aussi son pourcentage (+ 1,7% en 3 ans).

Si l'on examine la répartition géographique des suffrages pour la CFTC en 1961 on constate qu'elle arrive en tête dans ses bastions traditionnels : 6 départements de l'Ouest (Cotes du Nord - Morbihan - Finistère - Ile et Vilaine - Mayenne - Vendée) - 5 départements de l'Est (Moselle - Haut Rhin - Bas Rhin - Doubs - Jura) - la bordure sud-est du Massif Central (Lozère - Haute Loire) et la Haute Savoie - ~~et dans les Pyrénées~~ il faut ajouter à cette liste les Basses Pyrénées.

P.T.T. : La planche XXVI nous montre l'évolution des suffrages depuis 1956. Nous avons l'un des très rares secteurs "fonctionnaires" où la CGT arrive en tête. Nous constatons que cette influence CGT est en baisse, surtout de 56 à 59. A cette baisse CGT correspond une certaine montée F.O et une croissance CFTC un peu plus faible : ces phénomènes étant là aussi surtout sensibles de 56 à 59 : depuis 59 on a partout un "quasi-statu quo".

La comparaison du graphique de la planche XXIV avec celui de la planche XXVI concernant les cadres moyens et supérieurs des PTT (26.300) nous montre que l'influence F.O est plus forte chez les cadres que ~~si l'on considère~~ ^{dans} l'ensemble du personnel, alors que c'est l'inverse pour la CFTC et surtout pour la CGT. Cette dernière influence donc surtout les "petites" catégories.

C.E.A. Commissariat à l'énergie atomique) : Jusqu'en 1958 la CFTC ~~n'était~~ n'était présente que par quelques militants. Elle est maintenant implantée dans l'ensemble des établissements (Saclay - Fontenay aux roses - Marcoule - Grenoble) et en 1962 elle arrive immédiatement derrière F.O.

4) PREFECTURES : Les résultats les plus détaillés dont je dispose sont ceux du 21 février 1963 concernant les élections aux C.A.P. centrales. Seuls F.O et CFTC ont présenté des listes complètes et les ~~pourcentages~~ résultats détaillés ne sont fournis que pour ces deux centrales. Le reste des suffrages exprimés concerne les Autonomes et la CGT, mais je n'ai aucun moyen de doser l'influence respective de ces deux ~~centrales~~ organisations.

La Planche XXVII indique outre les résultats globaux pour 55-58 et 63 (15.898 inscrits en 1963 - 13.353 exp), les résultats détaillés par catégorie en 1963.

Globalement nous constatons que F.O en 1963 a la majorité absolue des suffrages mais la CFTC se défend bien avec 31,4%.

La comparaison des résultats suivant les catégories met clairement en évidence la décroissance de l'influence de F.O quand on "descend" dans l'échelle hiérarchique. Pour la CFTC le pourcentage le plus faible est atteint dans la catégorie A - les résultats étant sensiblement voisins pour les autres catégories.

A propos de la comparaison des résultats en 1955 - 1958 et 1963 qui montrent une nette progression CFTC et des fluctuations de F.O indiquons que nous n'avons pas la certitude absolue que les résultats soient parfaitement comparables (en effet pour les années 1955 et 1958 nous n'avons trouvé qu'une information parue dans "Syndicalisme" indiquant des résultats globaux, sans qu'aucune précision soit donnée sur les catégories regroupées). Nous pensons cependant que ces statistiques regroupent comme celles de 63 l'ensemble du personnel des Préfectures. Ajoutons que l'information parue dans "Syndicalisme" en juillet 59 précise que F.O avait en 1950 62,8% des voix. Cette organisation a donc vu baisser son influence globale malgré une remontée depuis 1958.

5) DIRECTION GENERALE DES IMPOTS : Sous ce titre nous rassemblons les résultats de la D.G.I (proprement dite) - des Contributions Directes - Indirectes - du Cadastre - de l'Enregistrement. La CGT - FO et les Autonomes ayant présenté une liste commune, il n'est pas possible de doser l'influence de chacune des trois organisations. La CFTC atteint le quart des suffrages exprimés.

La comparaison des résultats CFTC suivant les diverses "Directions" montre que l'influence est maximum à l'Enregistrement (toujours plus de 30% des suffrages et même plus de 40% dans certaines catégories) - vient ensuite la D.G.I (de 25 à 32% suivant les catégories) - puis les Directes et Indirectes (de 12 à 22%) enfin le Cadastre (de 6 à 9%).

Si nous comparons non plus les services, mais les catégories de ~~personnel~~ personnel : nous voyons que l'influence CFTC est maximum chez les "Agents de Constata~~tion~~tion" (cadre C) elle décroît si l'on "s'élève" dans l'échelle hiérarchique vers les "contrôleurs" et le cadre A - elle décroît aussi si l'on "descend" dans l'échelle hiérarchique vers les "Agents de Bureau".

Il serait intéressant de doser l'influence FO et CGT suivant les diverses catégories pour voir si ce que nous avons vu pour F.O en ce qui concerne les Préfectures est corroboré. La présence de la liste unique nous interdit une telle étude.

6) TRESOR : La planche XXV nous montre que c'est là ^{où} l'influence F.O est la plus importante chez les Fonctionnaires (presque 2/3) des voix. La CFTC n'atteint pas le quart et la CGT dépasse à peine 10%.

Il est intéressant de comparer les résultats suivant les catégories. Tout d'abord notons qu'en 1959 : F.O présente seule des listes chez les Trésoriers Payeurs (107 inscrits)

Nous trouvons ensuite:

Cadre A (Recev - Percept- I.P et inspect)	F.O (75,2%)	CFTC (18,8%)	CGT (6%) (résultats de 1962)
Cadre B (contrôleurs)	F.O (69,7%)	CFTC (19,7%)	CGT (10,3%) -id-
Cadre C (agents de recouvrement)	F.O (62,8%)	CFTC (25,1%)	CGT (12%) (résultats de 1959)

Nous voyons donc l'influence F.O décroître à mesure qu'on descend dans l'échelle hiérarchique, alors que le phénomène inverse se passe pour la CFTC et la CGT, confirmant ce que nous avons noté dans les Préfectures.

7) Ministère du Travail : (Services Extérieurs). Dans ce secteur très restreint notons simplement que les élections de 63 ont permis à la CFTC d'améliorer des positions en gagnant 2 sièges et en devenant l'organisation la plus représentative - tandis que la CGT progressait aussi très nettement aux dépens/ de F.O, mais sans enlever de siège supplémentaire.

8) Ministère de la CONSTRUCTION : La planche XXV ne représente que les Services extérieurs et montre une nette prépondérance CFTC, F.O n'arrivant qu'en seconde position - Notons qu'au niveau de l'Administration Centrale (388 inscrits en 1959) les 3 centrales se partagent pratiquement les voix avec cependant un petit avantage à la CFTC.

9) Directions Départementales de la POPULATION : Dans ce secteur assez restreint les positions ont beaucoup évolué depuis 10 ans : la CFTC a vu son pourcentage passer de 33,2% à 60,4% - la CGT de 22,1% à 26,2% alors que F.O s'effondrait chutant de 44,7% à 13,3%.

10) PONTS ET CHAUSSEES : Nous avons regroupé dans la Planche XXVIII les résultats glanés dans les publications CFTC (certains sont assez anciens). La première statistique regroupe les résultats d'un certain nombre de catégories en prenant toujours pour cette catégorie les résultats les plus récents : on constate l'influence prépondérante de F.O (58,5% des suffrages) - la CFTC venant en seconde position avec presque le 1/4 des suffrages et la CGT en dernier lieu avec 13% (ceci sur un ensemble de 13.608 salariés qui ne représente qu'une partie du personnel des Ponts et Chaussées et exclut en particulier les agents et les conducteurs de travaux pour les quels nous n'avons que fort peu de renseignements).

L'étude des divers résultats représentés montre d'abord la forte implantation F.O au plus haut niveau (Ingénieurs TPE). Nous n'avons pas ensuite une décroissance des voix F.O aussi régulière que nous l'avions observée dans d'autres administrations, quand on descend dans l'échelle hiérarchique. La présence à certains scrutins de listes autonomes ou CGT qui quelques années plus tard disparaissent complique la comparaison.

Une autre constatation que l'on peut faire c'est celle d'une progression CFTC qui est certes encore loin derrière F.O, mais qui "grignote" régulièrement. Les effectifs de la Fédération CFTC des T.P croissent d'ailleurs en moyenne de 10% par an depuis 10 ans.

Enfin signalons qu'en 1958 les élections pour les Agents de Travaux dans les départements ont donné de 8 à 15% des voix à la CFTC - celles pour les conducteurs de travaux de 15 à 30% des voix à la CFTC. Nous n'avons pas de résultats pour les autres centrales.

11) AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT : Les agents non titulaires de l'Etat ne participent pas aux élections aux C.A.P. centrales, mais on peut néanmoins connaître l'influence des centrales syndicales parmi ce personnel grâce aux élections à l'IGRANTE (Institution Générale de Retraite des Agents non Titulaires de l'Etat). Ces élections viennent d'avoir lieu fin 1963 et le résultat est représenté planche XXVIII bis. La proportion des abstentions est importante (un peu plus de 40%) mais étant donnée les conditions du vote (vote par correspondance) cela n'a rien d'étonnant; on peut même se féliciter d'une participation aussi élevée.

La CGT arrive en tête de ces élections avec 39,45%, la CFTEC vient ensuite avec 25,52 puis F.O avec 18,56% enfin les Autonomes et la CGC.

Nous avons joint à ces résultats ceux des Elections à l'IPACTE (institution de Prévoyance des Agents contractuels et Temporaires de l'Etat): les cotisants l'IPACTE sont obligatoirement affiliés à l'IGRANTE: cette deuxième statistique recoupe donc partiellement la première: mais elle concerne les agents temporaires dont le traitement dépasse un certain plafond, c'est à dire des agents d'une qualification assez élevée. On constate que ces agents votent beaucoup moins pour les 3 grandes centrales que la masse des agents cotisant à l'IGRANTE. La CGT et FO sont surtout touchées - la CFTEC résiste mieux - par contre on voit que la CGC et les Autonomes ont une influence assez importante chez ces agents.

Ces observations que l'on peut faire concernant l'IPACTE sont assez normales, pourrait-on dire, la moindre influence CGT chez les agents à salaire élevé est habituelle - l'augmentation d'influence de la CGC est aussi dans la logique - ce qui le paraît moins c'est la faible influence de F.O dans ces catégories alors que nous avons vu son influence croître chez les fonctionnaires à mesure qu'on s'élevait dans la hiérarchie. Apparemment ce sont les Autonomes qui tiennent ici la place de F.O.

12 : Récapitulation Nous allons d'abord rassembler tous les résultats concernant le secteur public et les fonctionnaires pour tâcher d'avoir une idée plus globale.

	Elect Insc	- Suf exp	C.G.T	C.F.T.C	F.O.
HOPITAUX Publ	70.000 ?	57.302	17.390	11.423	22.948
P.T.T	220.000 ?	189.650	71.234	38.615	58.047
C.E.A.	9.684	7.160	1.023	2.195	2.225
PREFECTURES	15.898	13.353	1.000	4.202	7.113
D.G.I.	40.000 ?	35.567	8.891	8.982	8.891
TRESOR:	17.471	16.307	1.864	3.771	10.472
TRAVAIL :	3.000 ?	2.744	856	956	841
CONSTRUCTION :	5.740	5.450	817	2.452	1.907
POPULATION :	5.000 ?	4.797	1.258	2.900	639
PONTSET CHAUSSEES	15.000 ?	13.608	1.748	3.275	7.906
IGRANTE	178.457	101.642	40.089	25.945	18.871
<u>TOTAUX :</u>	580.250 ?	447.280	146.770	104.716	139.860

% age par rapport aux exprimés : CGT: 32,8% CFTEC: 23,4% F.O: 31,2% Div: 12,5

Dans cette statistique ~~XXXXXXXX~~ lorsque q'il y avait des listes communes (cas de la DGI) nous avons divisé le nombre de voix obtenues par la liste par le nombre d'organisations groupées dans ces listes communes (cela est arbitraire, mais il n'y a pas moyen de faire autrement et cela étant assez rare, les chiffres totaux n'en sont guère modifiés)

Nous n'avons pas ~~inclus~~ inclus l'enseignement dans notre total à cause de sa situation syndicale particulière.

La première question qui se pose c'est: que représente notre statistique par rapport à l'ensemble des fonctionnaires. Une statistique parue dans "le Monde" (15 aout 62) donne le chiffre de 1.259.300 fonctionnaires. Mais il y a là dedans 477.900 enseignants que nous avons exclus, par contre nous avons rajouté 70.000 hospitaliers assimilés aux fonctionnaires.

c'est donc un total de 890.000 fonctionnaires ou assimilés qu'il faut compter ; or notre statistique ne regroupe que 580.000 inscrits environ soit environ 65%, presque les 2/3. (19)

Elle ~~montre~~ montre que contrairement à ce qu'on pense habituellement F.O n'arrive pas en tête c'est la CGT. Sans doute la CGT n'est en tête que parce nous avons inclus les non titulaires de l'IGRANTE dans cette statistique (sans cette addition F.O précéderait la CGT ~~quand~~ d'environ 3%) Quand à la CFPC elle n'est pas tellement loin derrière et l'on peut dire que dans le secteur fonctionnaire les 3 centrales se tiennent de beaucoup plus près que dans le secteur privé.

TIANO publie (20) une statistique regroupant des résultats partiels d'élections chez les Fonctionnaires en 1956 et portant sur 272.810 inscrits : il obtient

CGT : 36,9% - F.O : 35,4% - CFPC : 19,6% Autonomes : 8,3% par rapport aux exp . mais il ne précise en aucune façon les services recouverts par cette statistique .

Cette étude de la Fonction Publique nous montre aussi qu'en général F.O voit croître son influence quand on monte dans la hiérarchie (ceci n'est cependant pas vérifié partout). Pour la CFPC et pour la CGT c'est plutôt le phénomène inverse avec cependant une différence c'est que le maximum d'influence CFPC ne se situe pas dans la catégorie la plus basse, mais plutôt dans les catégories intermédiaires.

Comment s'effectue l'évolution des suffrages dans le temps ? Nous n'avons pas de résultats globaux anciens comparables aux résultats actuels pour en juger. Dans certains secteurs (Ponts et Chaussées - Préfectures - Population) il ya une nette avancée CFPC dans d'autres la CFPC est stationnaire (Trésor) . Pas plus pour une centrale que pour l'autre nous ne pouvons tirer de conclusions absolument définitives , cependant F.O semble plutôt en perte de vitesse et la CFPC en progression - la CGT étant plus fluctuante .

J) ENSEIGNEMENT : ~~477.900 enseignants~~ C'est un personnel d'environ 500.000 salariés. que nous allons considérer maintenant.

Lors de la scission de la CGT en 1947, les enseignants rattachés à cette centrale décident de rester autonomes afin de conserver leur unité et constituent la Fédération de l'Education Nationale (autonome) : F.E.N. regroupant dans son sein le Syndicat National des Instituteurs (SNI) - le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (SNES), le Syndicat National de l'Enseignement Technique (SNET), le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNES Sup) - et divers autres : Agents des Lycées - Personnel des Inspections Académiques - des Centres d'Apprentissage

En face de la F.E.N., un seul Syndicat rassemble comme elle tout le personnel de l'Education Nationale : c'est le Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN) qui lui n'est pas autonome mais confédéré à la CFTC.

En dehors de ces deux organisations, chaque degré présente une ou deux autres organisations qui sollicitent les suffrages des électeurs et qui sont étroitement corporatistes la plupart du temps ne s'inquiétant que des problèmes d'un degré ou parfois même d'une catégorie précise dans ce degré.

- 1) Premier Degré : Les planches XXIX et XXXI montre la prépondérance du SNI avec une moyenne de 85% des suffrages. Il prétend d'ailleurs au monopole et refuse l'unité d'action avec le SGEN. Celui-ci en 1948 a bénéficié d'un certain nombre de suffrages de gens refusant de voter SNI, mais en 52 l'apparition brève d'une liste F.O et d'une liste du syndicat des Directeurs amène une baisse du SGEN en pourcentage et il a ~~bien~~ de la peine à dépasser les 8% dans un milieu où il apparaît bien difficile de changer les traditions de vote. On vote par habitude, même si l'on n'est pas d'accord avec ses dirigeants, on vote sans participer aucunement à l'action syndicale et le milieu enseignant fortement syndicalisé apparaît comme l'un de ceux où le taux de militantisme est peut-être le plus bas (proportion de militants par rapport aux syndiqués). Le syndicat Indépendant qui recueille 4,3% aux élections de 1961 a été fondé par des instituteurs d'Algérie partisans de l'Algérie Française.

La situation du premier degré est encore compliquée : en plus des 4 syndicats ~~2) x Secondaire~~ représentés dans la statistique de 1961 : il faut ajouter maintenant le S.N.C. : Syndicat National des Collèges qui concurrence le SGEN et le SNI à l'intérieur des Collèges d'Enseignement Général (CEG) ~~et~~, collèges qui appartiennent toujours au Premier Degré. Ce syndicat est donc étroitement limité à une catégorie très précise de personnel.

- 2) Second Degré : Il faut distinguer ici le Secondaire (Lycées Modernes et Classiques) et le Technique (Lycées Techniques)

- Secondaire : la statistique des Planches XXIX et XXX représente la situation dans ce secteur : prépondérance du SNES qui regroupe 2/3 des voix : il est en légère baisse depuis 1955 - Ici le SGEN se défend beaucoup mieux que dans le ~~premier~~ premier degré et atteint presque le 1/4 des voix. Le reste va au Syndicat National des Lycées (SNAL) : celui-ci rattaché à la C.G.C. ne hante que le secondaire et là il reporte ses succès davantage dans ~~la~~ la catégorie des Agrégés que dans celle des Certifiés.

- Technique : Je n'ai pas de résultats des élections dans les Lycées Techniques notons simplement que la prépondérance du SNET est manifeste (plus nette encore que celle du SNES) et le SGEN a de la peine à prendre pied dans ce secteur.

- Ecoles Normales : Ce petit secteur comporte lui aussi un syndicat de la FEN qui recueille 84,8% des voix aux élections contre 15,2% au SGEN.

- 3) Collèges d'Enseignement Technique (CET) Ce sont les ex-Centres d'Apprentissage : c'est un des rares secteurs de l'enseignement où les syndicats CGT et F.O existent (un syndicat CGT existe aussi chez les Agents de Service). Les dernières élections montrent la ~~prépa~~ légère prépondérance CGT, suivie par la FEN ; la liste commune SGEN-FO ne permet pas de préciser l'importance respective de chacune de ces organisations.

- 4) Enseignement Supérieur : Il existe dans ce secteur 3 syndicats : le SNES Sup - le SGEN et enfin le ou plutôt les Syndicats Autonomes des Facultés de Lettres de Sciences, de Droit (Ceci si l'on se limite au domaine proprement enseignement, en négligeant la recherche). Je n'ai pas de résultats d'élections exploitables. Notons simplement que les Syndicats Autonomes sont assez "forts" en Droit : ils s'apparentent plus à des amicales où la hiérarchie est respectée qu'à de véritables syndicats.

K) LES CADRES : La Fédération des cadres CFTC a publié en mai 1963 une remarquable étude sur l'audience respective des diverses organisations syndicales chez les Cadres. Cette statistique regroupe 385.827 inscrits.

Il s'agit de cadres au sens de la classification de l'INSEE; c'est à dire des cadres supérieurs et ingénieurs et des cadres moyens: cadres administratifs-agents de maîtrise-techniciens et assimilés, toutes catégories dont se réclame la CGC ainsi que les grandes Centrales syndicales. Les Voyageurs, Représentants et Placiers ~~sont~~ (VRP) ~~sont~~ ~~peu appréhendés~~ qui constituent l'un des groupes les plus importants de la CGC sont peu appréhendés dans cette statistique, bien qu'une partie d'entre eux soit incluse dans les votes recensés.

La CGC a contesté cette statistique en faisant valoir qu'au Conseil d'Administration de l'AGIRC (Retraite Complémentaire des Cadres) elle dispose de 5 sièges sur 8 et que par conséquent sa représentativité est bien supérieure à celle indiquée par la statistique. Mais l'argument n'est pas valable car le Conseil de l'AGIRC est élu par les administrateurs des Caisses de Retraite eux-mêmes élus par les Assemblées Générales sur des listes non syndicales pour la plupart.

La Statistique (planches XXXII - XXXIII - XXXIV) montre que la CFTC vient en tête avec 29,2% des votants suivie par CGT 21,4% et FO 21,4% c'est à dire que les 3 centrales totalisent 72% des voix. On voit que dans les secteurs recensés la CGC est loin d'être la seule représentative puisqu'elle n'arrive qu'en 4ème position avec 15,2% des suffrages.

L'analyse par branche fait ressortir une assez grande variété de situation:

secteur privé: CFTC en tête dans la Chimie et la Métallurgie (plus de 100.000 cadres)
CGT en tête dans la Marine Marchande
CGC " " le Batiment
FO " " chez les clercs de notaire

secteur nationalisé:

CFTC en tête dans les Mines et les Banques Nationalisées
CGT à l'EDF
CGC à la Banque de France et dans les Assurances
Autonomes à la SNCF

secteur public et fonctionnaires:

F.O largement en tête dans les secteurs importants: Finances-PTT-CEA
CFTC en tête dans le petit secteur du ministère de la Construction.

CONCLUSIONS

De ces statistiques incomplètes je me garderai de tirer des conclusions définitives.

Une première constatation qu'il faut faire c'est que la CGT reste encore et d'assez loin la première centrale syndicale; les salariés malgré son inféodation au parti communiste, malgré ~~des accords~~ comme au moment de l'affaire de Hongrie continuent à lui faire confiance - cependant ~~dans le secteur privé~~ si dans le secteur nationalisé (non financier) l'emprise CGT reste considérable et n'est que fort peu grignotée par les lents progrès de la CFTC, dans le secteur privé la poussée CFTC semble entamer de façon plus efficace les bastions CGT ceci aussi bien dans ~~les~~ certains secteurs de la Métallurgie que dans la Chimie.

Ce qui frappe en second lieu c'est le fait que la CFTC essaie véritablement de s'implanter valablement dans tous les secteurs, dans toutes les branches et dans toutes les catégories; depuis l'enseignement jusqu'à l'Agriculture en passant par la Chimie, l'Assistance Publique et les Banques ... depuis l'ouvrier ou le fonctionnaire de catégorie D, jusqu'à l'ingénieur en passant par le technicien, le chef de service... elle développe ses sections, recueille des voix aux élections. Aucune autre centrale n'a semble-t-il un éventail aussi large et équilibré; la CGT beaucoup plus implantée en milieu purement ouvrier a ~~du~~ peine à percer chez les cadres et les techniciens; F.O puissante dans la Fonction Publique est bien faible dans certaines ~~branches~~ branches du secteur privé.

NOTES

TIANO

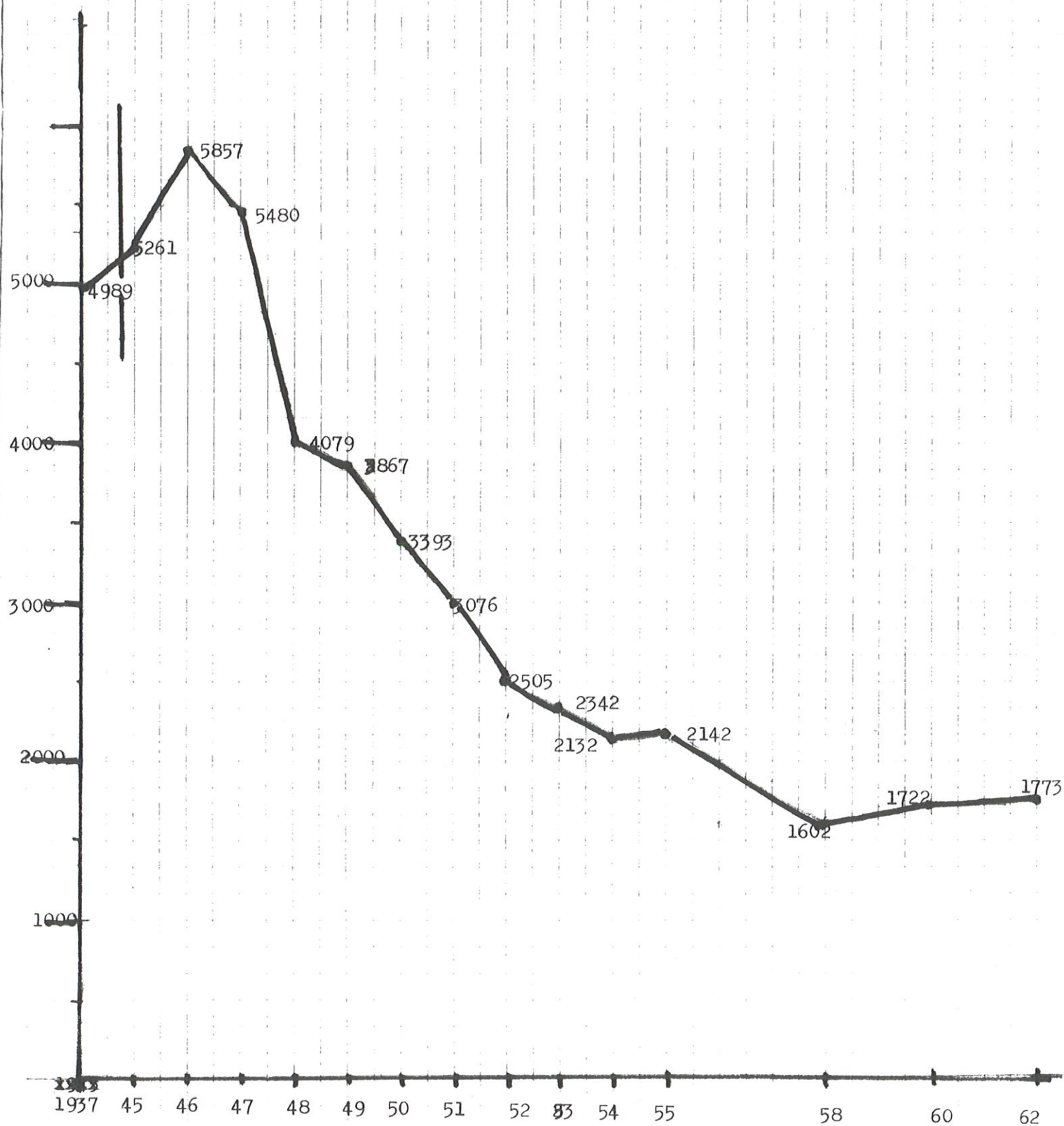
- (1) in "EXPERIENCES FRANCAISES D'ACTION SYNDICALE OUVRIERE" ed Ouvrières 1956 p 44
- (2) Dans sa dernière statistique ("Syndicalisme" du 11 janvier 1964) la Fédération CFTC des Métaux signale cependant qu'elle a fait figurer des résultats d'entreprises dans lesquelles elle n'est pas représentée .
- (3) TIANO et SELLIER : "ECONOMIE DU TRAVAIL" (PUF -1962) p 350
- (4) - id - : op cit p 351 (note en bas de la page)
- (5) - id - : op cit p 409
- (6) P.COURNIL : "GEOGRAPHIE DES ELECTIONS SOCIALES" "Cahiers RECONSTRUCTION" janv 56 n°28
- (7) S.MALLET : "LA NOUVELLE CLASSE OUVRIERE" (Le Seuil 1963 p 177-259) !! Juin 63 n° 63-1
- (8) -id - : op cit p 223
- (9) Pierre BELLEVILLE "UNE NOUVELLE CLASSE OUVRIERE" (Julliard 1963) p 43- 101
- (10) TIANO: op cit p 44
- (11) TIANO : op cit p 47
- (12) P.BELLEVILLE : op cit p 130
- (13) D.LAHALLE et N.LOWIT -FRATELLINI "Cahiers d'Etudes de l'Automation"... CHRS 1962
- (14) HANSMART ; "Relations Intersyndicales dans le Textile" Revue de l'Action Populaire juil 63
- (15) COURNIL op cit Juin 63
- (16) BELLEVILLE: op cit p 237
- (17) D.BRETEUIL "Avenir de la Profession Charbonnière" Revue de l'Action Populaire sept -oct 63
- (18) BELLEVILLE: op cit p 223
- (19) En réalité l'incorporation de l'IGRANTE ~~xxxxxxx~~ dans la ~~ré~~capitulation fausse un peu les résultats car des enseignants votent à l'Igrante, or j'ai exclu les enseignants de la recapitulation.
- (20) TIANO ET SELLIER : op cit p 417.

Mars 1964

Michel BRANCIARD

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA CGT de 1945 à 1962 (TIANO)

(Cartes délivrées aux syndicats et non retournées)
(en milliers)



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA CFTC

(déclarations des responsables)

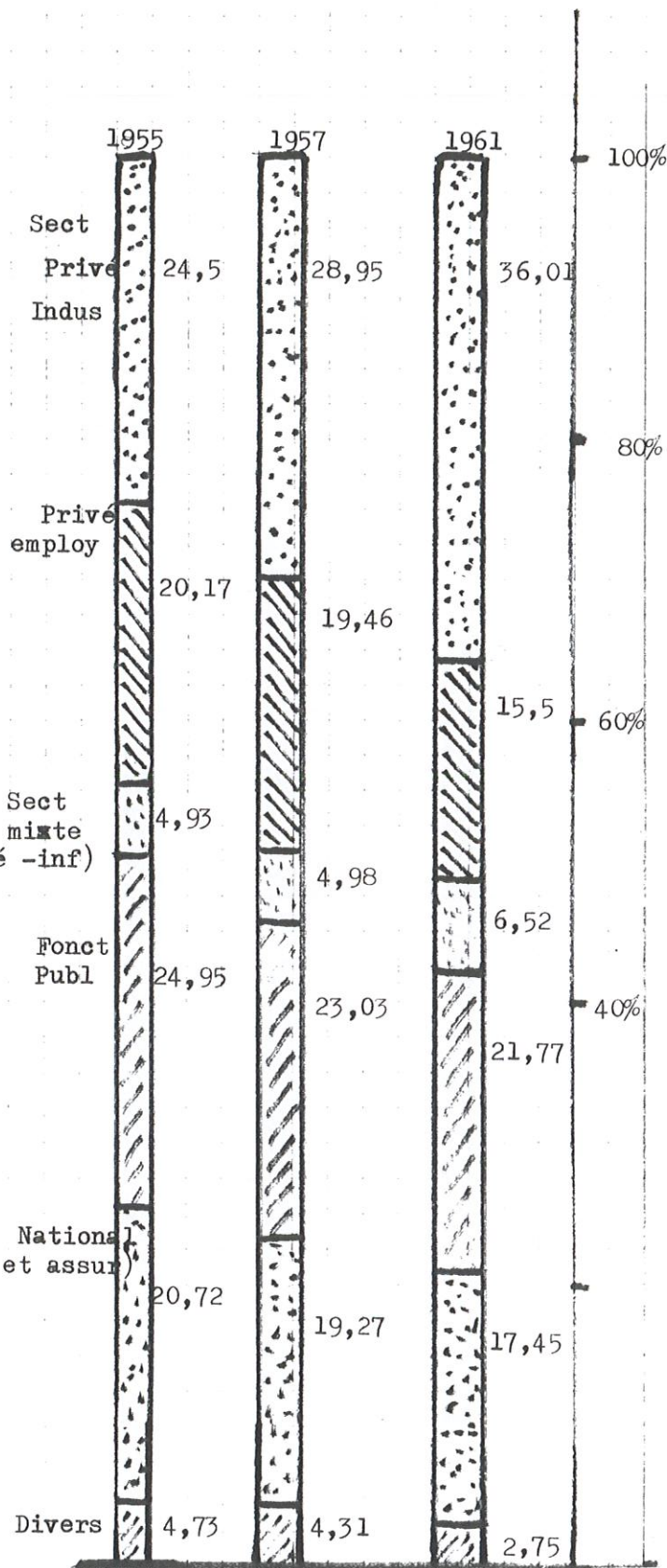
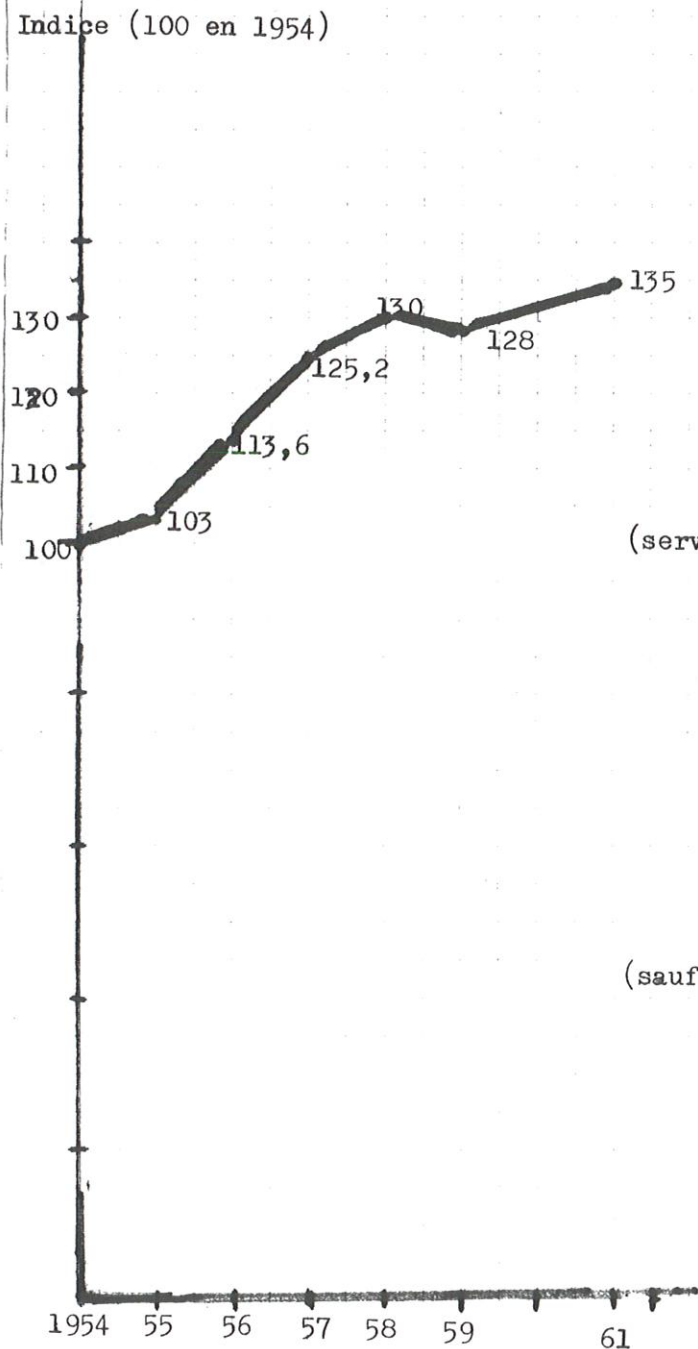
de 1954 à 1961

REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA CFTC

selon la nature de l'employeur

la largeur des bandes est proportionnelle aux effectifs totaux

Indice (100 en 1954)



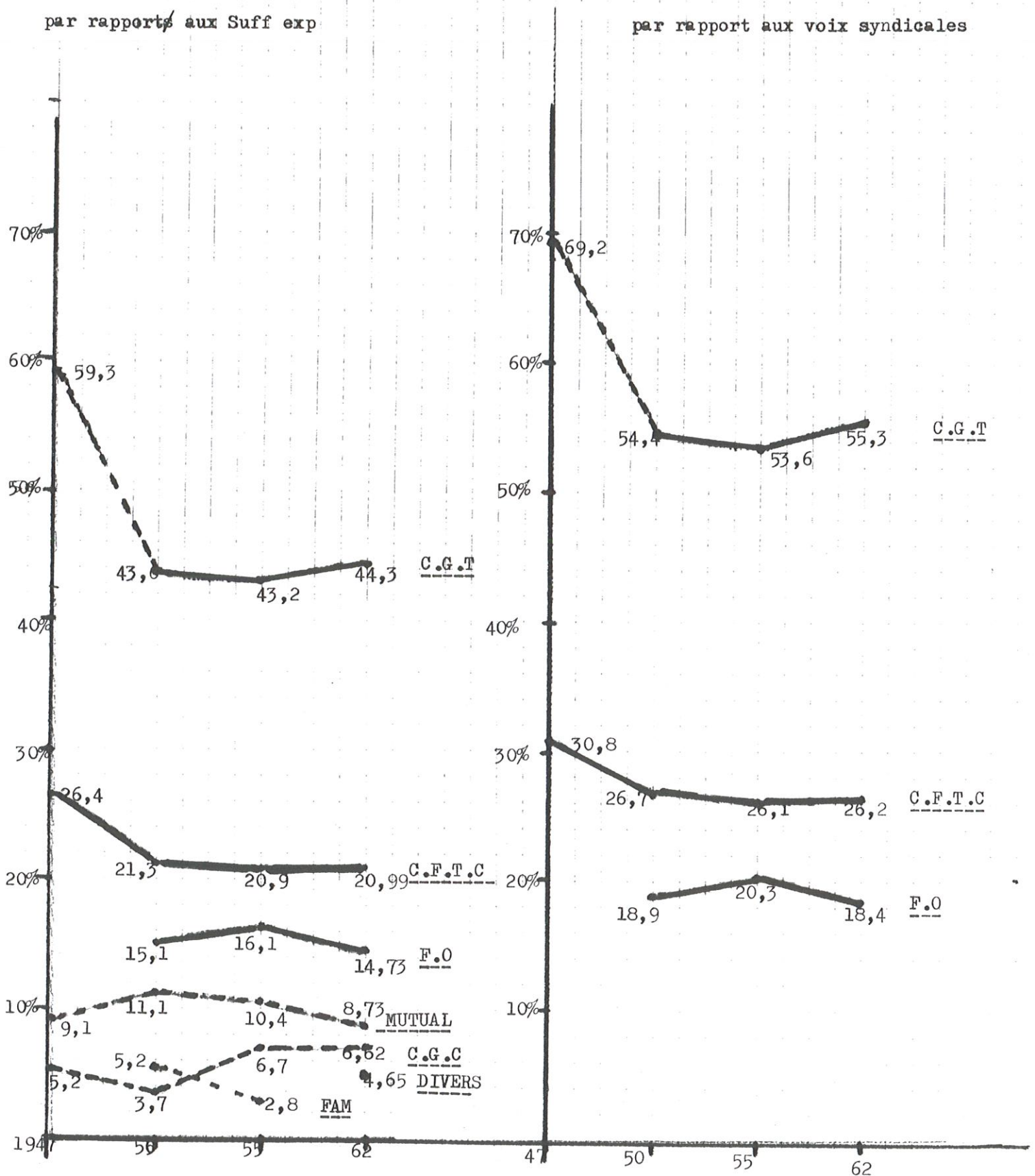
ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE

Evolution des pourcentages depuis 1947

III

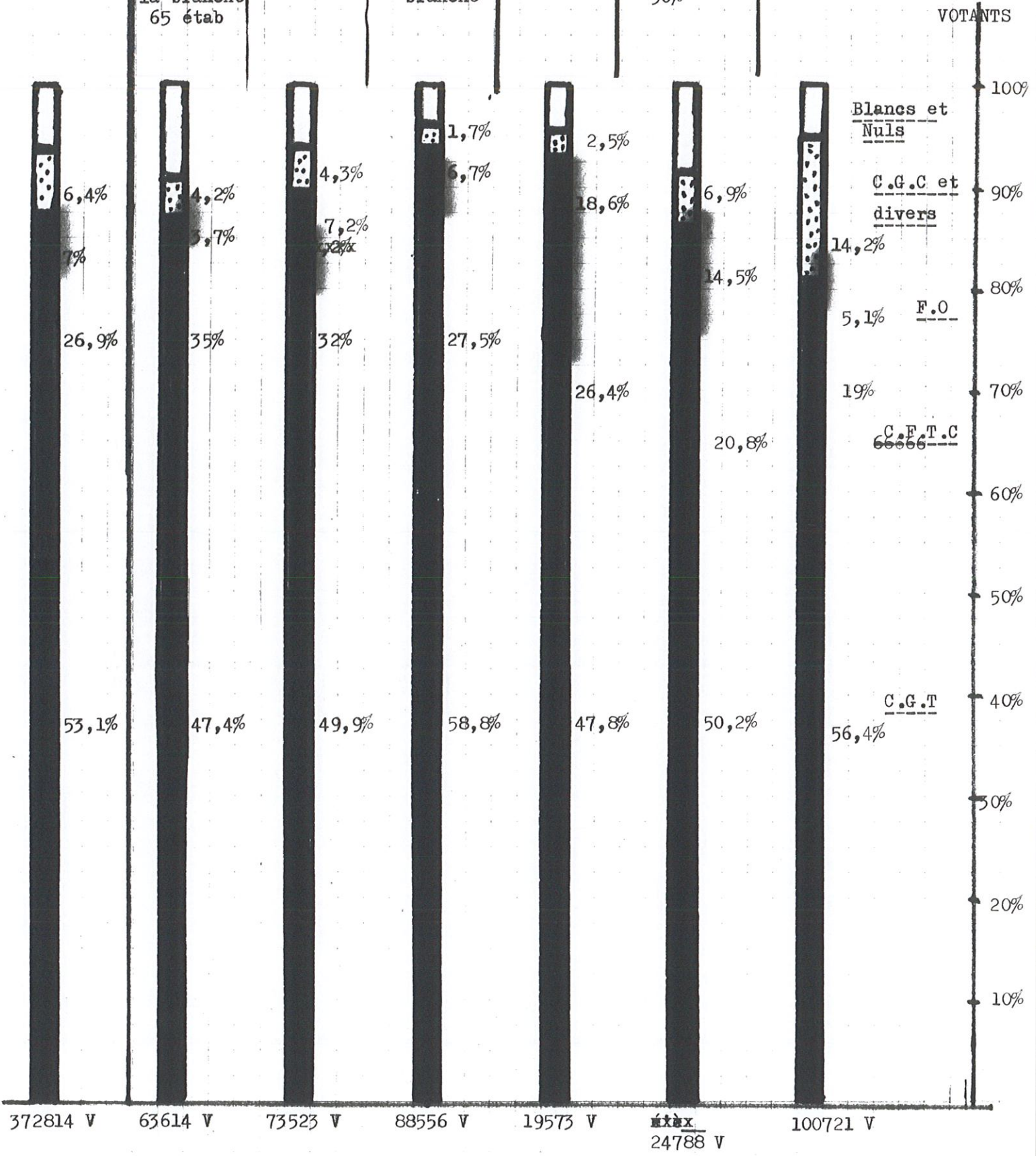
par rapport aux Suff exp

par rapport aux voix syndicales



IV

Ensemble de 286 étab	Construc électr	Mécanique	Sidérurgie	Const.Nav	Aéronautique	Automobile
482;000 sal	78.824 I 40% de la branche 65 étab	126 étab 89.083 I	49 étab 124.099 I 60% de la branche	13 étab 23.254 I 60%	15 étab 30.080 I près de 50%	16 étab 134.687 I 85%



EVOLUTION DE L'INFLUENCE DES CENTRALES DANS LA METALLURGIE de 1960 à 63

Statistique portant sur
227 établissements

422.360 insc en 60
432.610 insc en 61

D.P

1960

1961

Statistique portant sur
222 établissements

428.397 inscri en 61
436.195 " en 62

D.P

1961

1962

Statistique portant
sur 288 établissements

498.482 ins en 62
514.995 en 63

D.P

1962

1963

1963

IV

Statistique
la plus
complète:

423 étab
569.773 insc

% age
vota
100%

Blancs
et nuls

CGC et
div

F.O

C.F.T.C

C.G.T

6,5

5,6

7

6

5,5

5,8

6,1

7,2

6,8

7,2

7,3

7

6,9

7,2

25,2

26,9

26,1

28,1

28,3

28,3

27,7

54,3

53,3

53,4

52,1

53

53,8

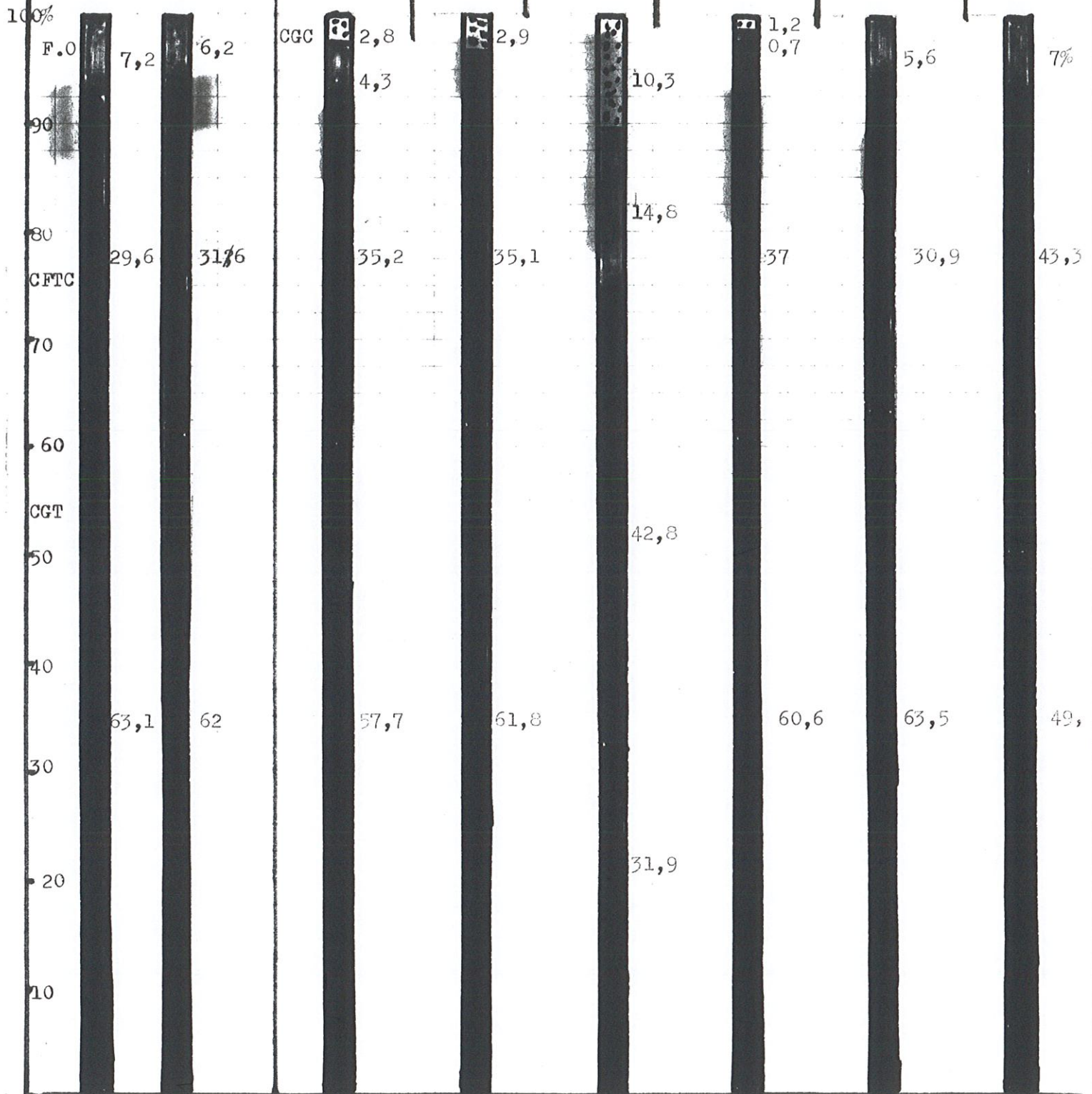
53,5



Comparaison d'ensemble

1961	1963	Sidérurgie de l'est	USINOR (Trith- St Léger)	DUNKERQUE	S.F.A.C Le Creusot	C.A.F.L. (Firminy)	MONDEVILL (Normandie)
49 étab	66 étab	32 étab					
124.000 sal	143.111 sal	(sur 38)					
DP(2 collègues)		96.000 sal	3440 exp	1020 exp	8300 exp	5500 exp	3900 exp
		2 col	2 col	2 col	tous col	2 col	2 col
		1963	1963	1963	1963	1963	1962

%age P.R
soit exp
soit total des 3 centrales



Ensemble de 15 entr
(près de 50% des eff)

2 collèges

30.080 inscrits

1960-61

SUD-AVIATION

TOULOUSE

5333 votants

1961

SUD-AVIATION

St NAZAIRE

1957

Blancs et nuls

CGC et Div

F.O

C.F.T.C

C.G.T.

C.F.T

6,5%

24,3%

12,6%

23%

30,5%

42%

6,9%

14,5%

20,8%

50,2%

VOTANTS

100%

90%

80%

70%

60%

50%

40%

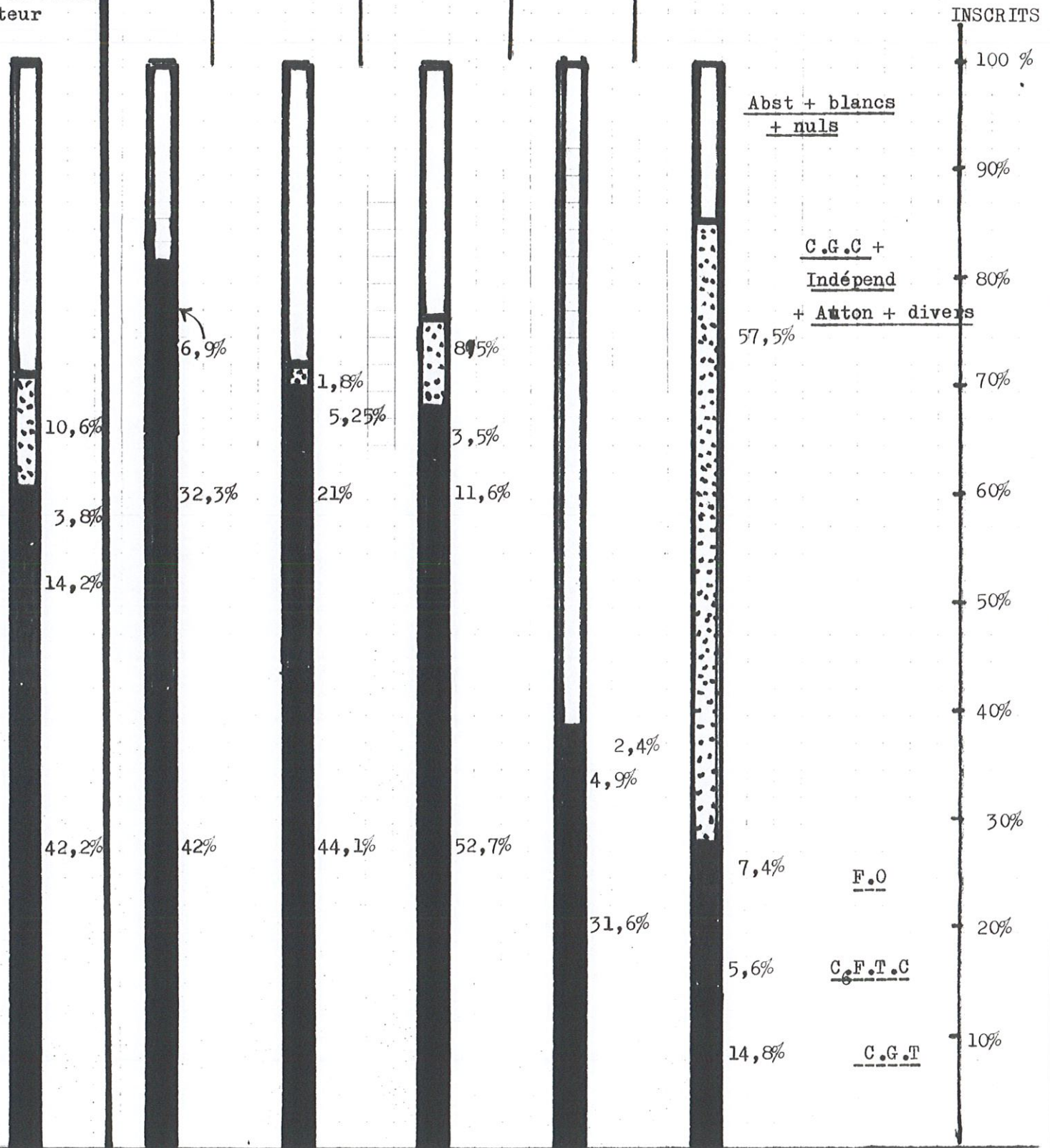
30%

20%

10%

VII

Ensemble de l'entr 1960-61	PEUGEOT 1962	BERLIET (Vénissieux) 1962	RENAULT (Billancourt) 1963	CITROEN 1er col 1961	SIMCA (Poissy) 1963
134.687 insc	20.995	11.318	32.569	27.174	15.215
85% du secteur secteur					

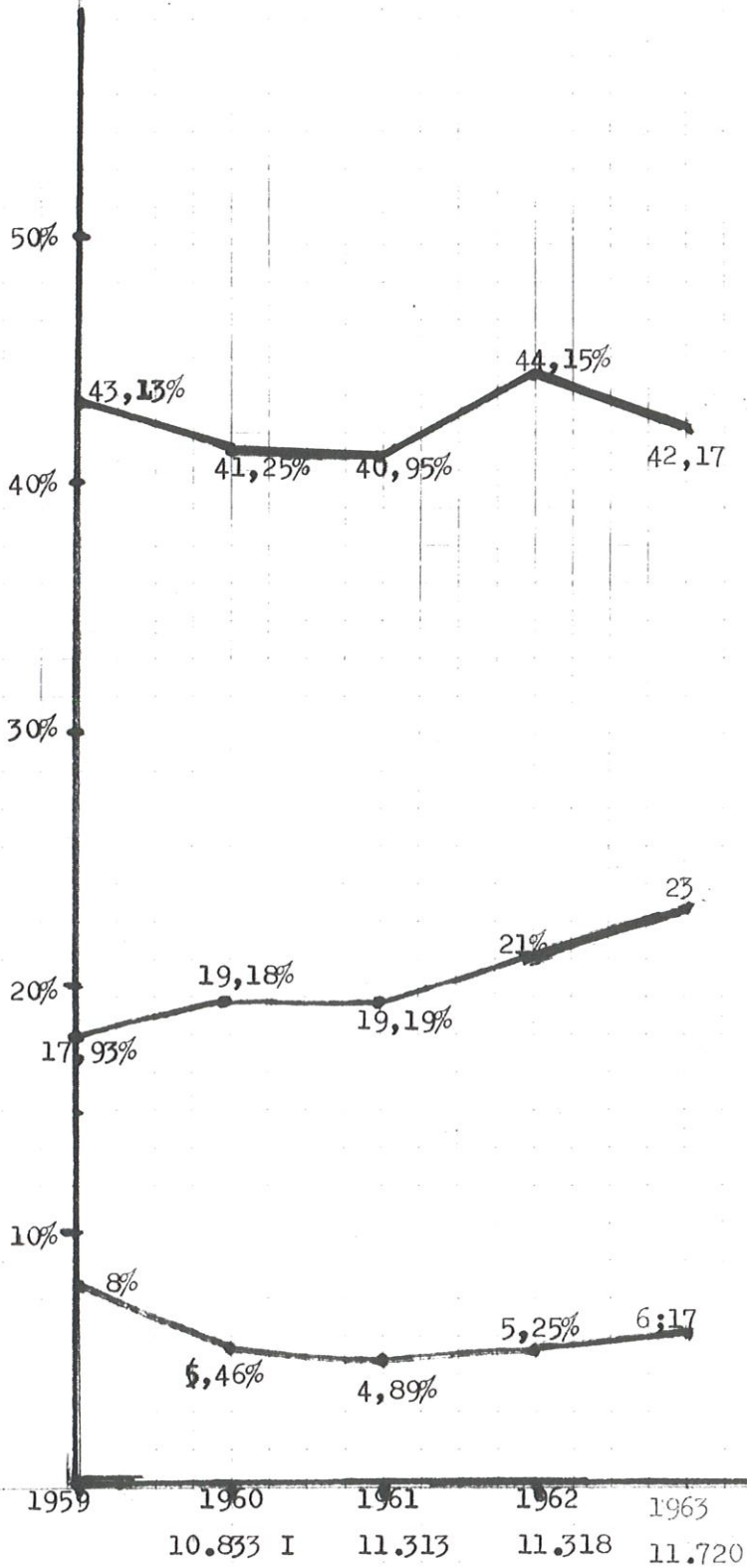


BERLIET (Vénissieux) Elections de Délégués du Personnel

Evolution des suffrages depuis 1959 (2 collèges réunis)

%age par rapport
aux
INSCRITS

VIII



C.G.T.

C.F.T.C.

F.O.

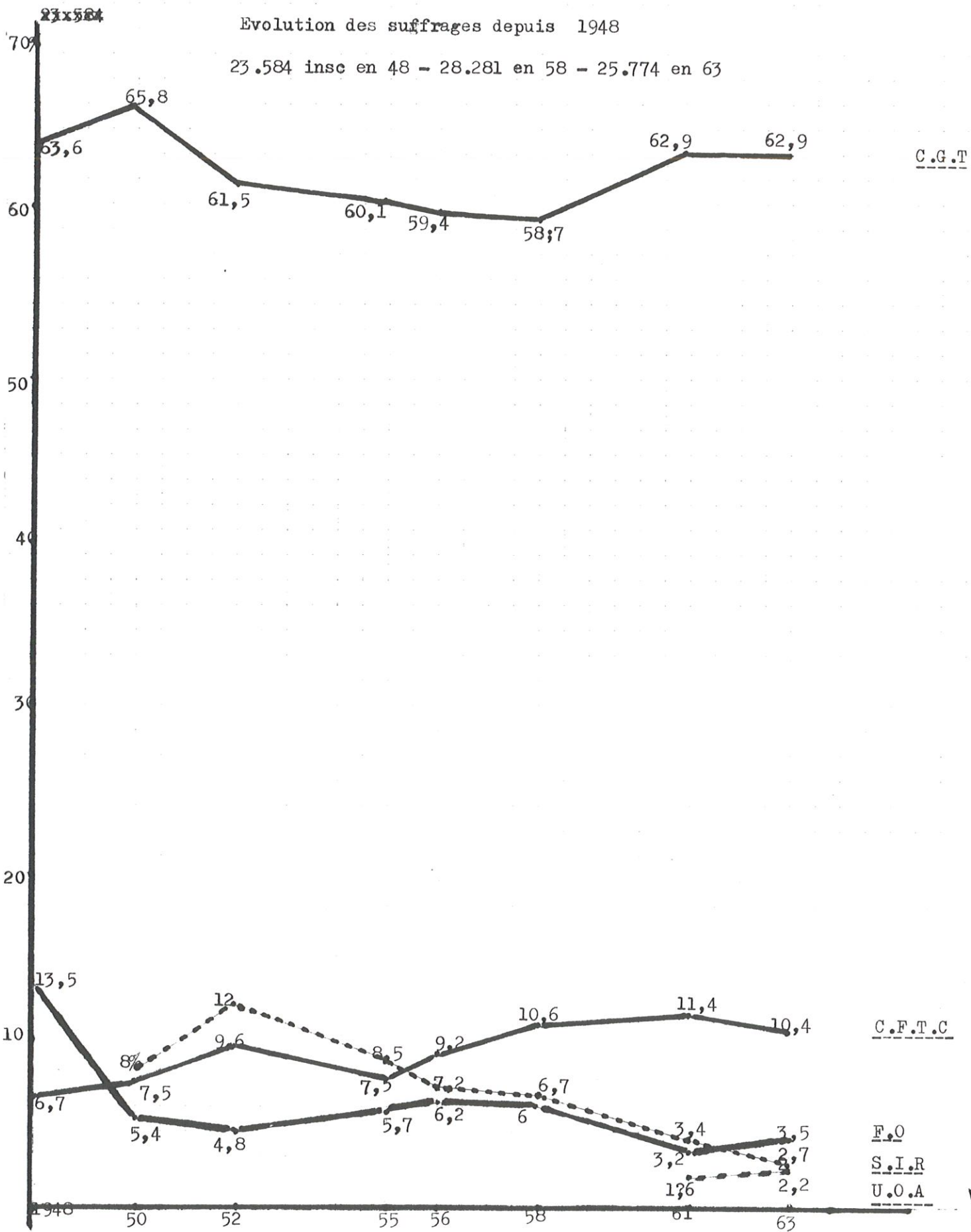
%age par rap
aux inscrits

RENAULT(Billancourt) Elections de D.P (1er collège)

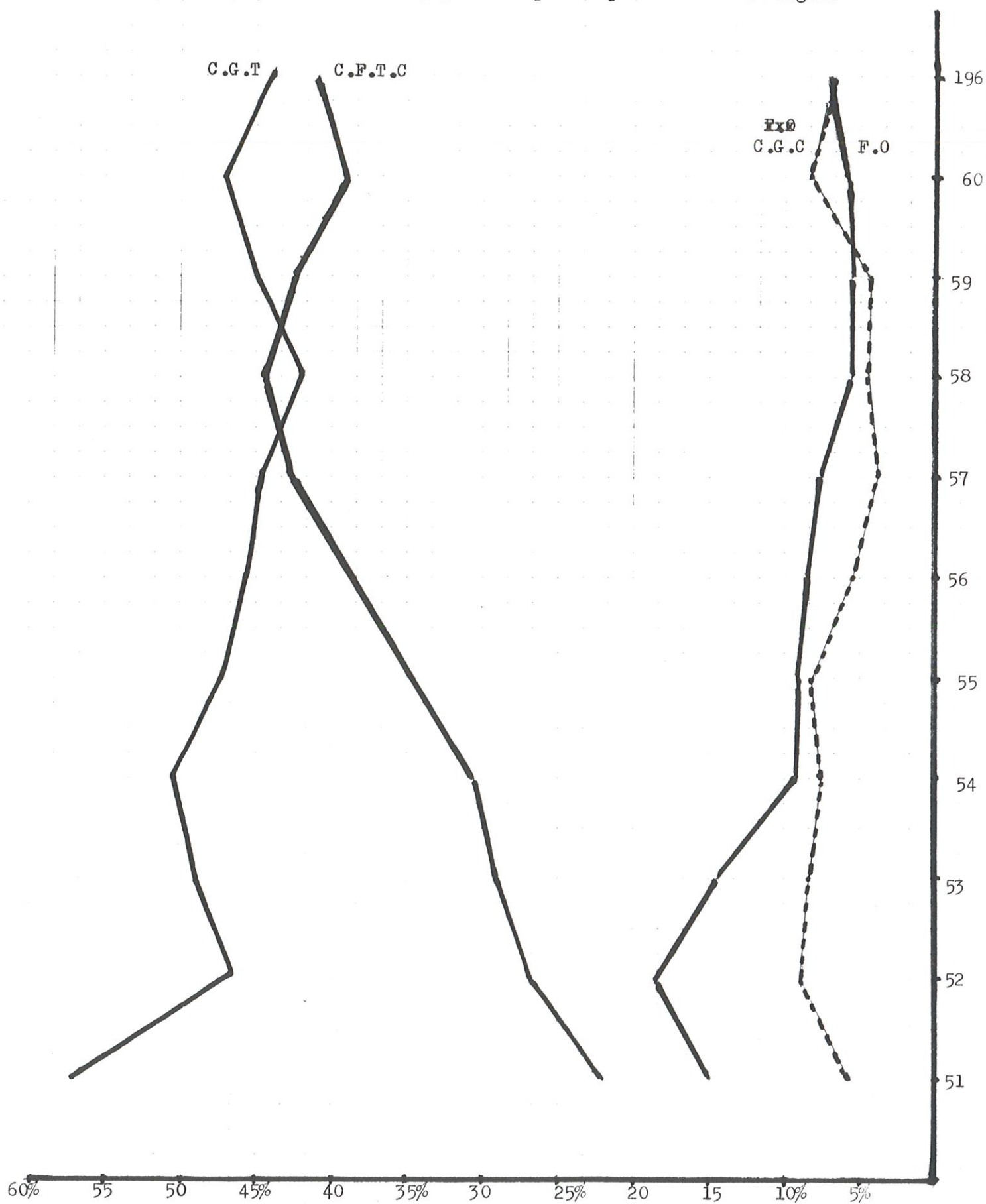
IX

Evolution des suffrages depuis 1948

23.584 insc en 48 - 28.281 en 58 - 25.774 en 63



dans les 12 usines métallurgiques les plus importantes de la région



INDUSTRIES CHIMIQUES

Comparaison des élections
en 1956 et 1961-62

Elections de 1958-59

158 établissements
et 118.031 élect inscrits
pour 61-62
(tous collèges réunis)

Ensemble
de 104 étab
(39 soc)

CHIMIE
seule

PETROLE

CAOUTCHOUC

71.258 suf exp

6740 suf
exp

13389 suf

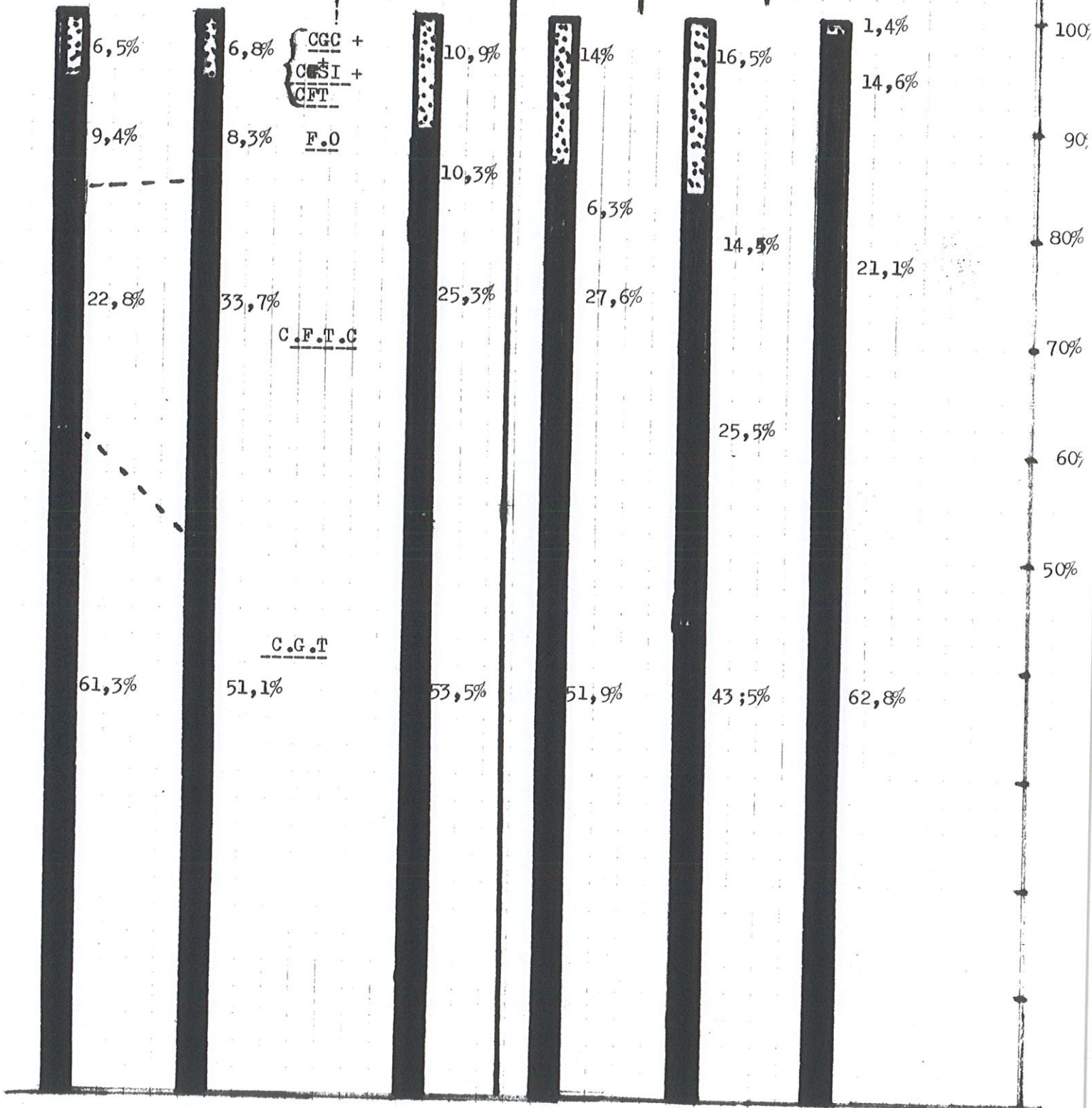
21129 suf

XI

1956

1961-62

SUFFRAGES
EXPRIMES

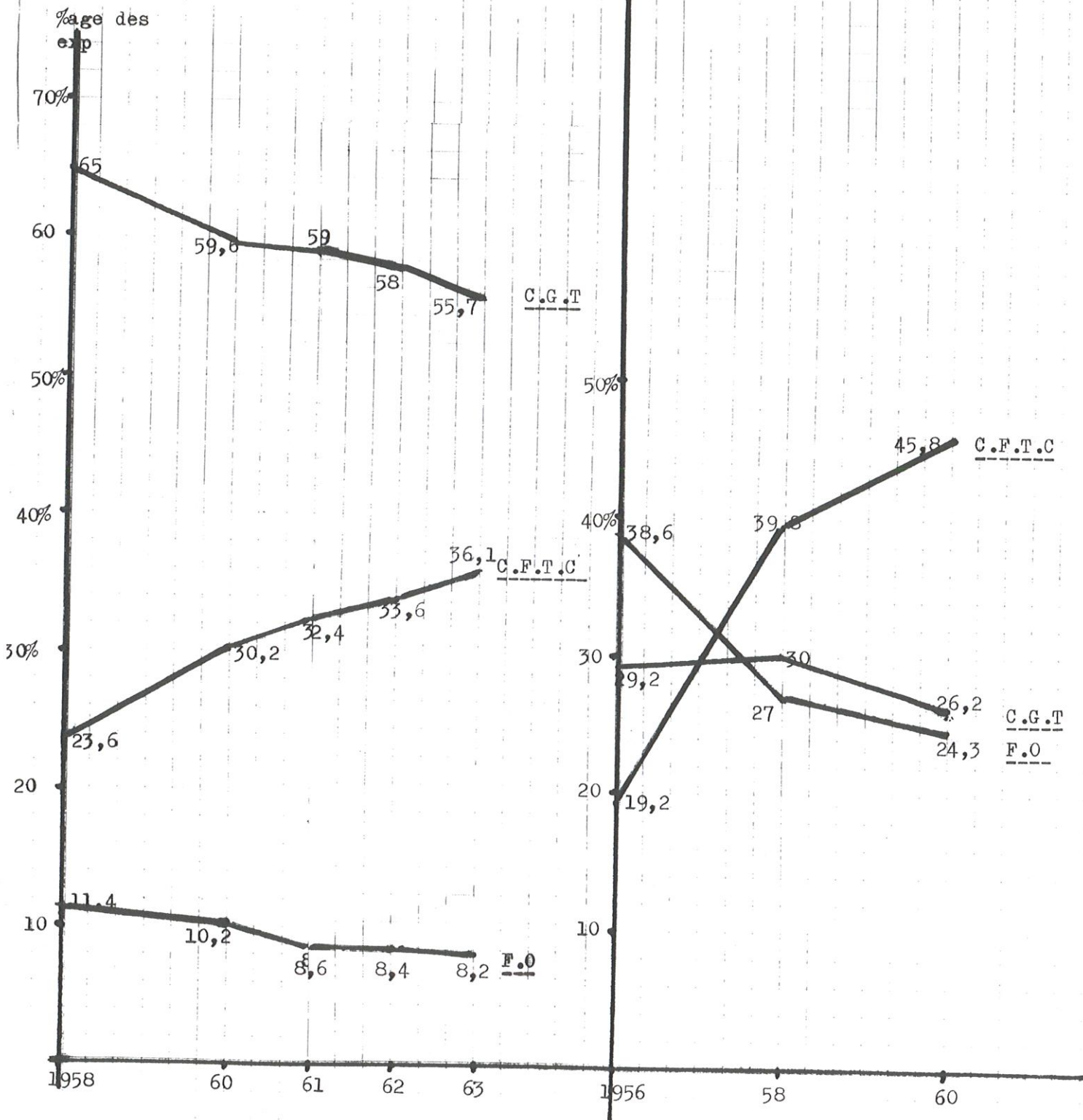


MICHELIN (Clermont) Evolution des suffrages
(tous collèges réunis)

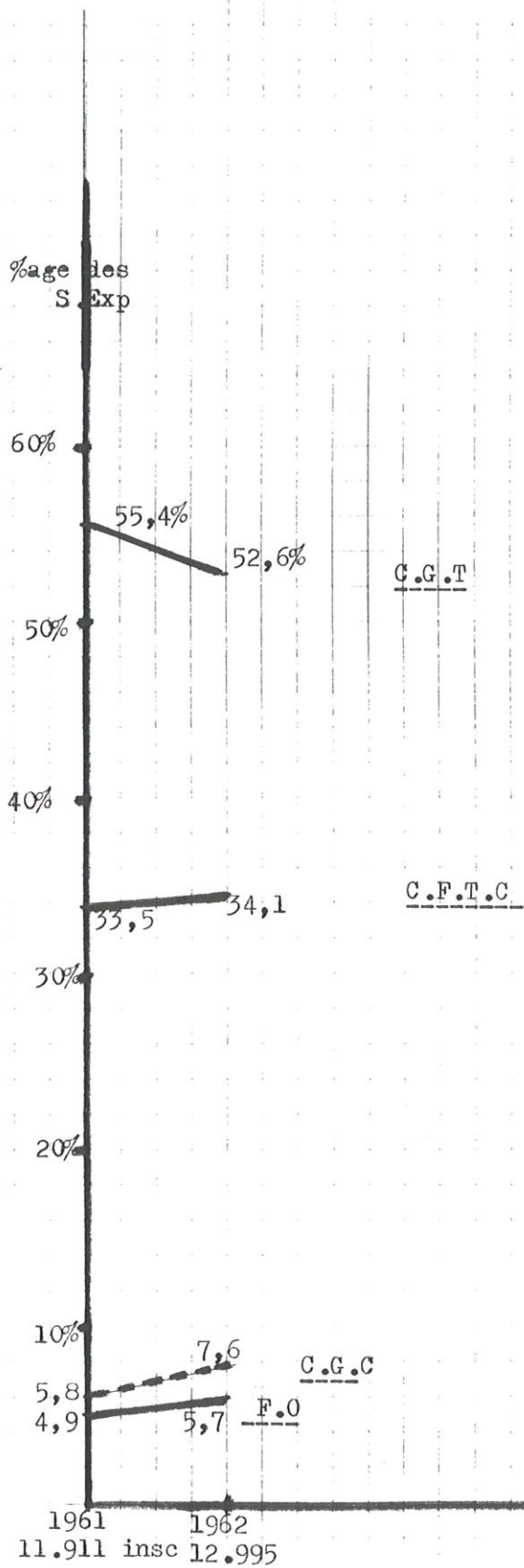
élections de D.P(58-60-61-62) 16.095 insc
63) 17.723 insc
~~élections de D.P(58-60-61-62) 16.095 insc~~
~~63) 17.723 insc~~

PECHINEY

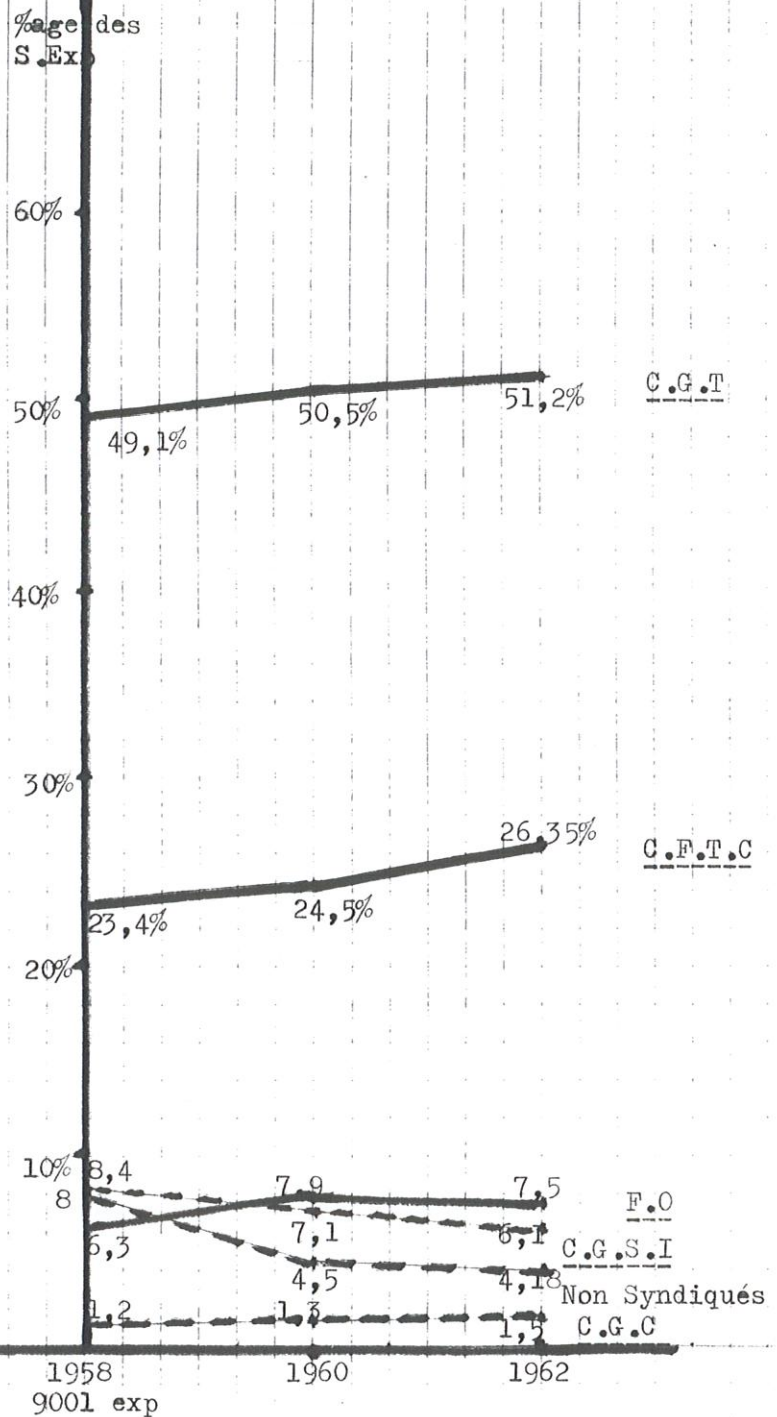
Elections au Comité Central d'Entreprise
(la courbe des "divers" n'est pas tracée)



Statistiques sur 14 établissements
de LYON employant en 1962 :
12.995 salariés



UGINE
Elections au C.E tous collèges sur
l'ensemble du Trust



TEXTILE

VETEMENT

Vote pour l'IRIHA
(Institution de
Retraite des Indust
de l'Habillement)

31 mai 1963
74.704 insc
46.470 votants
30 à 35% de la br

ROUBAIX -

TOURCOING

D.P fin 62
Tous collèges
83 firmes
19.879 suf exp

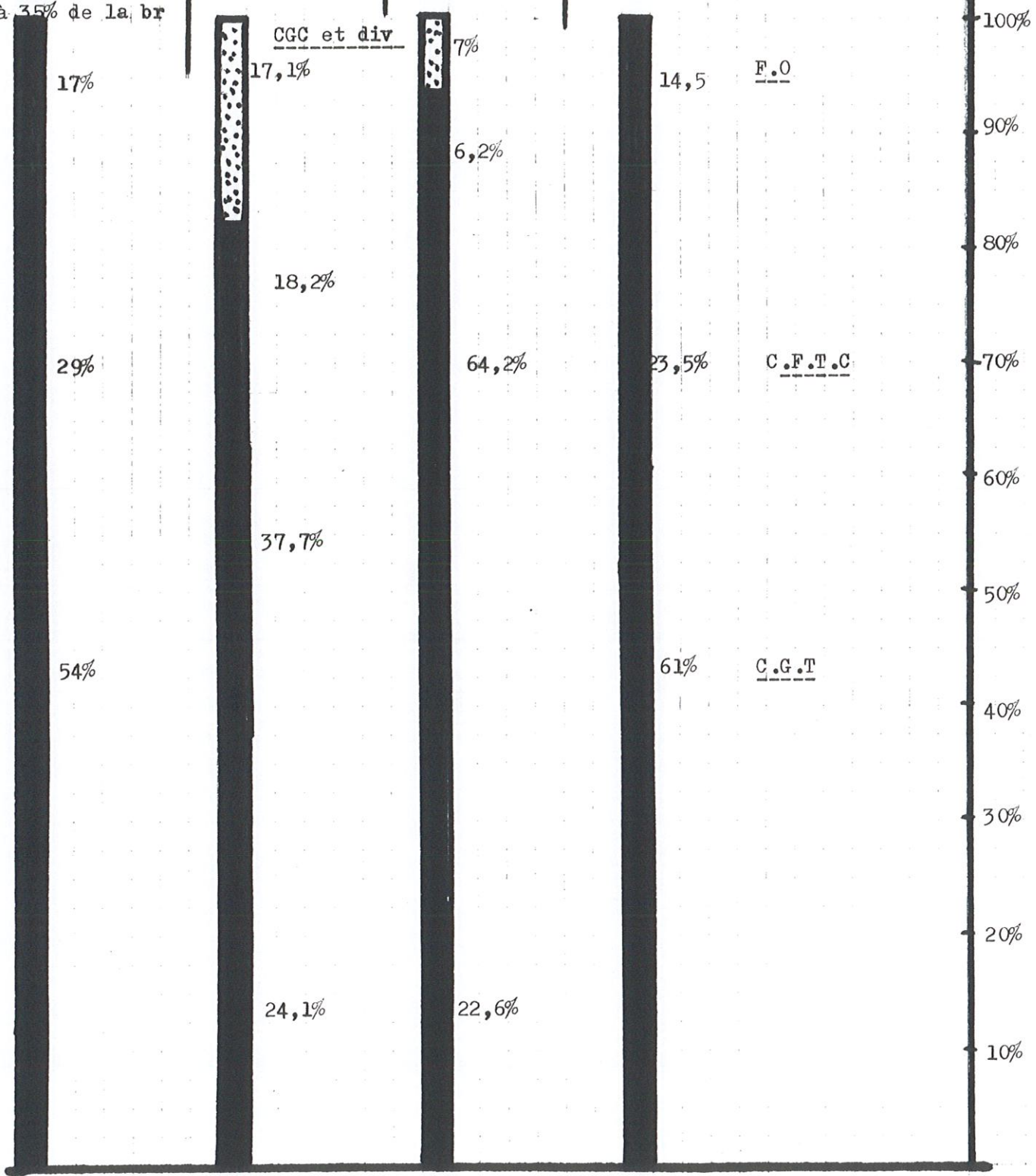
Gr TIVAL

(fusion de TCT
et Gillet-
Thann)
1962
9 firmes
7342 insc
Tous collèges

RHODIACETA

(Lyon)
C. ouvrier
1961
2700 inscrits

%age des EXP

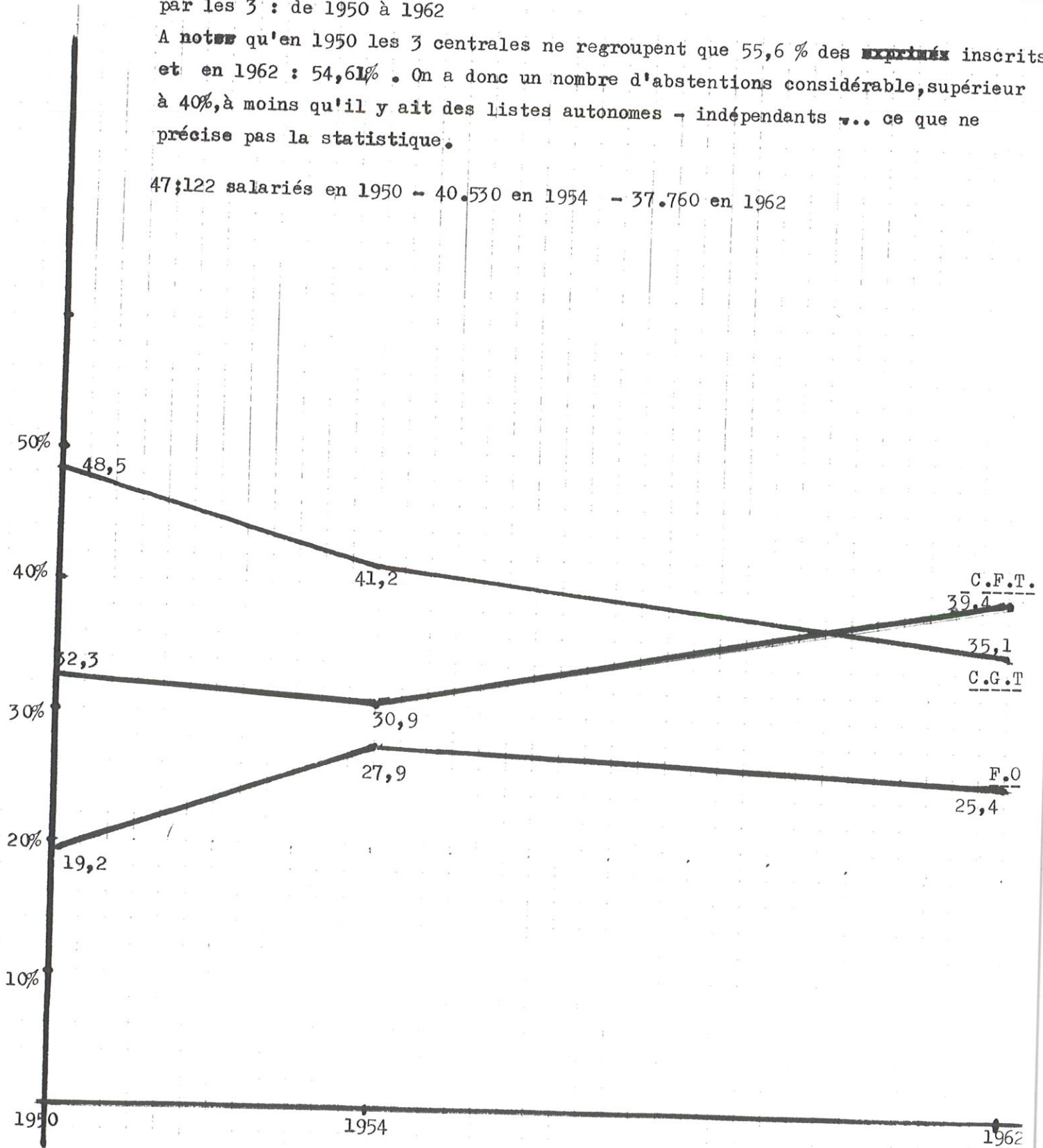


ROUBAIX6 TOURCOING collège "ouvrier" ou "ouvriers-employés":

pourcentage des voix des trois centrales par rapport au total des voix recueilli par les 3 : de 1950 à 1962

A noter qu'en 1950 les 3 centrales ne regroupent que 55,6 % des ~~inscrits~~ inscrits et en 1962 : 54,61%. On a donc un nombre d'abstentions considérable, supérieur à 40%, à moins qu'il y ait des listes autonomes - indépendants ... ce que ne précise pas la statistique.

47.122 salariés en 1950 - 40.530 en 1954 - 37.760 en 1962



TEXTILE

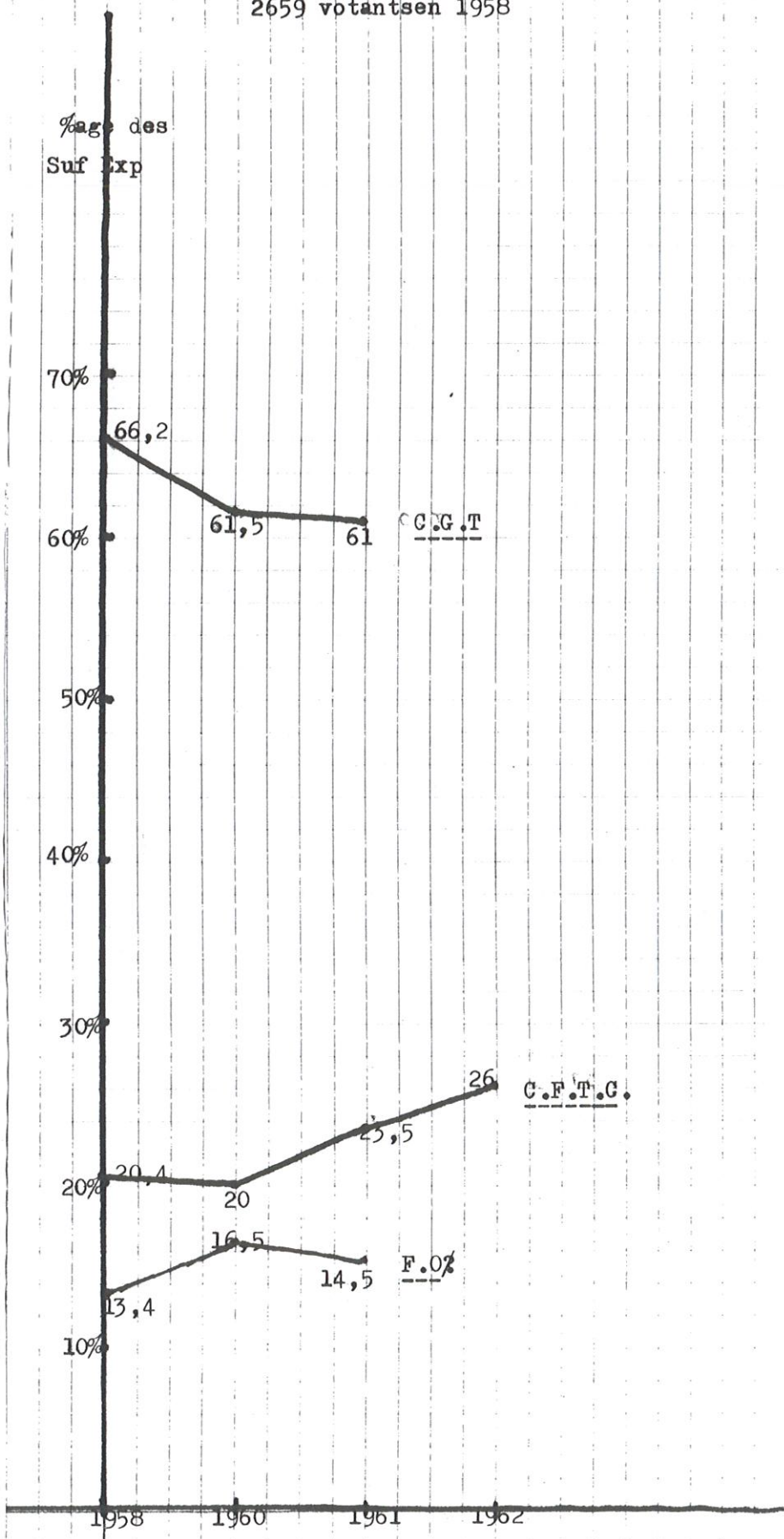
RHODIACET

LYON

XVb.

Elections de D.P (Collège ouvrier seul)
2659 votants en 1958

%age des
Suf Exp



AGRICULTURE

IRCA(Retraites Complémentaires)

MUTUALITE SOCIALE

EAUX ET FORETS

Personnel Technique

1961

4488 votants

%age des Exp

XVI

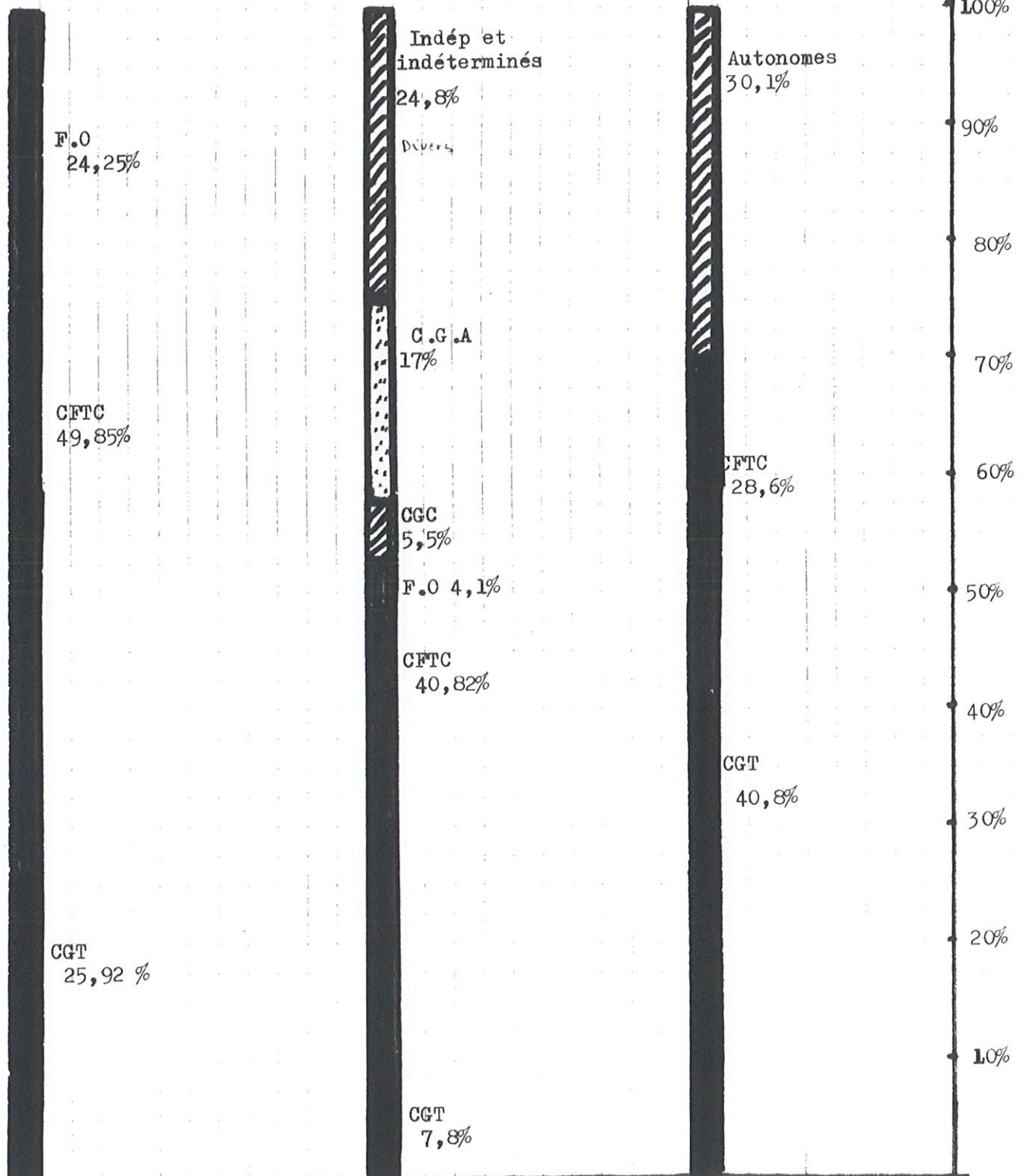
1963

Nombre inscrits et votants ?

AGRICOLE 1962

résultats partiels
portant sur 218 élus
du 2ème collège
%age des sièges

%age des Suf Exp



COMPARAISON DES RESULTATS DANS LE SECTEUR NATIONALISE

XVII

BANQUES
NATIONALISEES

1960

%age des
sièges

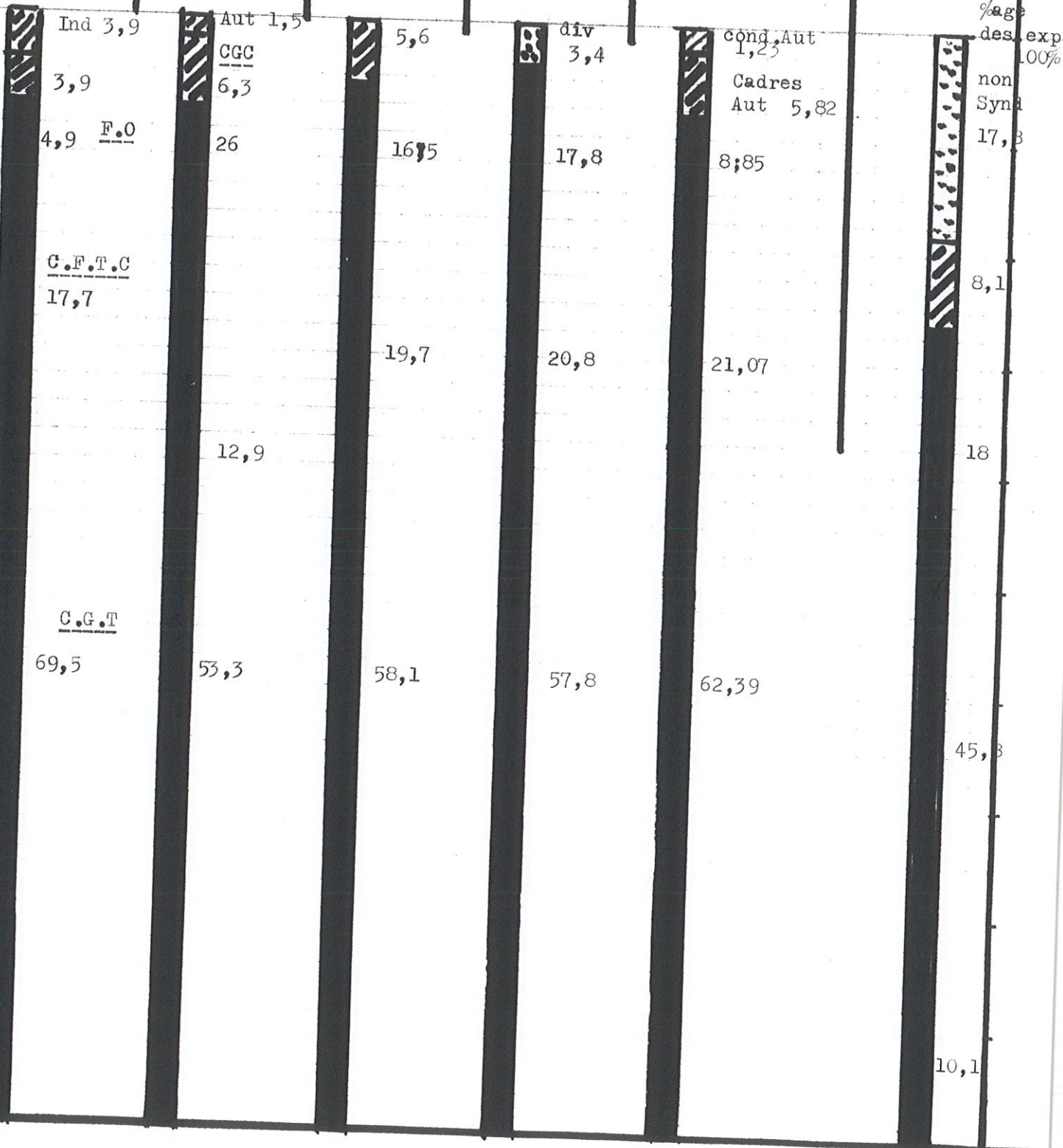
RENAULT
(Biliancourt
+ Flins
+ Le Mans
38.207 exp
(2 collèges)
1963 D.P.
Sauf Flins
1962)

AIR-FRANCE
1962
11 C.E.
2 collèges
11.811 exp

E.D.F.-G.D.F.
1962
Comités mixt
102.578 ex

MINEURS
1959
Elect à
Séc Soc
344.751 ex

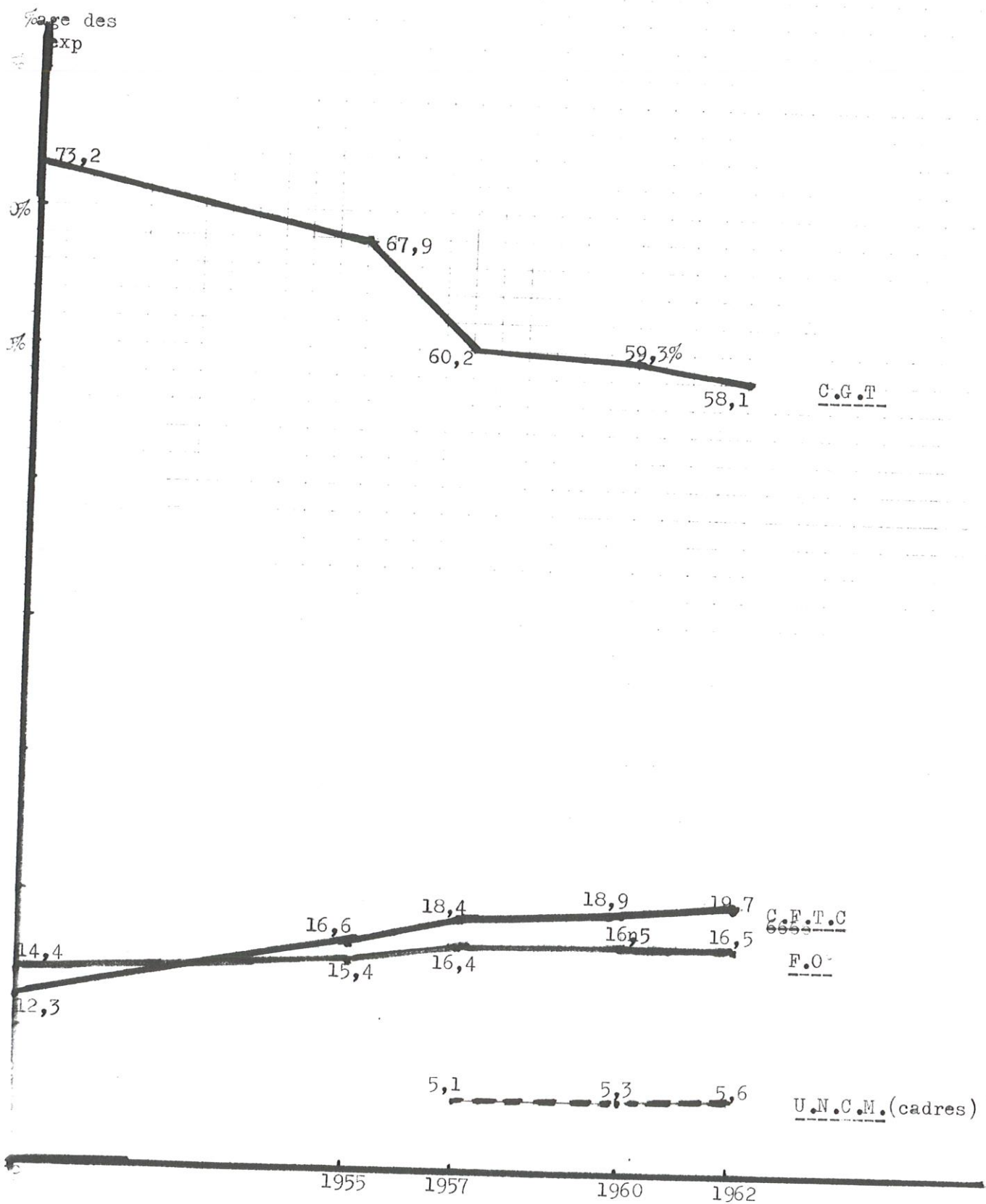
S.N.C.F.
1963
D.P
tous col
349.248 ex



Elections professionnelles : évolution de 1949 à 1962

1949 : 121.806 inscrits - 1955 : 137.323 -

1960 : 102.834 exprimés - 1962 : 102.578 exp

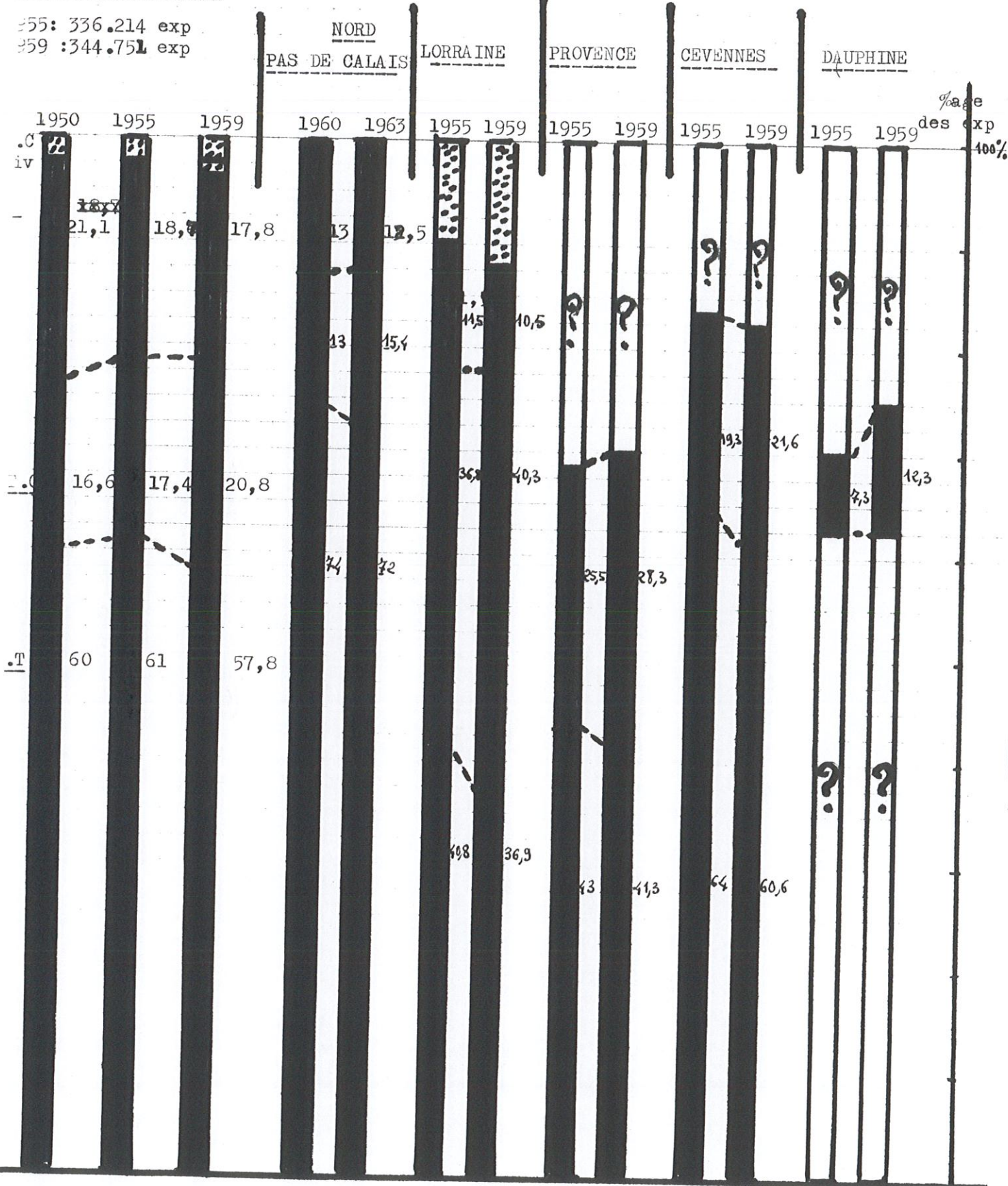


(en ce qui concerne le Nord-Pas de Calais, les chiffres donnés sont ceux des élections aux Commissions Paritaires en 1960 et 1963)

ENSEMBLE DE LA FRANCE

1955: 336.214 exp

1959 : 344.751 exp

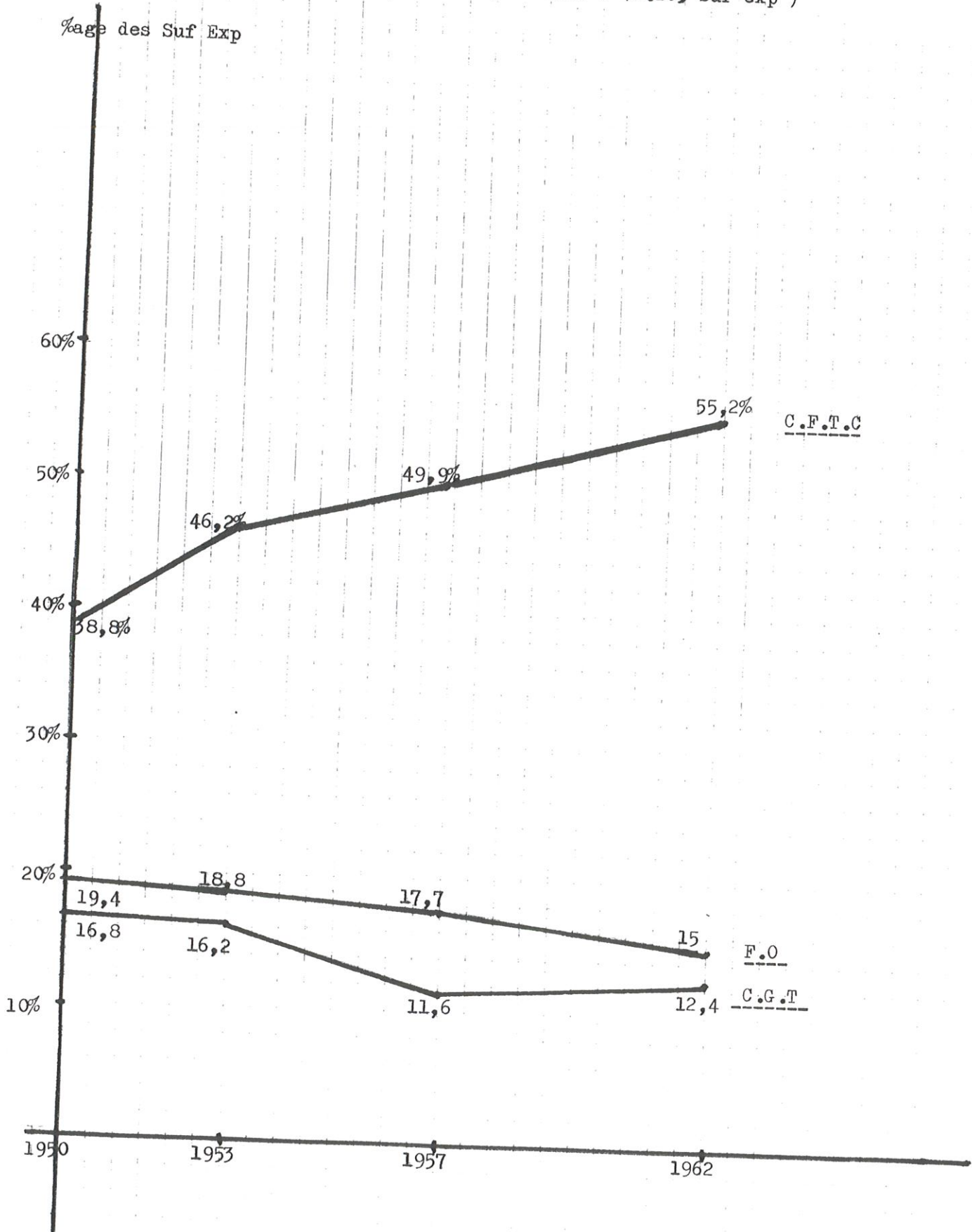


Eléctions à la C.A.R.E.M. (Caisse Autonome de retraite des Employés de Mines)

XX

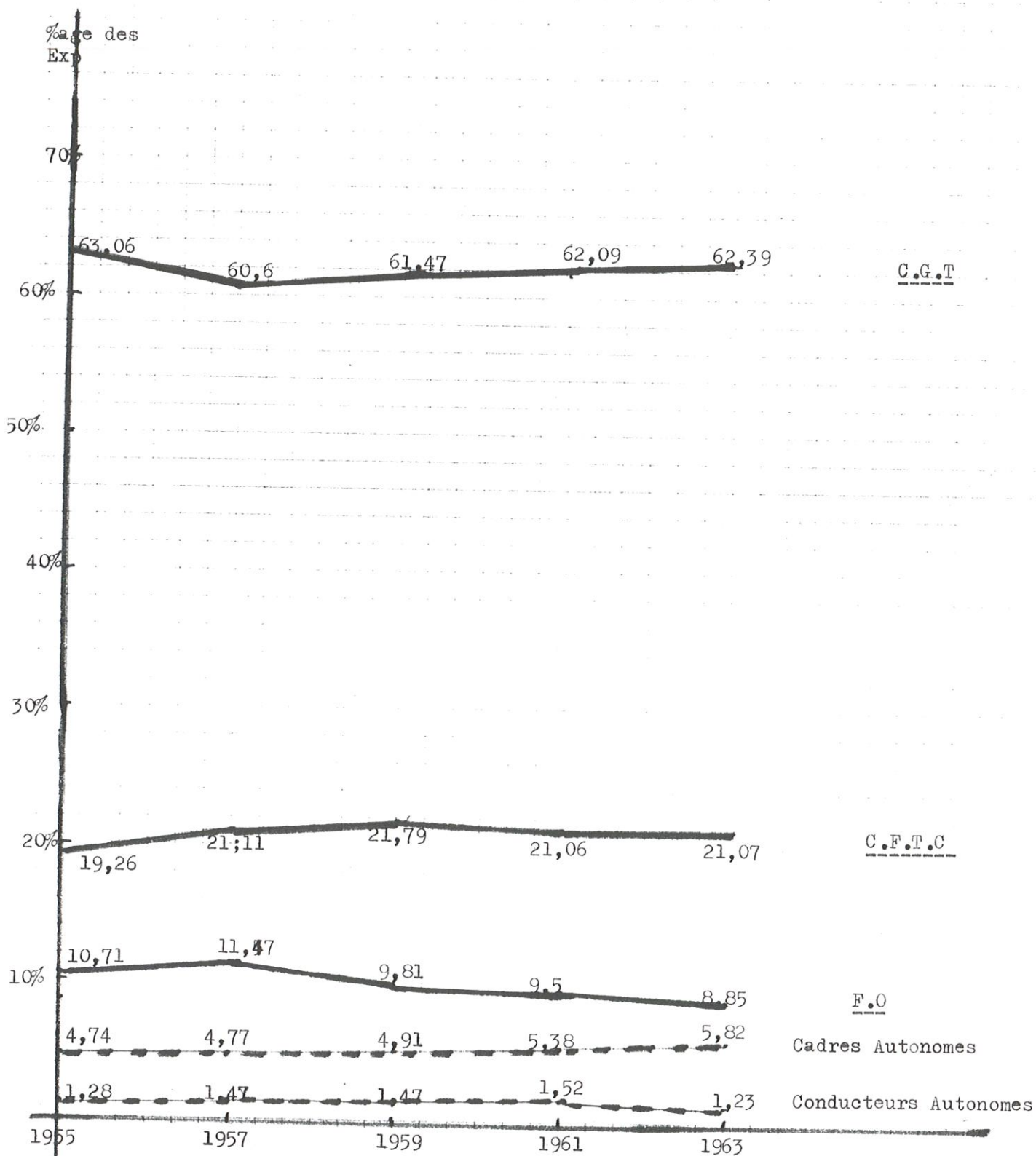
Evolution de 1950 à 1962

(en 1957 : 42.205 suf exp)



Élections des Délégués du Personnel (Tous collèges: 1 à 19)

évolution de 1955 à 1963 : en 1963 : ~~312.754~~ inscrits
349.248



Elections de Délégués du Personnel de 1959 à 1963

Collèges 1 à 9bis
(" exécutants ")

312.754 inscrits en 1963

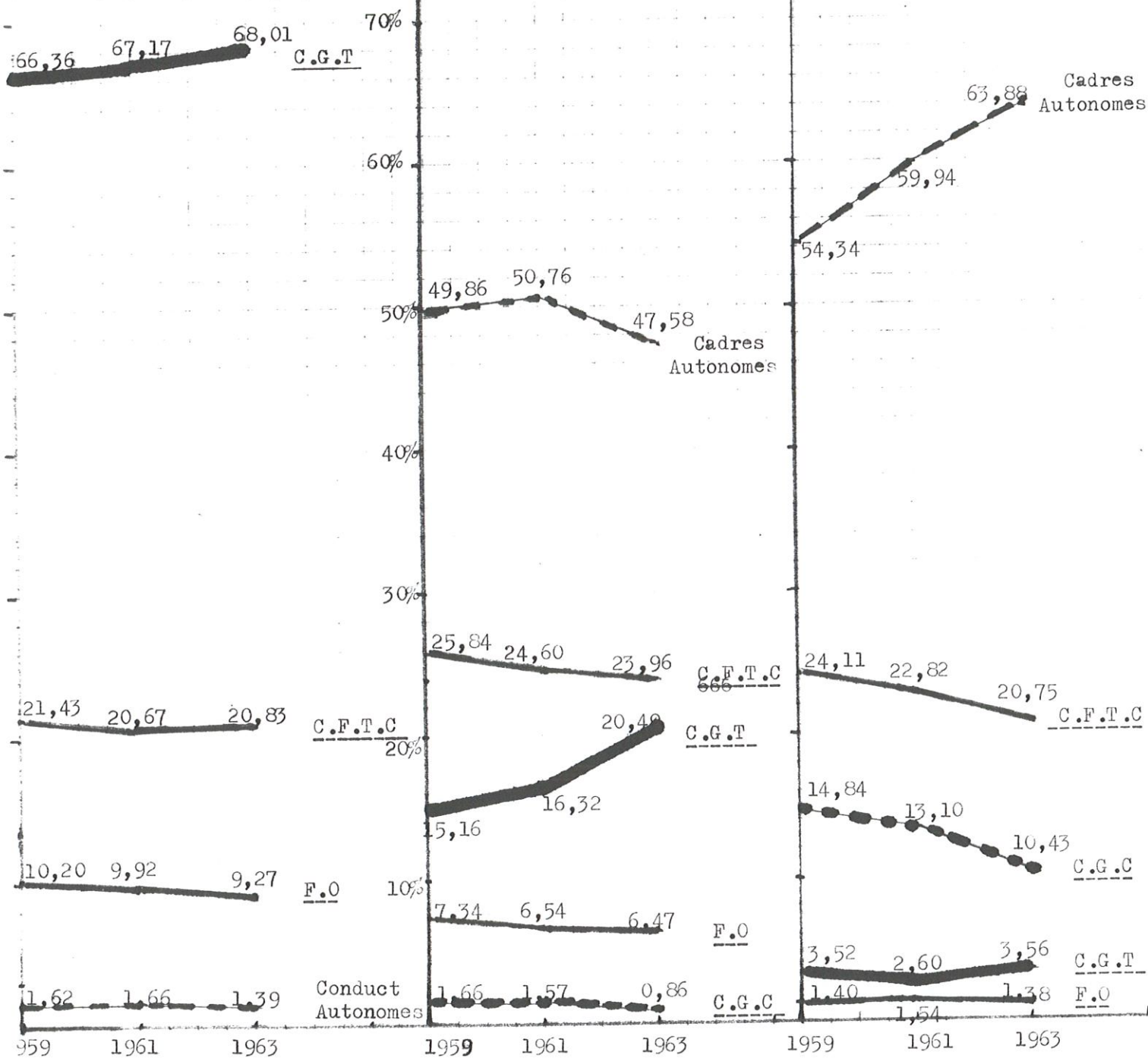
Collèges 10 à 14

28.400 insc en 1963

Collèges 15 à 19

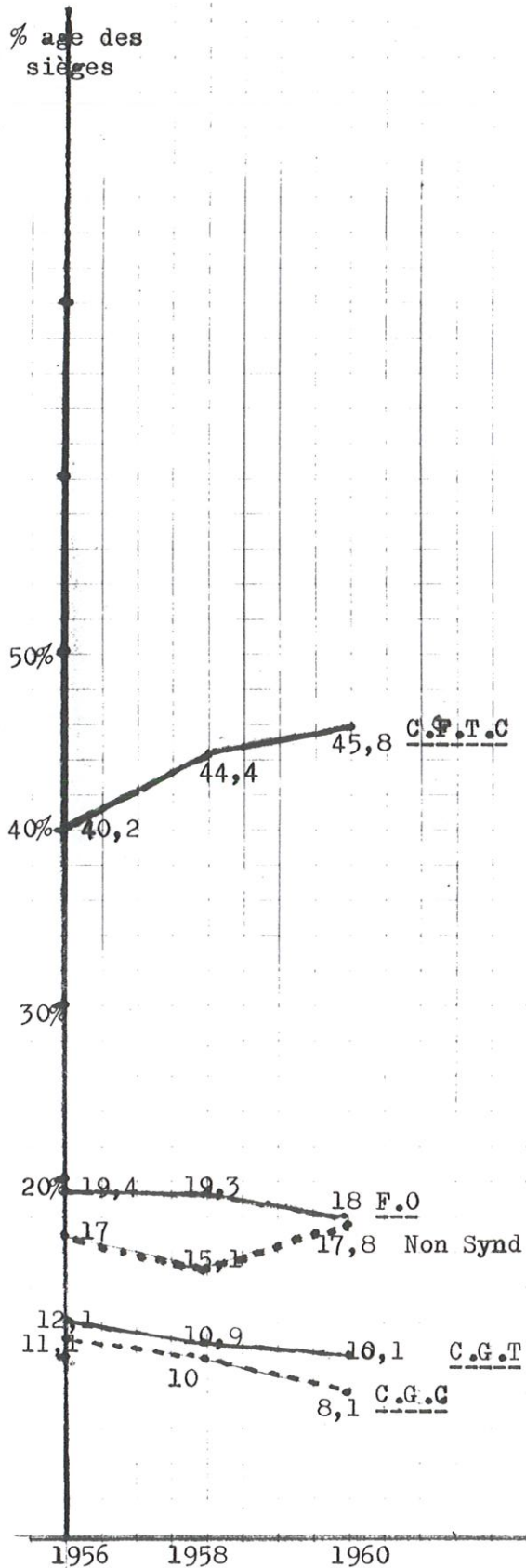
"Cadres"supérieurs"

8094 inscrits en 1963



BANQUES NATIONALISEES

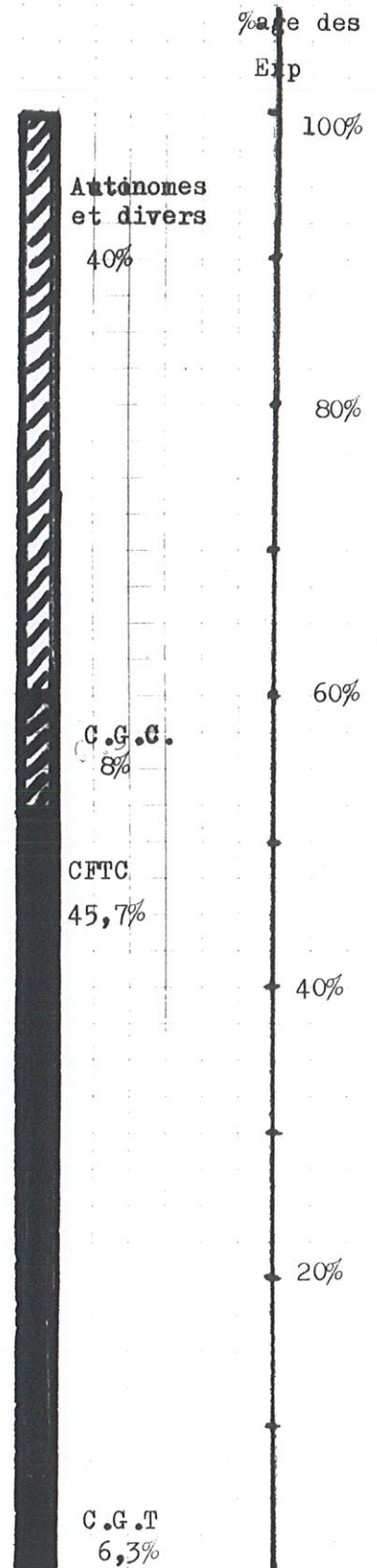
Elections aux Comités d'établissement
Evolution de la répartition des sièges
de 1956 à 1960



BANQUE DE FRANCE

Elections aux Commissions statutaires en 1957
11.561 inscrits 10.139 exp

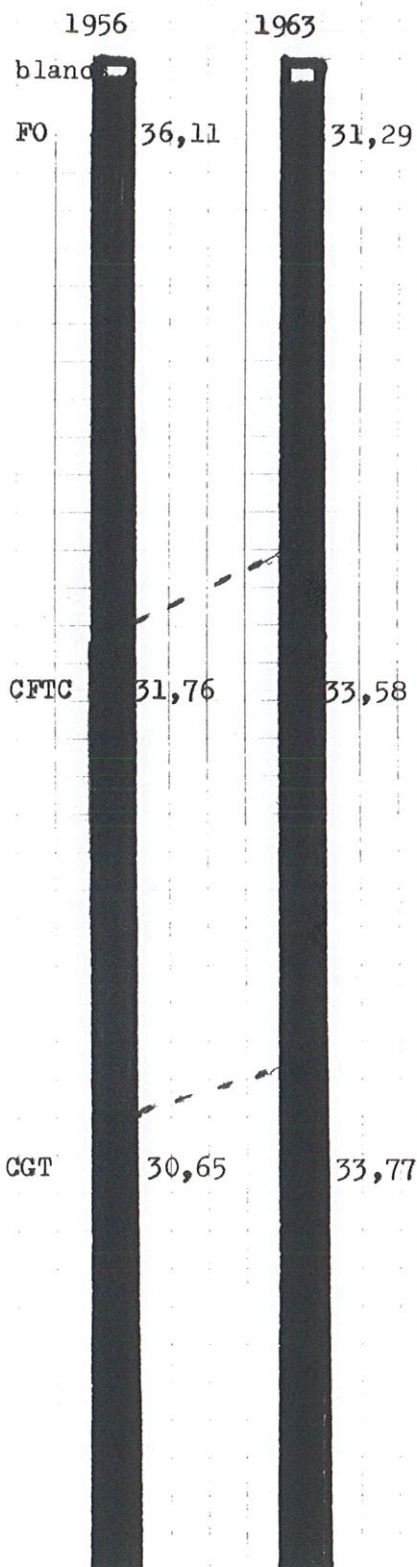
XXII



Secteur PARAPUBLIC

PERSONNEL DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Elections à la CPPOSS
(caisse de prévoyance)
en 1963 : 79.312 inscrits

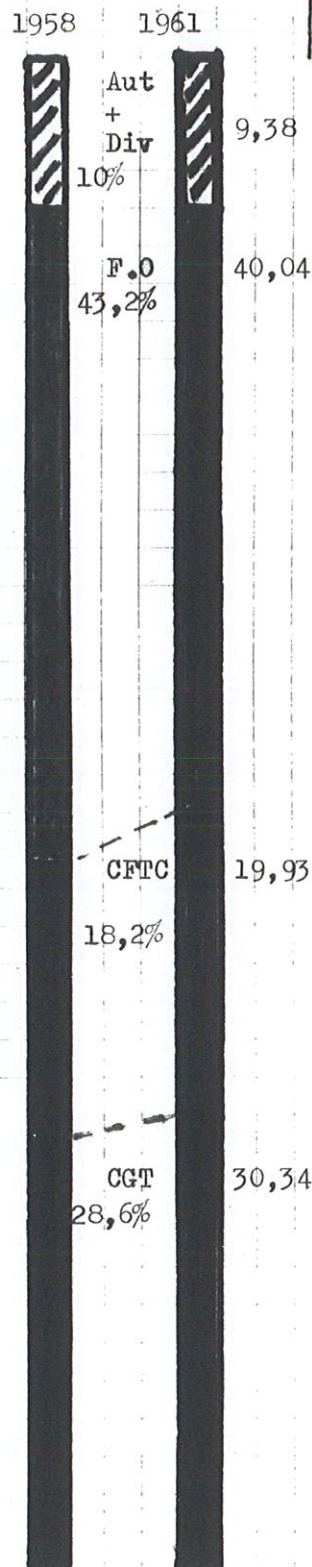


SECTEUR PUBLIC

HOPITAUX

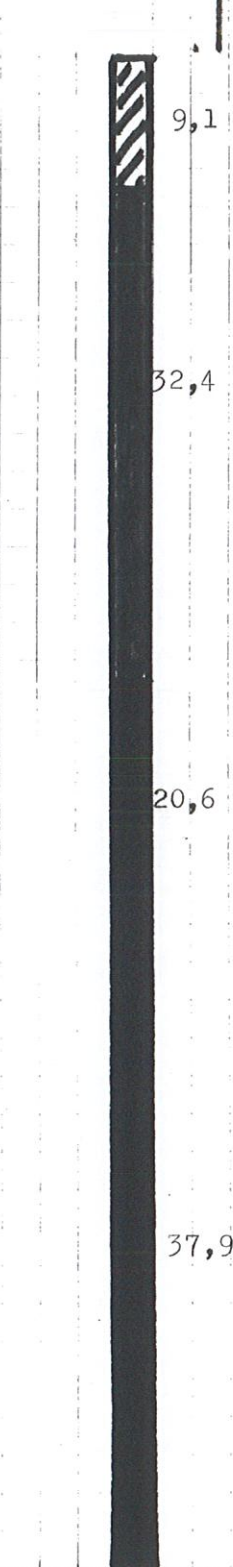
PUBLICS

~~1961~~
~~57.302 exp~~
57.302 exp en 61.



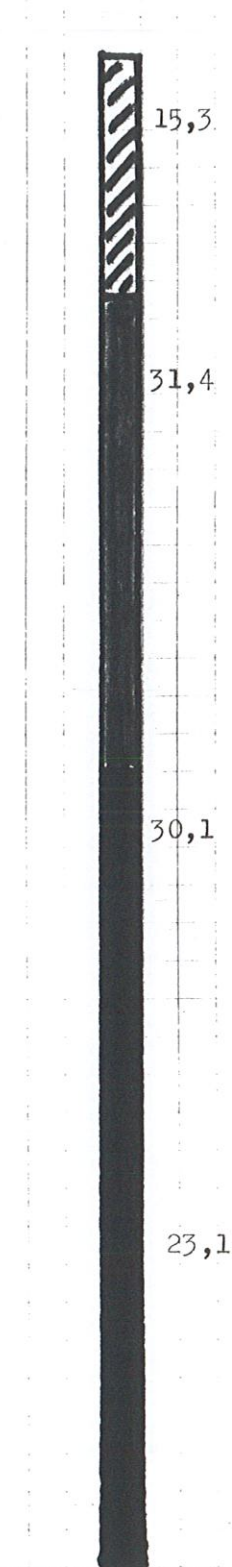
P . T . T

1962
189.650 exp



.C.E.A

(Energie Atomique)
1962
3684 insc



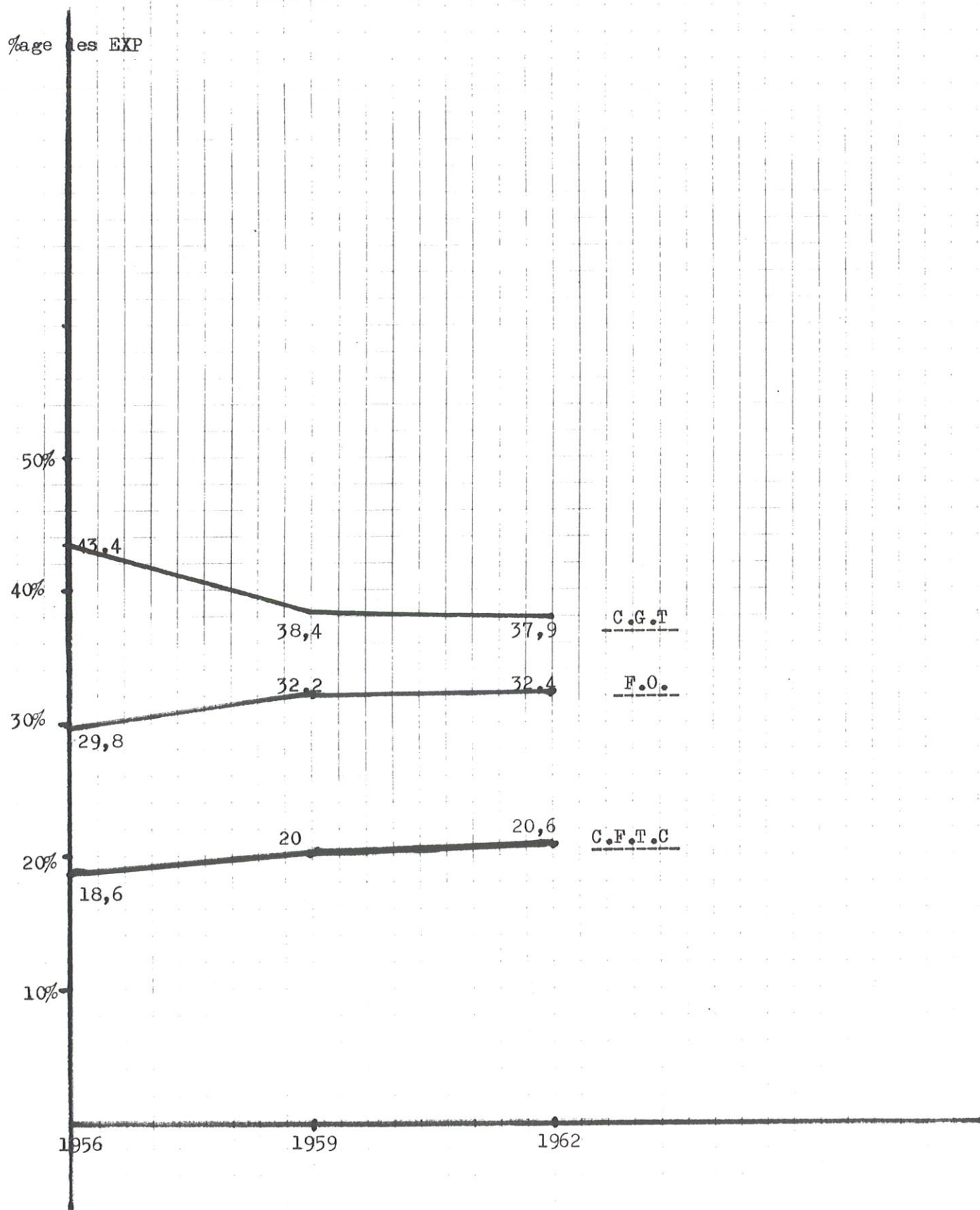
XXIV

%age des
votants
ou des 100%
exp.

Elections Professionnelles : Evolution de 1956 à 1962

1956: 150.432 exp - 1959 : 220.000 insc - 166.432 exp - 1962 : 189.650 exp

la courbe des divers n'est pas tracée .



COMPARAISON de 1955 à 1963
pour 55 et 58 je n'ai que
des résultats globaux sans
précisions concernant les
groupes compris dans ces
résultats. Pour 63 les
résultats correspondent
aux groupes I à VII
(catég A - B - C - D)

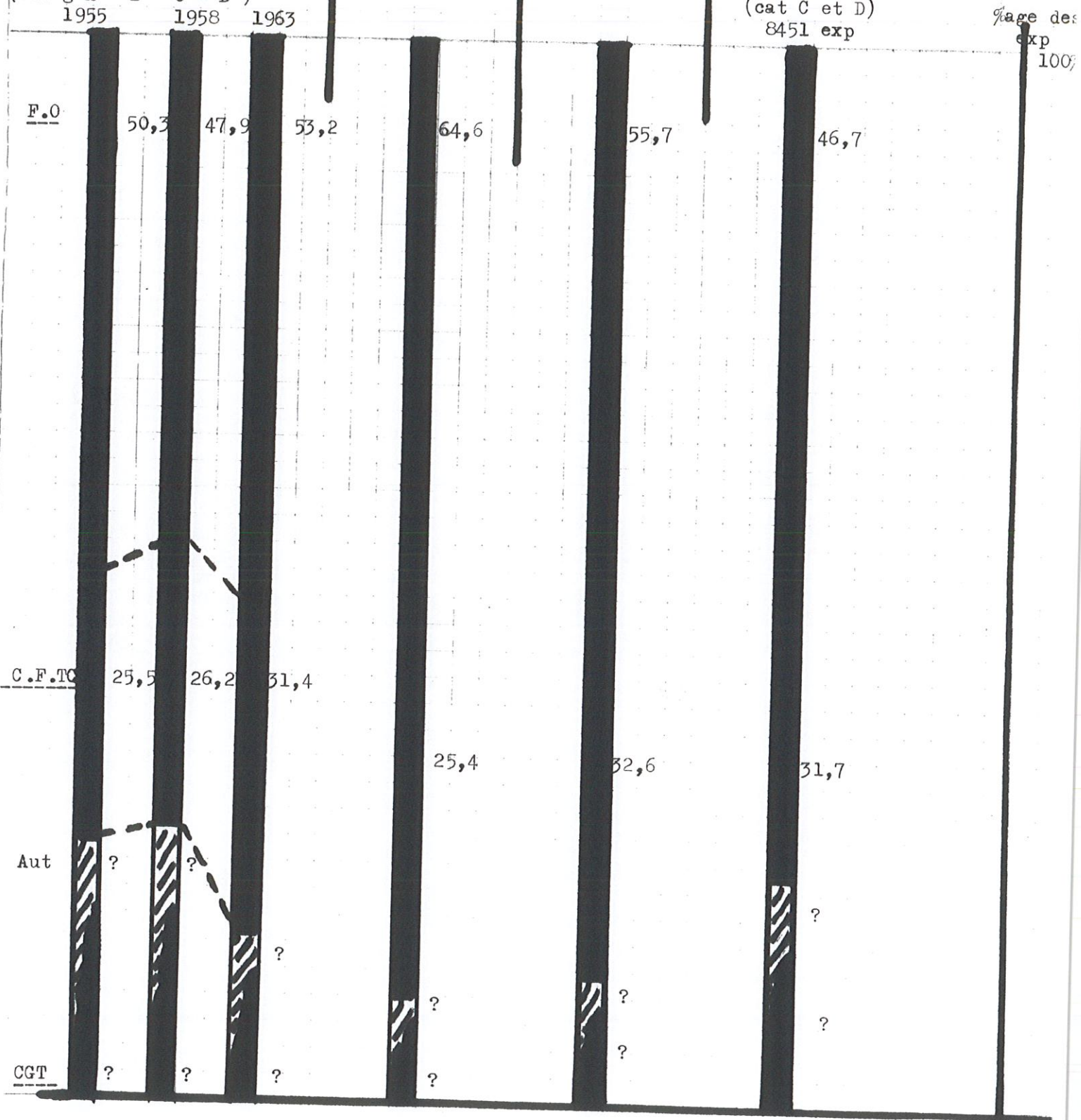
R E S U L T A T S D E 1 9 6 3

Chefs de Divis
et Attachés
G.I (cat A)
3167 insc

Secrét Adminis
G.III (cat B)
2795 insc

Commis - Stemos
Agents de bureau
Agents de serv
G IV- V -VI -VII
(cat C et D)
8451 exp

%age des
exp
100%



ENSEMBLE de diverses

cat: Ing' (62) Tech (63)
g Tech (59) IGN (60)
ers Exec (58)
nares (63)
total: 13.608 exp

Ingenieurs TPE

3536 votants
en 1954
2908 en 1962

Techniciens TPE

1600 vot
en 1959
2372 en 63

Adj Techn

1307 vot en 49
1544 vot en 59

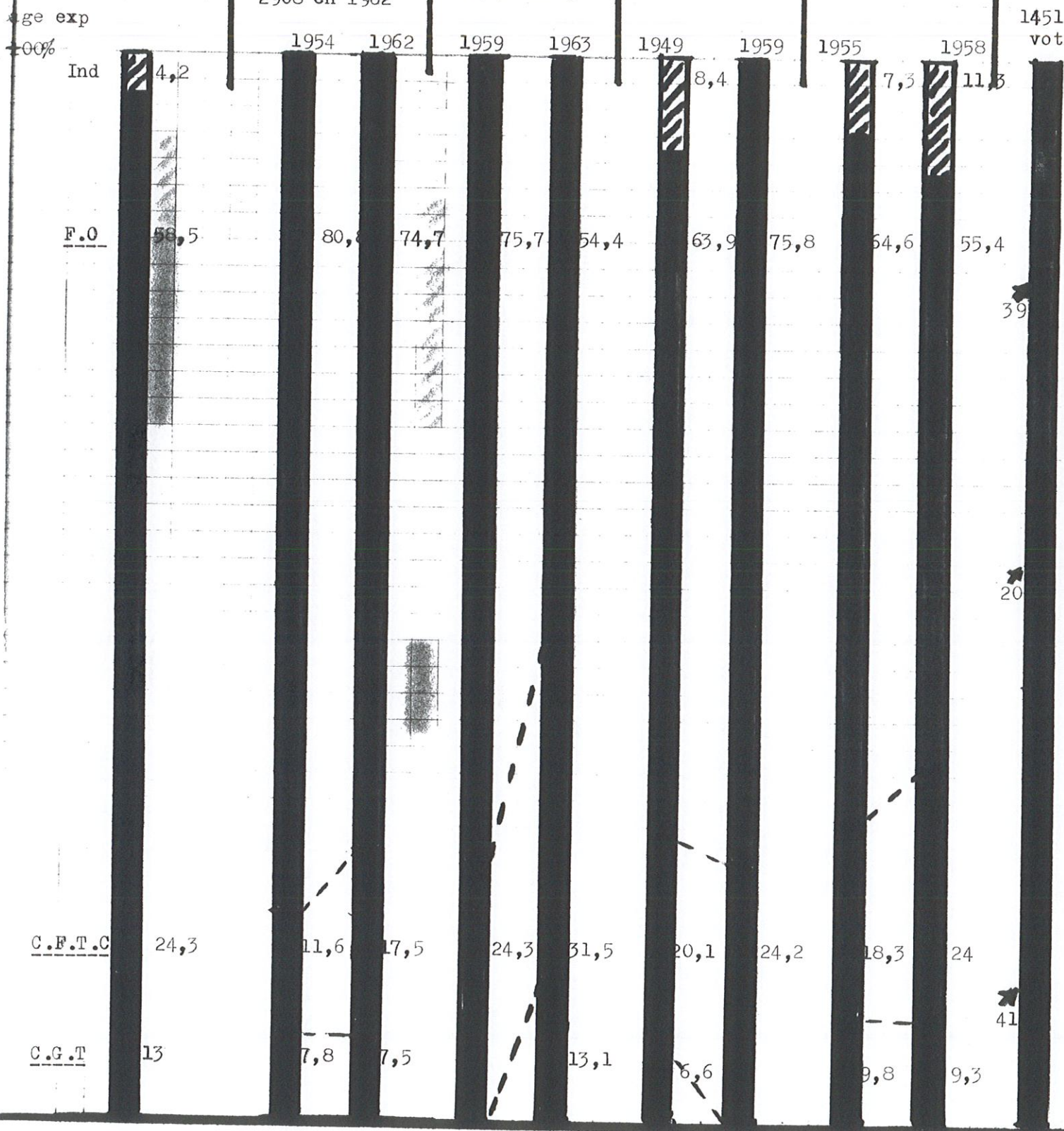
Pers Exécution

3593 exp en 55
4929 exp en 58

PHARES

et
Balise:
1963

1451
vot

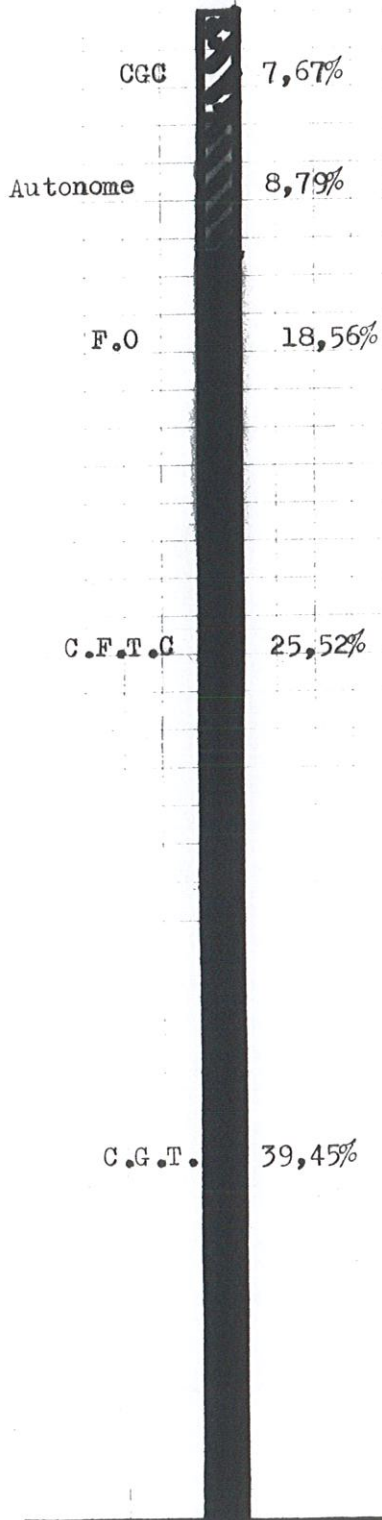


I.G.R.A.N.T.E

Institution Générale de
Retraite des Agents non
Titulaires de l'Etat

Elections de 1963

178.457 inscrits
103.868 votants
101.642 exprimés

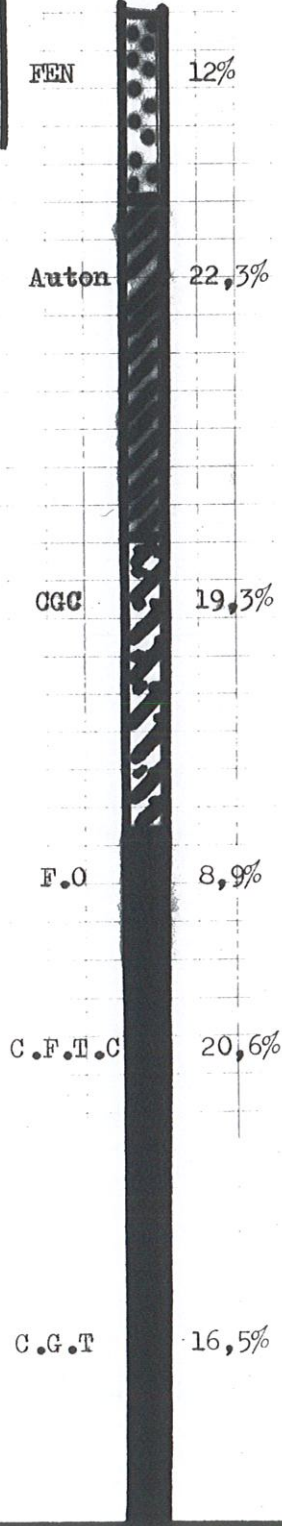


I.P.A.C.T.E

Institut de Prévoyance
des agents contractuels
et temporaires de l'Etat

Elections de 1963

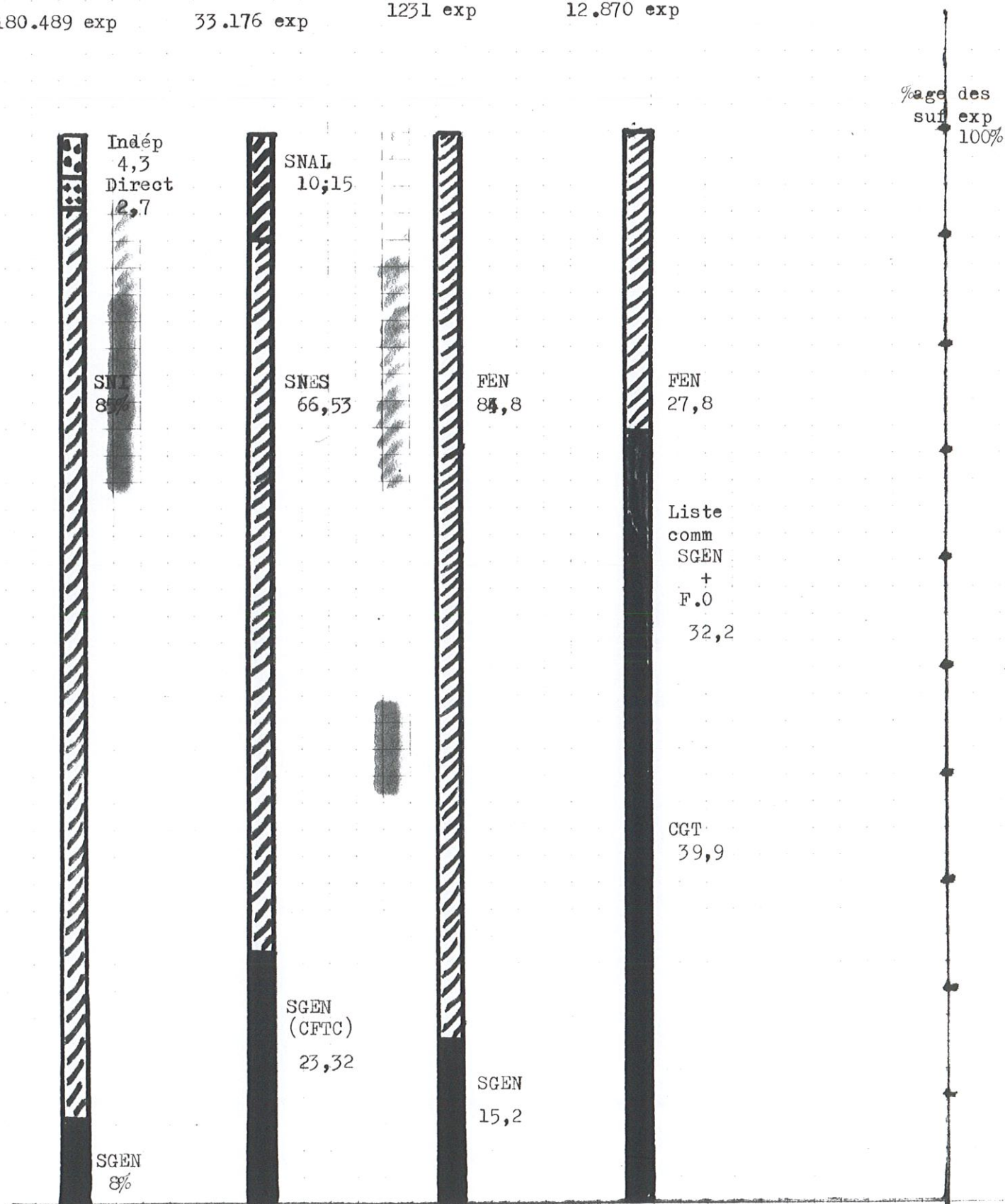
22.695 inscrits
14.625 votants
14.497 exp



XXVIII bis

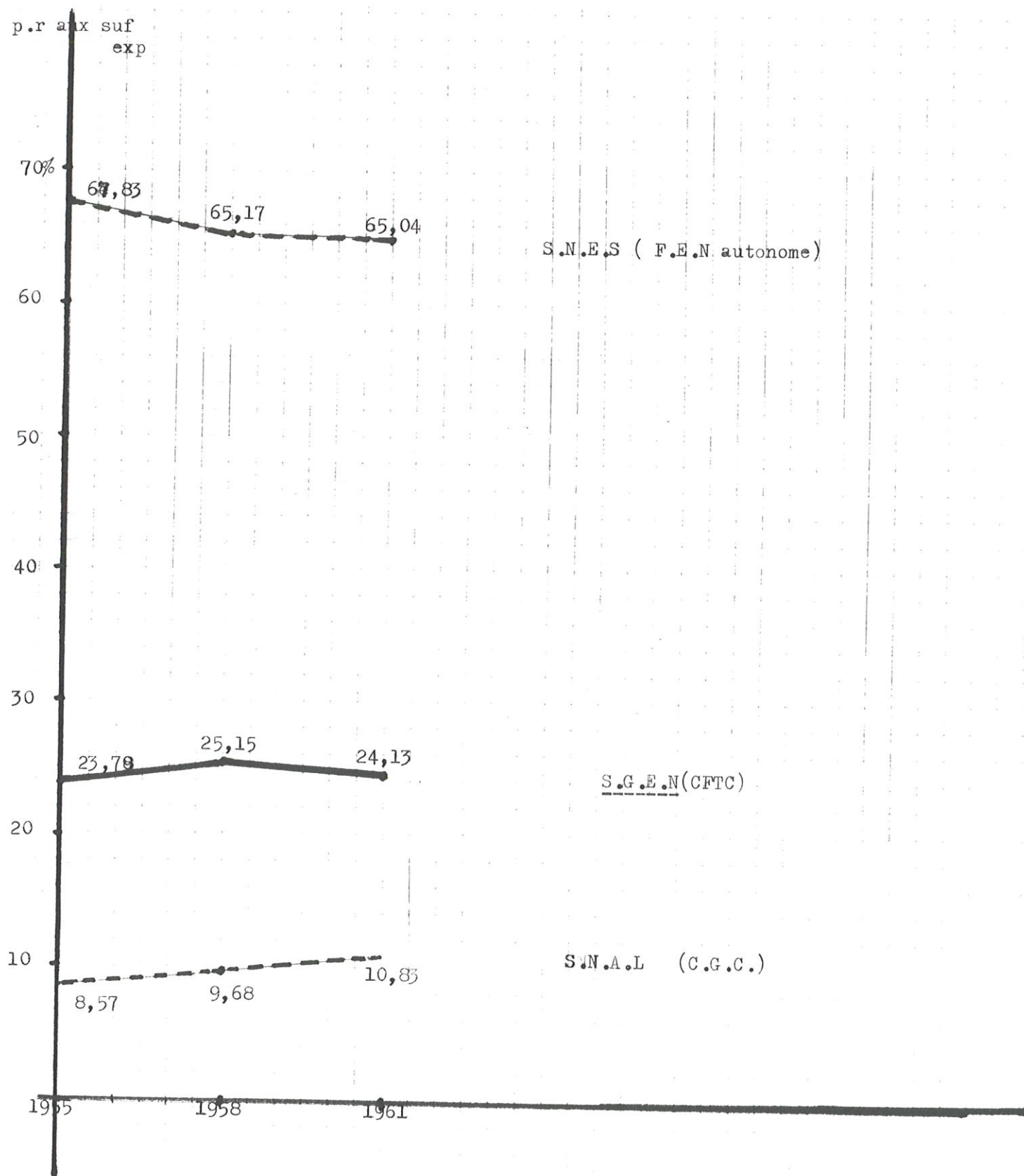
%age des exp
100%

<u>1er Degré</u>	<u>2ème Degré</u>	<u>Prof</u> <u>Ecoles Normales</u>	<u>C.E.T.</u>
1961	1961	1961	1963
220.395 insc	40.716 insc	1231 exp	12.870 exp
180.489 exp	33.176 exp		



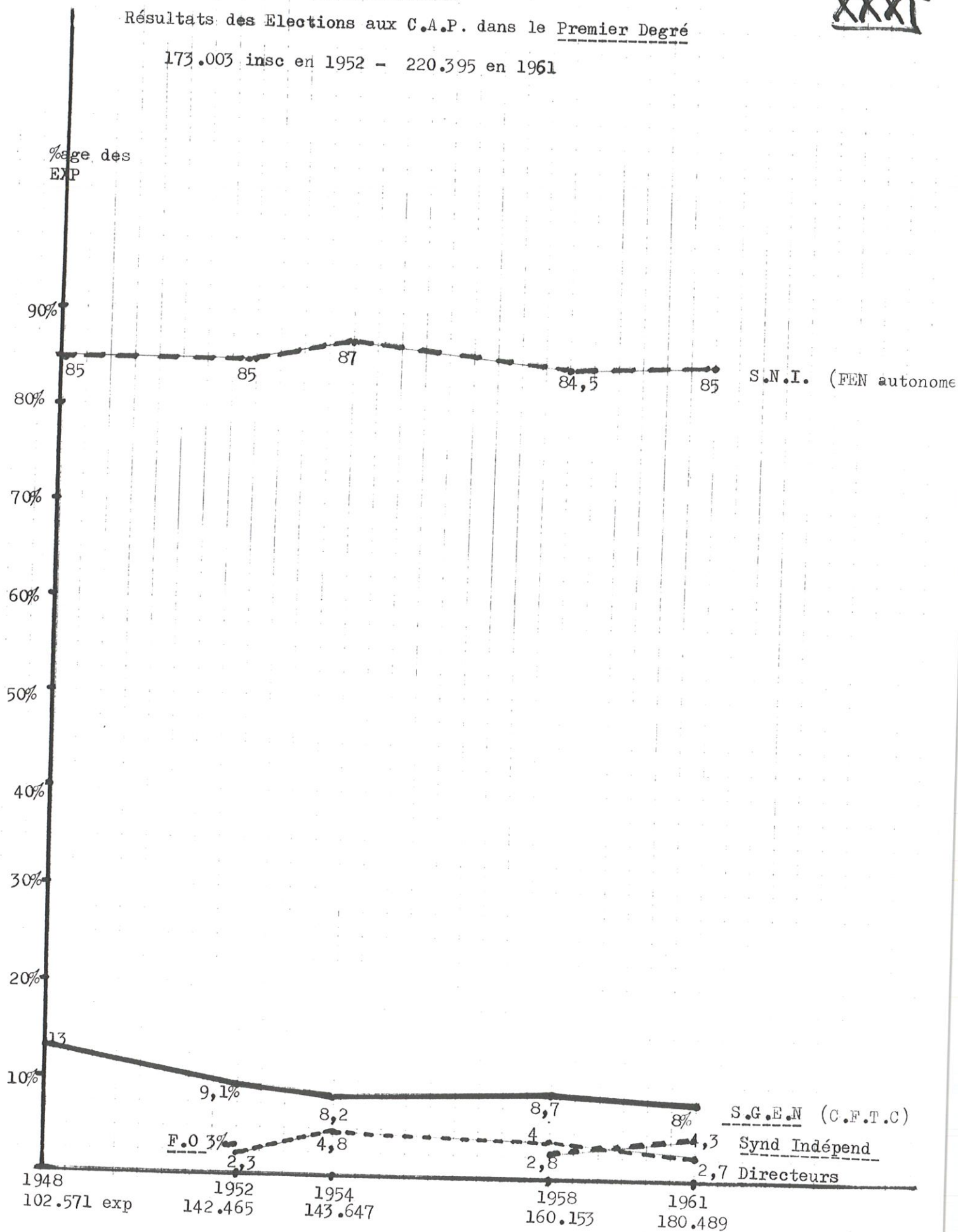
Résultats des Elections aux CAP (n° 4 à N° 10) du SECOND DEGRE

22.817 suf exp en 1955 - 30.693 en 1961



Résultats des Elections aux C.A.P. dans le Premier Degré

173.003 insc en 1952 - 220.395 en 1961



CADRES SUPERIEURS ET MOYENS : Enquête réalisée par la Fédé des synd d'ing et cadres

CFTC et portant sur 385.827 inscrits

XXIII

ENSEMBLE

304.588 ~~exp~~ vot

METALLURGIE

Dél pers
1962
181 entr
84.278 insc
62143 vot

BATIMENT et

T.P
Conseil Adm
Caisse retraite
Cadres Batim
51183 insc
28083 vot

CHIMIE

del Pers et C.E
1962
158 entr
21809 insc
14441 vot

Marine

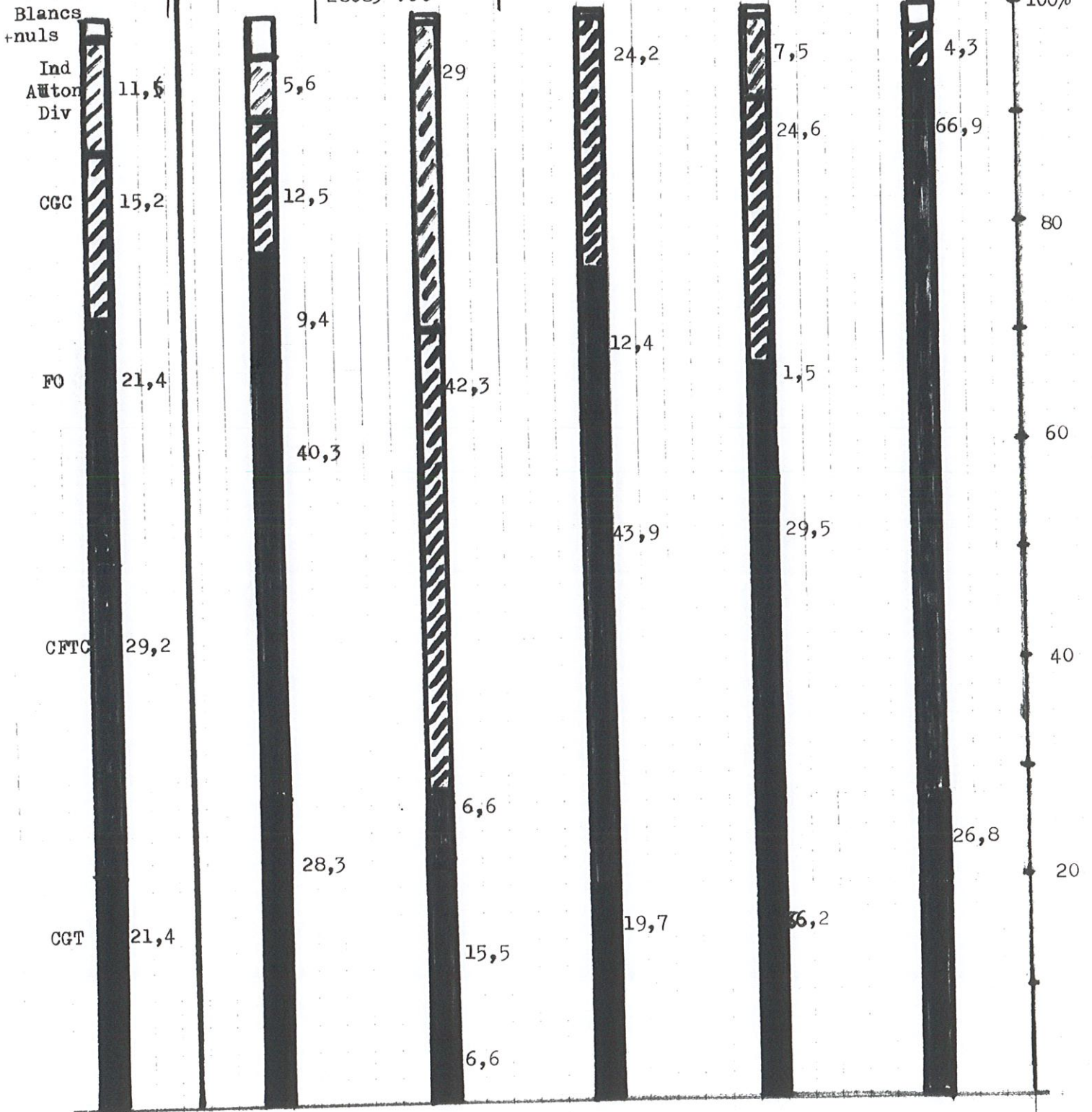
Marchande
(rés partiels)
5429 insc
4491 vot

CLERCS de

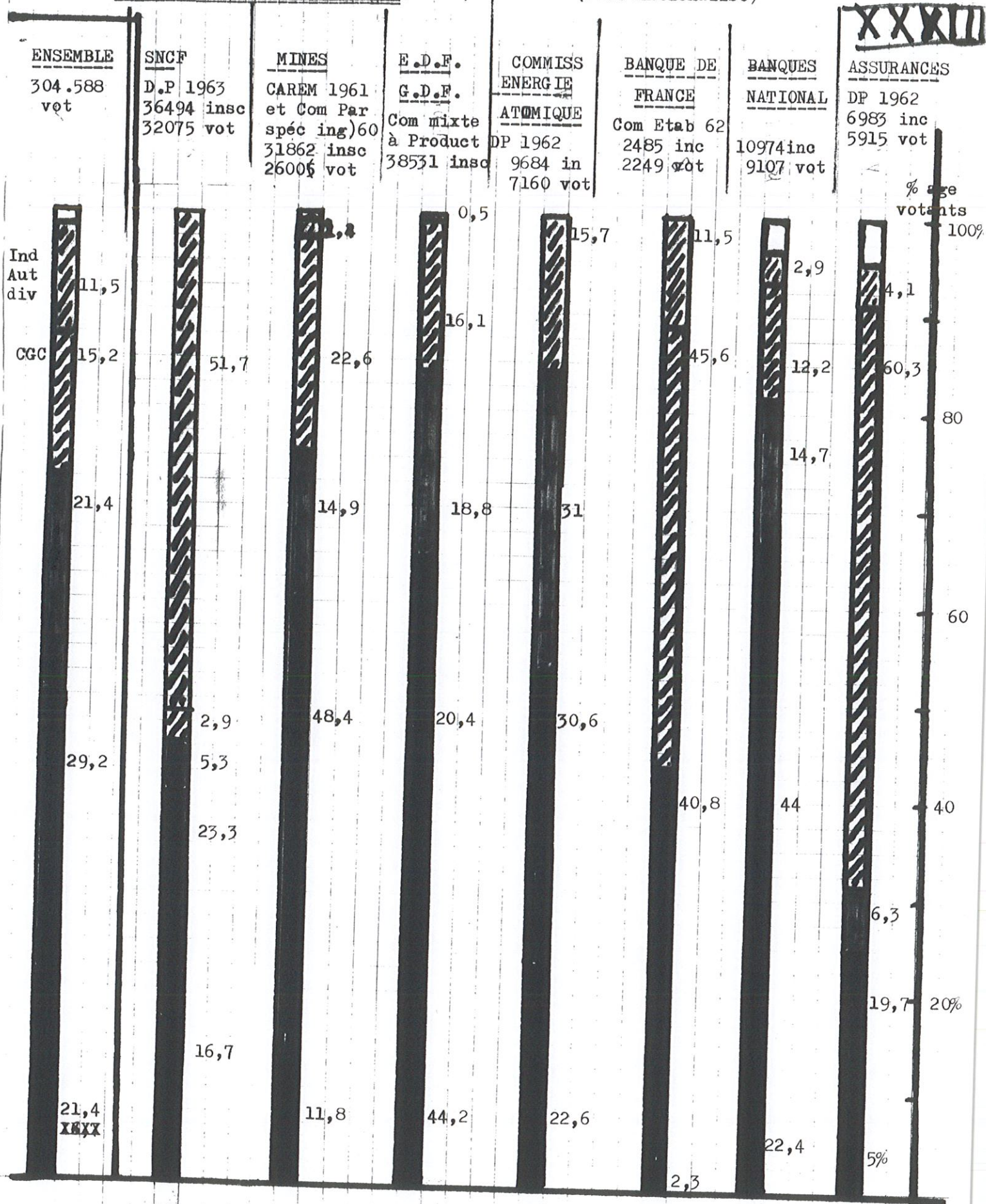
NOTAIRES

Adm Caisse
Ret 1961
22800 insc
18391 vot

%age des
votants



XXXX



ENSEMBLE

P.T.T.

FINANCES

Minist CONSTRUCTION

304.588
vot

Comm Adm Parit
1962

Comm Adm Parit
1960

Com Admin Parit
1963

inse : 26365
vot: 23968

inse : 35428
vot : 33494

inse 1522
vot 1411

Ind
Aut
div

1,5

CGC

15,2

FO

21,4

CFTC

29,2

CGT

21,4

16,7

11,3

38

14,1

19,1

Ind
CGC
F.O

0,9
0,2
51,1

22,1

24,8

14,3

37,2

40,6

5,7

%age des
votants

100%

80%

60

40

20%

Union d'indépendants
Séance C.F.D.T. - Section Rive
1^{er} Avril 1965

RESULTATS DES ELECTIONS DANS LE SECTEUR NATIONALISE

par M. BRANCHARD

Nous avons regroupé sur la Planche I un certain nombre d'entreprises nationalisées (les plus importantes) rassemblant près de 900.000 salariés.

Une première constatation s'impose d'emblée : si l'on met à part les organismes financiers (banques) dont le personnel est essentiellement constitué d'employés, on a une très nette prépondérance C.G.T. qui partout dépasse 50% des suffrages exprimés, le record étant atteint par la Régie Renault avec 69,5% des suffrages exprimés, le chiffre le plus bas étant celui d'Air France (résultats partiels) : 53,3%

Par contre la CFTC (les banques nationalisées où elle est prépondérante étant mises à part) arrive péniblement à dépasser les 20%. Ces chiffres paraissent nettement inférieurs aux résultats obtenus par la CFTC dans le secteur privé (Métallurgie ou Chimie où l'on trouve fréquemment des pourcentages variant entre 25 et 35%)

F.O., si l'on excepte la SNCF et surtout Renault (mais Renault peut-il être considéré comme une entreprise nationalisée du même type que l'EDF ?) résiste beaucoup mieux qu'elle ne le fait dans le secteur privé.

Pour expliquer ces faits on peut tenter un certain nombre d'hypothèses.

- La prise en main des entreprises nationalisées au lendemain de la libération par la CGT et le Parti Communiste, avec la "bénédiction" du ministre de la Production Industrielle est peut-être responsable du maintien d'une aussi forte emprise cégétiste encore aujourd'hui.

- La difficulté qu'a la CFTC pour "percer le mur" des 20%, difficulté plus grande que dans le secteur privé est-elle en rapport avec la présence d'un personnel stable (le turn-over est peu pratiqué). Les nouvelles générations n'arrivent qu'en remplacement des départs à la retraite (il serait intéressant de faire une étude sur l'âge moyen des salariés dans les entreprises nationalisées et de comparer avec l'âge moyen dans de grandes entreprises privées). Ce phénomène est encore accentué par la réduction des effectifs qui caractérise des entreprises comme la SNCF ou les Charbonnages.

- L'existence d'un statut dans la majorité de ces entreprises, créant une ~~conscience~~ mentalité "fonctionnaire" est-elle sans lien avec le maintien d'une certaine influence F.O. ? Il est vrai que nous ne faisons là que reculer le problème, il faudrait en effet expliquer pourquoi F.O. "mord" mieux sur la mentalité "fonctionnaire" ?

LA S.N.C.F. : Les statistiques d'ensemble représentées à la Planche II montre une remarquable stabilité de la situation syndicale depuis 1955. Il y a bien de légères oscillations : par exemple la "pointe" FO de 1957 et le "creux" CGT de la même date sont sans doute les contre-coups des événements de Hongrie de 1956, mais rien de vraiment caractéristique.

Par contre la planche III qui donne les résultats dans les différents collèges de 1955 à 1963 met en évidence des fluctuations plus importantes.

Dans le collège "exécutants" (1 à 9 bis) la situation est assez stable. C'est là que la CGT a ses points forts, ses éléments moteurs qui sont dans les ateliers et les dépôts. Pierre Belleville note que "le syndicat CGT des cheminots est malgré l'ambiance qui pousse au corporatisme catégoriel, un syndicat ouvrier, bien plus qu'un syndicat de fonctionnaires". Dans ce

collège la CGT est majoritaire dans toutes les régions et si on examine les résultats sur une période de 12 ans on constate une stabilité avec cependant de légers progrès dans les régions où sa domination est la plus forte (Ouest et Sud-Ouest) .La modernisation, en transformant l'activité des agents de traction, en modifiant et en réduisant le rôle des ateliers , peut cependant constituer à long terme un danger pour la CGT. Dans un atelier comme celui des Laumes où l'on réparait les machines à vapeur , elle jouissait d'un monopole syndical .Après l'électrification, l'atelier a été affecté aux signaux électriques et pour la première fois la CFTC a réussi à prendre pied .

Dans ce collège, la CFTC n'a même pas le tiers des voix cégétistes .Belleville note qu'elle donne l'impression de chercher son style et son assise."Elle reste dans certaines régions un syndicat chrétien traditionnel et c'est dans ces régions, notamment dans l'Est, qu'elle a le plus d'audience "Les récents événements à la suite de l'évolution dans l'Est viennent confirmer cette analyse de Belleville .Par contre ailleurs et surtout à la suite du recul enregistré comme contrecoup des grèves de 1953, elle joue la carte des jeunes techniciens, pratique l'unité d'action ,ce qui lui permet de refaire le terrain perdu en 1953 et ainsi son influence est à peu près stable ,en très légers progrès dans quelques régions.

F.O a moins de poids à la SNCF que dans d'autres services publics .C'est à la direction générale que son influence demeure la plus importante ,aussi bien parmi les "exécutants" (16% des inscrits) que parmi la "maîtrise"(10%) .C'est là que l'esprit fonctionnaire semble marquer davantage les cheminots .Viennent ensuite les régions traditionnellement F.O.: Nord (15,5% des inscrits) - Sud Ouest (10,1%) .Ailleurs et dans toutes les catégories, l'influence de F.O décline légèrement .

Enfin le collège "exécutant" est marqué par la présence d'un "syndicat autonome des Agents de Conduite" qui reflète la tendance du milieu au corporatisme .De faible poids électoral ,ce syndicat n'en a pas moins une importance stratégique à cause de la fonction de ses membres . Un phénomène semblable a eu lieu à la RATP quand les conducteurs de métro s'aperçurent que leur grève à eux et à eux seuls, paralysait le réseau .Cependant la grève des seuls conducteurs autonomes conduit à un échec comme l'a prouvé le mouvement déclenché à Noël 1963.(1)

Considérons maintenant les collèges "agents de maîtrise ..." (10 à 14) et "Cadres supérieurs" .La prépondérance revient ici au Syndicat des cadres Autonomes qui a prospéré malgré la concurrence des grandes centrales ouvrières et malgré la CGC .A l'origine il semble y avoir un refus de la division des centrales .Parmi ses animateurs ,certains invoquent volontiers la Charte d'Amiens .

Chez les " petits cadres" l'influence des autonomes est en baisse de 61 à 63, est-ce là un phénomène passager ?De même la CFTC qui vient en seconde position régresse légèrement depuis 1959 ,surtout dans 2 zones : Nord et Direction Générale .Un phénomène assez inhabituel concerne la CGT qui progresse dans ces collèges (son influence a doublé en 10 ans) .Cela semble dû en partie au passage de militants CGT des échelles d'exécution aux échelles de maîtrise .

Chez les véritables "cadres" (collèges 15 à 19) l'influence des Autonomes croît rapidement (9,5% des exp en 4 ans) aux dépens de CFTC (perte de 3,4%) et de CGC (perte de 4,4%) L'influence CGT et FO est presque négligeable dans ces collèges .

E.D.F. - G.D.F. : Je ne possède pour l'EDF que les résultats globaux sur 13 années représentés à la Planche IV : La CGT qui rassemblait presque 3/4 des suffrages en 1949, n'en a plus que 58% en 1962. On se trouve devant une baisse importante qui assez lente de 1949 à 1955 s'accélère entre 1955 et 1957. La cause principale de cette accélération est l'apparition d'un syndicat de cadres : U.N.C.M qui enlève 5% des voix et se maintiendra ensuite à ce niveau ; il se peut aussi que les événements de Hongrie aient influé à cette époque sur les pourcentages de voix CGT. Depuis 1957 la baisse se continue, mais très lente.

En revanche la CFTC est en progression constante (12,3% en 1949 - 19,7% en 1962). F.O progresse aussi de 1949 à 1957, moins vite que la CFTC ; depuis cette date elle est stationnaire.

CHARBONNAGES DE FRANCE : L'évolution des suffrages lors des élections à la Sécurité Sociale Minière montre de 1950 à 1959 une avancée CFTC et un recul F.O, ce qui fait qu'à partir de 1959 la CFTC devient la seconde centrale syndicale dans les Mines. Pendant ce temps on observe des fluctuations de la CGT (Planche V)

L'analyse par région montre une situation très différente suivant les régions. Dans le Nord on a une influence CGT considérable (cependant les élections de 1964 dont je n'ai pas les pourcentages se sont traduites par un recul CGT qui perd 9 sièges, un recul F.O qui en perd 5 et une avancée CFTC qui en gagne 5). Cette influence CGT est d'ailleurs beaucoup plus grande dans le milieu de la Mine que dans les autres activités (il suffit pour s'en convaincre de comparer les élections minières aux élections du régime général de sécurité sociale). Il s'est produit là une sorte de blocage politique et syndical à l'intérieur d'un groupe fermé sur lui-même qui lutte désespérément pour éviter le déclin. Le bassin groupe plus de 60% des effectifs.

En Lorraine où l'exploitation intensive du bassin est un phénomène relativement neuf la population minière est beaucoup plus hétéroclite, le recrutement important d'anciens ruraux (certains restant paysans-ouvriers) n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que la CFTC est devenue majoritaire (la CGT gardant cependant la prépondérance au "fond") Ceci bien entendu s'ajoute à la tradition syndicalo-politique des départements de l'Est.

L'analyse des résultats récents dans les trois bassins de notre région met en évidence la forte implantation cégétiste et le fait (commun à tous les bassins) que la CFTC a toujours une influence plus grande "au jour" qu'"au fond", son implantation de départ chez les employés continue à se faire sentir, ce que confirme la Planche VI : résultats des élections à la Caisse Autonome de retraite des employés des mines : C.A.R.E.M.

BANQUES NATIONALISEES : (Planche I et VII) Nous ne disposons que des pourcentages de sièges L'influence CFTC est prépondérante dans ce milieu employé et croissante depuis 1956. F.O arrive en seconde position. Quant aux "non syndiqués" ils remportent un nombre important de sièges ; cette situation est surtout caractéristique de la BNCI et encore plus de la Société Générale dont les Directeurs favorisent ces sortes d'opérations.

) D'après la CGT et la CFTC, sur les 23.993 agents de conduite les "conducteurs autonomes" obtiennent seulement 3664 voix - la CGT 13.402 - la CFTC 1606 et F.O 516 pour 19.288 suffrages exprimés.

Nous avons rangé sous ce titre le personnel des organismes de Sécurité Sociale: les institutions gérant les risques couverts par le régime général devant être considérés selon la jurisprudence comme des "organismes privés gérant un service public"

Le regroupement des élections de D.P. dans les diverses caisses n'ayant pas été fait, nous devons utiliser les résultats du scrutin à la "Caisse de Prévoyance du Personnel des Organismes de S.S." (CPPOSS) (planche VIII et IX)

Au plan National on constate une influence à peu près égale des trois grandes centrales; Cependant F.O est en très nette perte de vitesse passant de 36,11 en 1956 à 31,29% en 1963. Durant cette période les progrès CGT ont été plus important que les progrès CFTC.

L'examen des résultats au plan de la Région Rhône-Alpes (planche VIII) montre une chute de F.O encore beaucoup plus importante : en 15 ans elle perd près de la moitié en pourcentage (39,2% en 1948 - 21% en 1963). Les progrès CFTC ont ~~eu~~ eu lieu de 1948 à 1956, depuis il y a stagnation, quant aux progrès CGT ils ont eu lieu au contraire après 1956.

Nous constatons que la région Rhône-Alpes n'est pas une zone de force pour F.O (21% pour la région - 31% pour l'ensemble de la France). Nous aurons l'occasion de faire cette même remarque à propos d'autres ~~autres~~ administrations.

Un rapide tour d'horizon dans les diverses régions de France montre que la CGT arrive en tête dans les régions suivantes (il s'agit des régions de S.S.) : Paris - Rouen - Lyon - Marseille-Montpellier, en somme la région Parisienne, le Sud et le Sud-Est. C'est Paris qui représente la zone de prépondérance maxima (38% des électeurs Cégétistes sont Parisiens alors que ~~l'ensemble~~ l'ensemble des votants parisiens ne représente que 29% du total des votants)

La CFTC arrive en tête à Nancy - Strasbourg - Nantes - Rennes, ce qui est normal, mais chose plus curieuse à Bordeaux. A Strasbourg la CFTC a 60% du total des suffrages exprimés.

Les fiefs F.O sont le Nord : Lille et le Centre : Clermont - Orléans - Dijon - Limoges et le sud-Ouest : Toulouse. A Toulouse F.O recueille un peu plus de 50% des suffrages.

Nous regroupons sous ce titre les "Services Publics" au sens où les entend la comptabilité Nationale, "caractérisés par une subordination étroite aux administrations" (Hopitaux Publics - P.T.T - Commissariat à l'Energie Atomique: CEA -) et les "Fonctionnaires" dépendant directement des divers Ministères. Nous avons exclu l'Enseignement à cause ~~xx~~ de sa situation syndicale particulière.

HOPITAUX PUBLICS : La planche ~~IX~~ compare les résultats des élections aux commissions paritaires départementales du personnel (à l'exclusion du personnel des directions, des économes, des pharmaciens) en 1958 et 1961. Des élections ont eu lieu il y a un an environ mais je n'ai pu avoir les résultats globaux.

F.O. arrive largement en tête, mais perd des voix de 58 à 61 (3,2% des exp) - la CGT arrive en seconde position et est surtout influente dans les "petites catégories" : son pourcentage de voix est en augmentation (28,6 en 58 - 30,34 en 1961) - Enfin en dernière ~~posi~~ position arrive la CFTC qui améliore aussi son pourcentage (+1,7% en 3 ans)

Si l'on examine la répartition géographique des suffrages pour la CFTC en 1961 on constate qu'elle arrive en tête dans ses bastions traditionnels : 6 départements de l'Ouest (Cotes du Nord - Morbihan - Finistère - Ile et Vilaine - Mayenne - Vendée) - 5 départements de l'Est (Moselle - Haut Rhin - Bas Rhin - Doubs - Jura) - la bordure sud-est du Massif Central (Haute Loire et Lozère) - la Haute Savoie et les ~~Monts~~ Basses Pyrénées.

P.T.T. : (Planche IX - X et XI). C'est l'un des rares secteurs "fonctionnaires" où la CGT arrive en tête.

L'examen de l'évolution des suffrages sur le plan national depuis 1952 montre un certain nombre de points d'inflexion caractéristiques. Le contrecoup des grèves de 1953 et de l'attitude des directions confédérales F.O et CFTC se traduit aux élections de 1954 par une baisse des pourcentages de ces deux centrales, baisse dont bénéficie d'abord la CGT, mais ~~ai~~ aussi les Autonomes.

Faut-il mettre en relation ~~l'important~~ avec les événements de Hongrie l'importante baisse enregistrée par la CGT entre 1956 et 1959 ? Cette fois c'est F.O qui profite de l'aubaine mais pour peu de temps puisque les élections de 1962 manifestent une nouvelle chute de F.O alors que la CGT remonte.

La centrale qui paraît le moins sensible aux fluctuations c'est la CFTC qui est en progression lente, mais constante depuis 1954.

Quant aux Autonomes, faut-il mettre leur déclin depuis 1959 en relation avec la naissance d'une nouvelle fédération la FNT (Fédération Nationale des Télécommunications) qui semble s'implanter sérieusement (1,9% des voix en 1959 - 4,4% en 1962). En réalité la situation est un peu plus complexe. Si l'on considère le cadre A les voix allant à la FNT semblent ~~effectiv~~ effectivement perdues par les autonomes, mais aussi par la CGC dans la Commission n° 3. Pour le cadre B ce sont aussi les Autonomes qui pâtissent de la progression de la FNT. Mais pour les cadres C et D, la progression FNT se fait aux dépens de F.O et des Autonomes.

La Planche X montre aussi l'évolution des suffrages sur la ~~plan~~ Région Rhône-ALPES/ La comparaison avec le plan national ne montre que deux divergences importantes : Les pourcentages de F.O pour la région sont nettement en dessous de la moyenne nationale et la chute des suffrages depuis 1959 est beaucoup plus marquée sur le plan de la région .

Au contraire pour la CFTC la progression depuis 1954 est beaucoup plus importante sur la région que dans la France entière (gain de 5,7% en 8 ans contre 1,6%)

Il est intéressant de ~~comparer~~ comparer l'influence syndicale dans les diverses régions.

Les zones de force CGT sont d'abord Paris (partout plus de 42% des suffrages et même à Paris B: 50,4%) puis Poitiers : 42,5 - Chalons : 40,5 - Orléans : 40,4 - Rennes : 40,2

Les zones de force CFTC sont d'abord Strasbourg : 53,3% - puis Nancy 39,2 - Dijon 27,4 - Rennes 25,3 - Lyon 24,3 - Nantes 24,2 ; c'est à dire 2 régions de l'Est et deux de l'Ouest mais aussi ce qui n'est pas habituel ~~Dijon~~ Dijon et Lyon . Dans la région lyonnaise 4 départements dépassent la moyenne régionale : Loire (29,6%) - Haute Savoie (28,3%) Savoie (26%) - Isère (25,5%) il faut y ajouter les services régionaux de Lyon (33,4%)

Les zones de force F.O sont tout à fait traditionnelles : Bordeaux 48,8% - Limoges 46,9 - Toulouse : 42,8 - Clermont 37,5 - Lille 35,6 .

Mais l'implantation syndicale varie aussi suivant les diverses catégories (Planche XI) La courbe des voix CGT indique une influence prépondérante dans les catégories C et D et nettement plus faible dans les catégories A et B , mais cependant non négligeable puisque dans ces catégories elle arrive en seconde position (après F.O) . En ce qui concerne l'implantation syndicale les catégories de base de la CGT sont les préposés - les agents des lignes et les agents d'exploitation.

La courbe CFTC passe par un maximum pour les catégories moyennes . Peu représentative du cadre A (11,7% des voix) , la CFTC l'est encore moins dans les services techniques (8,5%)

Dans le cadre A, il est probable que le succès de Force Ouvrière serait plus grand si la situation syndicale n'était pas si compliqués puisqu'aux 5 organisations représentées sur la planche il faut encore ajouter la CGC qui recueille 15,7% des voix. Ceci fait que le sommet de la courbe F.O se situe chez les receveurs du cadre B . En descendant dans la hiérarchie la courbe s'abaisse , mais malgré cela Force Ouvrière représente un poids non négligeable dans les catégories C et D , Au total les votants F.O se situent d'une part chez les Inspecteurs et Receveurs , mais aussi chez les contrôleurs et agents d'exploitation

Les autonomes ont leurs troupes plutôt dans les catégories moyennes , mais aussi chez les préposés . Enfin la FNT influence les techniciens des télécommunications (contrôleurs et inspecteurs) .

7

PREFECTURES: (Planche XII et XIII) : Les résultats les plus détaillés dont je dispose sont ceux du 21 février 1963 concernant les élections aux C.A.P. centrales. Seules F.O et CFⁿ présentaient des listes complètes et les résultats détaillés ne sont donnés que pour ces deux centrales. Le reste des suffrages exprimés concerne les Autonomes et la CGT, mais je n'ai aucun moyen de doser l'influence respective de ces deux organisations.

On constate que malgré des fluctuations, l'influence F.O avoisine la majorité absolue. Quant à la CFTC elle voit ses pourcentages croître régulièrement depuis 1955.

La comparaison des résultats suivant les diverses catégories met clairement en évidence la décroissance de l'influence de F.O quand on "descend" dans l'échelle hiérarchique.

La CFTC a son influence la plus faible dans le cadre A ; pour les autres cadres les résultats sont nettement supérieurs avec un optimum dans le cadre B (mais la différence est peu accusée avec C et D)

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (D.G.I.) : Planche XII et XIV : La D.G.I. regroupe les contributions Directes et Indirectes, ainsi que l'Enregistrement. Il est difficile dans ce secteur de se livrer à des comparaisons d'une année à l'autre à cause des listes communes dont la composition varie. En 1960 on avait seulement deux listes : une liste CFTC et une liste constituée par le regroupement de CGT, F.O et d'un certain nombre de syndicats autonomes. En 1963 on trouve une liste CFTC, une liste F.O, une liste CGT- Unifiés qui correspond à une liste commune à la CGT et un certain nombre de syndicats autonomes et enfin dans le cadre A une liste "cadres".

En 1963 la liste "CGT-Unifiés" obtient la moitié des suffrages ; on peut dire en gros que les voix qui se sont portées sur cette liste aux "Directes" sont essentiellement des voix "Autonomes", tandis que celles recueillies aux "Indirectes" et à l'Enregistrement sont principalement des voix "CGT".

La complexité de la situation est illustrée par le fait suivant : aux "Directes" il existait un syndicat F.O spécial pour le cadre A, un syndicat Autonome du cadre B et un autre syndicat F.O pour les catégories C et D. Le "Syndicat Unifié des Directes" a regroupé "F.O. cadre A" et "Autonomes cadre B" ; il a de plus récupéré les 3/4 des adhérents du syndicat "F.O. cadre C et D". Le reste de ce syndicat "F.O. C et D" a fusionné avec le "syndicat F.O. de l'Enregistrement" et le "syndicat F.O. des Indirectes" pour former le "Syndicat F.O. D.G.I." qui est à dominante Enregistrement.

On note malgré cette complexité une certaine chute des pourcentages CFTC de 1960 à 1963 (de 25,3% à 22,7%). La présence d'une liste "cadres" a fait baisser le pourcentage CFTC dans le cadre A de 25,2% à 19,8%. Dans le cadre B on trouve une baisse moins importante (de 23,5% à 22%), de même dans le cadre C (de 27,5% à 25,7%) ; par contre il y a progression dans le cadre D (de 22,3% à 25,4%).

Les élections de 1960 permettaient la comparaison des résultats dans les diverses "Directions". On constatait ainsi que l'influence CFTC était maximum à l'Enregistrement (toujours plus de 30% des suffrages et même plus de 40% dans certaines catégories) -venait ensuite la D.G.I. (proprement dite) (de 25 à 32% selon les catégories) et enfin les Directes et les Indirectes (de 12% à 22%).

L'étude des résultats dans la région Rhône -Alpes (Ardèche mise à part) confirment ce que nous avons déjà vu à propos des PTT ou du Personnel des Caisses de SS: à savoir que la position de F.O est nettement moins favorable qu'elle ne l'est en général sur le plan national (16,5% contre 22,5%) ; par contre le pourcentage régional CFTC est au dessus de la moyenne nationale (24,9% contre 22,7%) . La position plus favorable ~~est~~ est régionale de la liste CGT-Unifiés est-elle due à la présence de la CGT, des Autonomes ou bien des deux

La comparaison des résultats suivant les diverses catégories ne présente rien ici de bien caractéristique . Sans doute l'optimum CFTC se situe-t-il, vers les catégories C et D et l'optimum F.O vers ~~la~~ la catégorie B , mais les pourcentages ne sont pas tellement distincts

LE TRESOR : La planche XII montre clairement que nous sommes ici dans le "fief" de F.O. C'est presque 2/3 des voix que cette centrale recueille aux élections . La CFTC n'atteint pas le 1/4 des voix et la CGT dépasse à peine 10% .

Il est intéressant de comparer les résultats suivant les catégories .

Notons d'abord qu'en 1959 seule F.O présente une liste chez les Trésoriers-Payeurs (107 inscrits)

Nous trouvons ensuite :	<u>F.O</u>	<u>CFTC</u>	<u>CGT</u>
Cadre A (Recev-Percept -I.P et Inspect)	75,2%	18,8%	6% (résultats 1962)
Cadre B (controlleurs)	69,7%	19,7%	10,3% -id-
Cadre C (agents de recouvrement)	62,8%	25,1%	12% (résultats 1959)

L'influence F.O. décroît à mesure que l'on "descend" dans l'échelle hiérarchique alors que le phénomène inverse se produit pour CFTC et CGT .

PONTS ET CHAUSSEES : Nous avons regroupé dans la planche XV les résultats glanés dans les Publications CFTC (Certains sont assez anciens) . La statistique d'ensemble regroupe les résultats de 6 catégories , en prenant toujours pour cette catégorie les résultats les plus récents .

On note l'influence prépondérante de F.O (58,5% des suffrages) . La CFTC ~~arrive~~ arrive en seconde position avec presque le 1/4 ; la CGT vient enfin avec 13% . Notre statistique ne regroupe qu'environ 15.000 salariés des "PonTS" et laisse en dehors toute la catégorie des "manuels" agents et conducteurs de travaux pour lesquels nous n'avons pas de renseignements , mais où la physionomie syndicale est certainement très différente de celle présentée ici .

La comparaison des résultats par catégories (Ingénieurs - Techniciens - Adjoints Techniques - Personnel d'exécution) ne permet pas de conclure de façon formelle que l'influence F.O décroît du "haut" vers le "bas" ; sans doute F.O est-il bien implanté au "plus haut niveau" (Ingénieurs: 3/4 des voix en 1962) mais il l'est tout autant en 1959 chez les Adjoints Techniques . La présence à certains scrutins de listes autonomes ou CGT qui disparaissent ensuite complique la comparaison .

aux diverses administrations ne participent pas aux élections aux CAP centrales ,mais on peut néanmoins connaître l'influence des diverses centrales syndicales auprès de ce personnel grâce aux élections à l'IGRANTE (Institution de Retraite des Agents non Titulaires de l'Etat). Ces élections ont eu lieu fin 1963 et le résultat est représenté sur la Planche XVI. La proportion des abstentions est importante (un peu plus de 40%) mais étant données les conditions du vote (vote par correspondance) cela n'a rien d'étonnant.

C'est la CGT qui arrive en tête avec 39,45% des suffrages ,suivie par la ~~CGC~~ CFTC (25,52 puis F.O(18,56%) ,les Autonomes et la ^{CGC} ~~CGC~~ fermant la marche /. La nette prépondérance CGT, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, n'est sans doute pas sans lien avec le fait que la grande majorité de ces auxiliaires sont tout au bas de l'échelle ,touchent de faibles rémunérations et connaissent l'instabilité de l'emploi .Le pourcentage obtenu par la CFTC est conforme à celui qu'elle obtient généralement dans les "petites catégories" de la fonction publique .

Nous avons joint à ces résultats ceux des élections à l'IPACTE(Institution de Prévoyance des Agents contractuels et temporaires de l'Etat) :les cotisants à l'IPACTE sont obligatoirement affiliés à l'IGRANTE:cette seconde statistique recoupe donc partiellement la première :mais elle concerne les agents temporaires dont le traitement dépasse un certain plafond , c'est à dire des Agents d'une qualification assez élevée.On constate que ces agents votent beaucoup moins pour les trois grandes centrales que les salariés cotisant à l'IGRANTE - par contre la CGC et les Autonomes voient grandir leur influence .Parmi les 3 grandes centrales c'est la CFTC qui maintient le mieux ses pourcentages .La baisse CGT est dans la logique de ce que nous avons vu dans les diverses administrations .Par contre on ne s'attend pas à voir F.O aussi peu influent(8,9% seulement).Elle pâtit fortement dans ce secteur de la concurrence de la CGC et surtout des Autonomes.

Notons que dans ces statistiques générales il n'est pas possible d'exclure les enseignants :c'est pour cela que nous voyons apparaître la FEN dans les élections à l'IPACTE.

RECAPITULATION DU SECTEUR PUBLIC ET FONCTIONNAIRES

TABLEAU D'ENSEMBLE DES RESULTATS (on ne s'occupera que des trois grandes centrales)

Administrations	Inscrits	Exprimés	C.G.T	C.F.T.C	F.O.	Année
Hopitaux Publics:	70.000 ?	57.302	17.390	11.423	22.948	1961
P.T.T	212.270	191.174	72.057	37.999	57.057	1962
C.E.A.	9.684	7.160	1.223	2.195	2.225	1962
PREFECTURES	15.898	13.353	1.000	4.202	7.113	1963
D.G.I.	40.000 ?	36.710	9.300	8.327	8.275	1963
TRESOR	17.471	16.307	1.864	3.771	10.472	1959
TRAVAIL	3.000 ?	2.744	856	956	841	1963
CONSTRUCTION	5.740	5.450	817	2.452	1.907	1959
POPULATION	5.000 ?	4.797	1.258	2.900	639	1959
PONTS ET CHAUSSEES	15.000 ?	13.608	1.748	3.275	7.906	diverse
IGRANTE	178.457	101.642	40.089	25.945	18.871	1963
TOTAUX :	582.520 ?	450.247	147.602	103.445	138.254	

Dans cette statistique le nombre d'inscrits est approximatif pour cinq administrations . D'autre part lorsqu'il y avait des listes communes (cas de la DGI) nous avons arbitrairement divisé le nombre de voix obtenues par le nombre d'organisations regroupées dans la liste . Ceci ne se présentant que très rarement , les chiffres totaux obtenus n'en sont guère modifiés .

Une question se pose : que représente notre statistique par rapport à l'ensemble des fonctionnaires ? Une statistique parue dans "Le Monde" du 15 aout 1962 (c'est l'année moyenne correspondant à nos statistiques) donne le chiffre de ~~1.259.300~~ fonctionnaires . Mais sont compris dans ce chiffre 477.900 Enseignants que nous avons exclus ; par contre nous avons rajouté 70.000 hospitaliers publics . Compte tenu de ces soustractions et additions c'est un total de 890.000 fonctionnaires ou assimilés qu'il faut compter .

Notre statistique ne regroupe que 580.000 inscrits soit environ 65%, près des 2/3 .

Sur ce total nous constatons que c'est la CGT qui vient en tête :

C.G.T : 32,8% C.F.T.C: 23% F.O. : 30,7% Divers : environ 13%.

C'est parce que nous avons inclus les non titulaires que la CGT arrive en tête . Sans l'inclusion de l'IGRANTE nous aurions F.O en tête , mais de fort peu .

Il est pratiquement impossible de connaître l'évolution de l'influence des centrales car les chiffres fournis portent toujours sur des statistiques incomplètes . Tiano donnait pour 1954 et 1956 les résultats suivants : 256.681 inscrits en 54 - 272.810 inscrits en 1956 :

C.G.T : 36,9% des exp CFTC : 18,3% F.O : 34,6 Auton : 10,2% en 1954
C.G.T: 36,9% " C.F.T.C: 19,6% F.O: 35,2% Auton : 8,3% en 1956

Mais il est impossible de comparer valablement ces chiffres au précédents.

Ce qui se dégage de façon claire de ces résultats, c'est l'influence sensiblement domparable des trois centrales dans la fonction publique, ainsi que l'importance des "divers", principalement Autonomes. Cette situation n'existe dans aucun autre secteur et n'est pas sans poser des problèmes au plan de l'action; car un accord de deux centrales seulement risque de laisser en dehors du mouvement un nombre non négligeable de fonctionnaires.

LES ABSTENTIONS DANS LE SECTEUR NATIONALISE ET LA FONCTION PUBLIQUE

S.N.C.F : Pourcentage global : 1961 : 13,8% - ~~1959~~ 1959 : 11,5%

par catégories :	<u>Collège "exécutants"</u>	<u>Collège "Petits cadres"</u>	<u>Collège "Cadres"</u>
1959	11,7	9,3	11,2
1961	13,9	9,9	11,1
1963	15,7	11,9	12,5

Abstentions un peu plus fortes dans le collège "exécutants" que dans les autres collèges, la participation la plus importante se situant dans les "petits cadres"

E.D.F 1960 : Collège "exécutants" : 7,3% d'abstentions

Collège "Maitrise et cadres" : 8,2%

AIR-FRANCE : 1958 : Collège ouvrier : 26,7%

Collège mensuel : 34,3%

Collège "petite maitrise" : 28,3%

CHARBONNAGES : Nous pouvons distinguer ici selon un certain nombre de régions :

Nord- Pas de Calais : 1960 : presque 1/3 d'abstentions

1963 : 35,7% d'abstentions et le scrutin se situait un mois après

la puissante grève de mars 1963.

Loire : 1964 : Fond : 19% - Jour : 19%

Dauphiné : 1964 : Fond : 26% - JOUR : 23%

Blanzay : 1964 : Fond : 21,1% Jour : 23,4%

Il est difficile de constater une variation précise entre le Jour et le Fond, par contre l'influence régionale paraît déterminante, le Nord-Pas de Calais détenant le record des abstentions.

C.E.A. : Collège Ingénieurs et Cadres : 33,5%

Collège Ouvr -mensuels - Agents de maitrise : 18,4% ceci en 1959

P.T.T. : 1954 : 11% - 1956 : 11% - 1959 : 10,9% - 1962 : ~~11,0~~ 10%

On trouve ici une remarquable stabilité dans la participation électorale : supérieure à celle qui caractérisait les cheminots.

ASSISTANCE PUBLIQUE : en 1959 : plus de 40% d'abstentions, mais les élections se trouvaient placées dans une période où une partie du personnel commençait à prendre ses vacances et où certains passaient des examens. Je n'ai pas d'autres résultats pour savoir cette abstention massive est exceptionnelle.

PREFECTURES : 1963 : 12,1%

TRESOR : 1959 : 4,7%

DOUANES : 1960 : 11,8%

CONSTRUCTION: 1959 : Services Extérieurs : 5%

Administration centrale : 28%

PONTS ET CHAUSSEES : 1963 : Techniciens TPE : 13,7%

SECURITE SOCIALE : 1963 : 14,1%

ENSEIGNEMENT : Second Degré : 1958 : 13,8% - 1961 : 16,9%

Premier Degré : 1952: 15,1% -1954:17,5% - 1958: 16,4% - 1961 : 15,3%

IGRANTE : 1963 : 41,7% : nous avons déjà signalé que le pourcentage ~~d'abstentions~~ d'abstentions était aussi élevé par suite du vote par correspondance.

IPACTE: 1963 : 35,5%

Peut-on tirer un enseignement de cette comparaison entre les chiffres d'abstentions .
Eliminons d'abord les petites catégories et aussi celles où les conditions de vote sont pour une bonne part responsables des abstentions massives.

Nous avons alors la classification suivante par pourcentage d'abstentions croissant :

- 1) Trésor - 2) E.D.F - 3) P.T.T - 4) Préfectures - 5) Cheminots -
- 6) Sécurité Sociale - 7) Enseignement - 8) Charbonnages de la Région Rhône-Alpes -
- 9) Air- France - 10) Charbonnages du Pas de Calais .

On va de 4,7% d'abstentions à, 35,7%

Ce classement présente-t-il une certaine logique ?

Les gens du Trésor qui s'abstiennent le moins sont-ils les salariés du secteur public les plus attachés à leurs organisations syndicales ? On peut en douter quand on voit comment sont suivis dans cette administration les mouvements de grève même lancés par F.O ! Peut-être sont-ils plus attachés aux délégués chargés de contrôler leurs promotions ou mutations dans les commissions administratives paritaires qu'aux organisations syndicales elles-mêmes ?

Pourquoi les mineurs du Nord et du Pas de Calais au lendemain d'une grève où ils avaient montré leur unanimité, grève qui avait été lancée par leurs organisations syndicales s'abstiennent-ils dans une proportion de plus du tiers lorsqu'il s'agit d'élire les délégués mineurs présentés par ces mêmes organisations ? Sans doute l'importance de la main d'oeuvre étrangère dans les mines peut-elle expliquer pour une part cette désaffection ? Mais alors on devrait avoir une différence d'abstentions entre le fond et le jour, la proportion d'étrangers au fond étant plus grande .Ceci ne ressort pas des statistiques .

Il nous faut bien avouer que cette liste pose une foule de questions ^{auxquelles} ~~que~~ nous n'avons pas les moyens de répondre .

Si l'on examine la participation aux élections suyant les divers degrés de l'échelle hiérarchique, nous constatons là encore que la situation est très variable d'une administrati-on à l'autre .Tantôt les cadres votent plus (cheminots), tantôt ils votent moins (E.D.F - C.E.A - Air - France) ... Tout ceci demanderait une étude beaucoup plus poussée.

LE MYSTERE DES EFFECTIFS

Lorsqu'on veut étudier la force syndicale on se heurte toujours à ce problème : quels sont les effectifs réels des syndicats ? Dans quelle mesure les salariés qui apportent leurs voix aux syndicats lors des élections sont-ils prêts à payer régulièrement ^{leur cotisation} ~~xxxxxxx~~ ?

Les chiffres d'effectifs lancés dans la nature sont toujours sujets à caution et d'autre part là où la cotisation est payée mensuellement, ~~dans quelle~~ les chiffres fournis indiquent-ils le nombre de cartes ou le total des recettes divisé par le prix de 12 timbres ?

L'HISTOIRE PEUT-ELLE NOUS AIDER ? Dans un livre récent : "LA CGT A L'EPOQUE DU FRONT POPULAIRE"

Antoine PROST se livre à une critique serrée des chiffres fournis concernant les effectifs de la centrale et de ses différentes fédérations au moment du "Front Populaire" et dans les années précédant immédiatement cette période.

Il nous montre ainsi (planche XVIII) l'évolution des taux de syndicalisation :

Chez les cheminots : les taux qui avaient évolué autour de 33% dans les années 26-32 descendent à 22% en 1935 pour grimper à 73,5% en 1937.

Chez les Mineurs, les taux qui avaient été en décroissant régulièrement de 1921 à 1935 (28,4% à 13,7%) subissent une montée spectaculaire puisqu'on est à 81% en 1937.

Dans les Services Publics où Prost a regroupé à la fois le Gaz et Electricité et les Services de Santé, les taux qui avoisinent 40% durant les années 26 à 34 sont à 36% en 1935 et se retrouvent à 81,6% en 1937.

Dans les P.T.T. les taux qui oscillent autour des 30% en 1926 - 1934 montent déjà en 35 à 44,2% et n'arriveront en 37 qu'à 53,4%.

~~Enfin~~ Dans l'Enseignement si l'on écarte le chiffre de 1932 qui paraît "aberrant" on s'aperçoit que les taux compris entre 25 et 34% dans les années 26-34 montent à 35% en 1935 puis à 52,8% en 1937.

Enfin chez les Fonctionnaires on trouve les taux les plus bas : oscillations entre 9 et 14% puis montée : 14% en 1935 - 17,3% en 1937.

Avant de réfléchir sur ces taux dans les diverses branches, rappelons immédiatement qu'à l'époque le droit syndical pour les fonctionnaires (Postiers et Enseignants compris) n'est pas formellement reconnu : il faudra attendre la loi du 19 octobre 1946. Mais entre les deux guerres le gouvernement pratiqua une politique de tolérance : ~~puisque~~ c'est ainsi que le ministre de l'intérieur adressait aux préfets le 25 septembre 1924 une circulaire marquant l'intérêt attaché par le gouvernement "à ce que des rapports réguliers et fréquents s'établissent entre les chefs de service départementaux et les syndicats locaux de fonctionnaires".

Cependant l'absence d'une reconnaissance explicite n'est sans doute pas sans lien avec le faible taux de syndicalisation notamment chez les "fonctionnaires" et les Enseignants. Les Postiers où l'action syndicale est déjà plus ancienne ne semblent pas particulièrement gênés par ce fait.

L'un des enseignements sans doute le plus intéressant de cette étude, c'est de montrer qu'il existe en somme deux types de syndicats : les uns comme les Mineurs précédemment cités mais aussi les Métaux, ~~la Chimie~~, le Textile, le Bâtiment qui voient leurs effectifs décroître régulièrement de 1921 à 1935 et qui brutalement au moment du front populaire voient

Tiano estimait en 1957 qu'on pouvait admettre comme taux de syndicalisation chez les fonctionnaires environ 40% (ensemble des fonctionnaires) .

Mais ce taux global recouvre en réalité d'importantes variations d'une catégorie à l'autre. Il semble que dans les PTT on se trouve aux alentours du taux moyen (mais la syndicalisation est-elle la même suivant les centrales ?) On aurait dans les PTT les effectifs syndiqués suivants : CGT : 50.000 - CFTC : 25.000 - F.O : 25.000 .Autonomes : 5000 - FNT : 3000 (chiffres sous toutes réserves)

Mais dans l'enseignement le taux de syndicalisation se situerait beaucoup plus haut (80% ?) malgré une baisse sensible des dernières années due à la multiplication des auxiliaires .

Dans la D.G.I ~~selon~~ on aurait un taux voisin de celui de l'enseignement .

Si l'on quitte les fonctionnaires pour le secteur nationalisé, nous ne sommes guère plus avancé .Belleville estimait que dans les Mines il y a 40% de syndiqués ,mais ajoute-t-il il est difficile de ^{de}déterminer le nombre syndiqués actifs :il est certainement très faible

Mais quel serait le taux à l'EDF ? à la SNCF ?

Ajoutons pour conclure cette partie qu'il est impossible à partir du nombre ~~de~~ suffrages recueillis aux élections de déduire le nombre des adhérents d'un syndicat. Un seul exemple nous suffira pour illustrer cela .Tiano a eu connaissance par la CGT du nombre d'adhérents CGT aux usines Renault (Billancourt) :ce nombre est passé de 20.000 en 47 à 4700 en 1954 or durant le même temps le pourcentage des suffrages cégétistes ne varie pratiquement pas :il passe de 63,6% par rapport aux inscrits à 60,1% .

DEGRE DE COMBATIVITE

Le syndicat CFDT de la DGI fait remplir aux nouveaux adhérents une fiche leur demandant les raisons de leur adhésion .J'ai dépouillé 228 fiches et si l'on considère la raison donnée en premier on trouve idéologie :29% - Défense:29% - solidarité 18% .Certes l'échantillonnage est très restreint ,d'autre part il n'est pas toujours facile de classer de façon précise une réponse mais il est tout de même caractéristique de noter l'importance donnée à l'idéologie et à la solidarité .

Ceci semble en contradiction avec une remarque de CROZIER dans son dernier livre : "Le monde des Employés de bureau" où il dit que "les employés et petits fonctionnaires ont tendance à considérer les militants syndicaux comme des groupes d'avocats concurrents qui sont à leur disposition chaque fois qu'ils ont un problème". Ils refusent de s'identifier à leur cause et se servent indifféremment des uns et des autres et des uns contre les autres".

Il conviendrait donc de savoir si dans le milieu qui nous intéresse le syndicalisme est simplement un moyen qu'on utilise en cas de besoin ,sans s'y sentir lié ou bien si l'on "adhère" véritablement ,c'est à dire si l'on est d'accord avec les objectifs ,l'idéologie et prêt à suivre les mots d'ordre .Il semble que si notre réponse s'oriente vers le deuxième sens la combativité doit être plus grande que si l'on s'oriente vers le premier.

Mais il faut aussi de se demander si l'adhésion aux diverses centrales répond au même type de démarche .La démarche qui amène à adhérer à un syndicat autonome est-elle du même type que celle qui pousse vers la CGT ou la CFDT ?

(1)
Combativité et modes d'action syndicale: La détermination au sommet des rémunérations ne tend-elle pas à faire admettre par beaucoup de syndiqués que mises à part les rares périodes de grève ou de manifestations ,l'action se limite à une négociation d'Etat -Major au niveau le plus élevé .A-t-on chez les fonctionnaires et les nationalisés une véritable action syndicale de base qui est à mon avis un élément essentiel pour une réelle combativité .Est-il possible par exemple dans tous les secteurs d'agir à la base pour des problèmes concernant par exemple les conditions de travail .

La Tribune des Fonctionnaires de mai 1949 écrivait à ce sujet : " Les réalisations obtenues par les organisations syndicales de fonctionnaires au lendemain de la libération ont contribué à développer chez les syndiqués la conception erronée ,à savoir, que tous les problèmes intéressant la Fonction Publique se règlent au sommet, à Paris ,entre l'Etat Patron et les organismes syndicaux directeurs ..."

(2) Un autre point est à considérer :le travail syndical est accompli dans une toute autre atmosphère dans le milieu fonctionnaire que dans le secteur privé. Quelles que soient les idéologies professées ,une collaboration plus intime existe entre les directions et les syndicats . La poursuite du travail syndical requiert un minimum de tolérance de la part des directions . Le syndicalisme apparaît donc à l'observateur beaucoup plus engagé dans la collaboration gestionnaire, beaucoup plus sensible aux situations de faits, en un mot beaucoup moins intransigent et révolutionnaire .(3)

et les mineurs en 1963
Il faut noter aussi que mis à part 1953 ,on peut noter la préférence des organisations syndicales du secteur public pour des grèves limitées ou des manifestations

qui constituent beaucoup plus un déploiement de la force syndicale que l'épreuve de force elle-même ; il faut d'ailleurs noter que l'épreuve de force dans ce secteur prend immédiatement un caractère politique puisque l'employeur est l'Etat et que c'est une remise en cause de la politique économique du gouvernement .

A ce sujet il convient de se demander si la propension à la grève est la même dans les différentes centrales . Dans les années qui suivent la libération les fonctionnaires CFTC manifestent une certaine réticence envers des grèves ~~directes~~ des services publics . Ce n'est actuellement plus du tout le cas . En ce qui concerne les fonctionnaires CGC ils sont fidèles à l'esprit de la centrale , esprit qui s'exprimait dans un numéro de la "Voix des Cadres de la Banque" : "Les cadres , avec leur formation et leurs responsabilités , n'ont pas pour la grève le même attachement que la classe ouvrière" .

En ce qui concerne F.O nous avons vu son ~~forte~~ influence prépondérante dans les catégories élevées de la hiérarchie ; ne faut-il pas chercher là, la cause d'une certaine réticence pour les actions autres que symboliques ; le syndicalisme pour les catégories élevées est-il véritablement un instrument de combat ?
*Administrateurs centraux : sous-directeur et chef bureau mis en grève -
 - membres des ministères grèves rarement coordonnées en 1946
 Inspect PTT et Régions pas grève sauf en 53 -*

La propension à la grève varie aussi suivant l'administration considérée . Quelle proportion de grévistes trouve-t-on habituellement dans les préfectures ? dans les ministères ?

Il est sans doute aussi intéressant de chercher si la propension à la grève est la même dans la fonction publique et dans le secteur nationalisé ; c'est à dire est-ce que les actions coordonnées mises au point par le comité de liaison peuvent être identiques ou bien diversifiées car si la propension à la grève est très différente dans l'une et l'autre catégorie on risque en uniformisant l'action d'aller à un échec .

TIANO : Mode d'action syndicale

(2) " Il est indispensable au syndicat qui présente une revendication de convaincre d'abord son directeur de personnel ou le membre du cabinet du ministre qui s'occupe de la question . Donc pendant un temps ce fonctionnaire personnifie la résistance de l'employeur aux pressions du groupe salarié ; Mais une fois convaincu , le syndicat le retrouve à ses côtés dans ses efforts qu'il déploie pour convaincre la direction du budget . De sorte qu'il est difficile , en fin de compte de donner forme humaine à l'Etat Patron , en tout cas , certainement plus difficile que dans une entreprise privée . Cette abstraction de l'Etat-Patron risque fort d'atténuer la combativité du personnel par rapport à celle du groupe des ouvriers d'industrie . Cette combativité pourra être diminuée aussi par deux autres traits de la procédure des avantages matériels accordés

(1) Il y a très peu de décisions prises dans les services , de sorte que la pression syndicale à la base n'a qu'un effet indirect et amorti . L'inquiétude du directeur du personnel dans son bureau parisien , sera toujours moindre que celle du directeur départemental d'un service en grève . L'absence d'un grand pouvoir de décision à la base est renforcée par les consignes que donnent les administrations centrales à leurs services extérieurs . Elles leur interdisent en général de recevoir les revendications syndicales qui ne relèvent pas de leur pouvoir de décision pour les transmettre à la direction centrale . Contrairement à tout principe hiérarchique , les directions centrales souhaitent que les revendications leur soient remises directement par les dirigeants fédéraux des syndicats . C'est ainsi , que contrairement à ce qui se passe dans le

secteur privé, la remise d'une revendication s'accompagne plus difficilement d'une épreuve de force.

(3) Enfin, il est frappant de voir la lenteur avec laquelle la plupart des décisions administratives sont prises : lorsque dès la remise d'une revendication le syndicaliste - sauf si cette revendication justifie et rend possible une manifestation de masse qui hâtera la procédure - se voit qu'il devra attendre des années avant qu'elle soit satisfaite, il est incité à faire plus confiance dans les audiences, les pressions parlementaires (autrefois) et politiques, les campagnes d'opinion publique que dans les actions de masse à la base.

PROPENSION A L'UNITE D'ACTION

Oppositions entre niveaux hiérarchiques : On pourrait en trouver de très nombreux exemples : revendications d'une augmentation en pourcentage ou d'une augmentation uniforme en valeur absolue - L'attitude de certains autonomes des PTT voulant constituer un syndicat ne regroupant que les petites catégories - l'existence pendant longtemps d'un syndicat du Cadre A des contributions directes .F.O - l'attrait des catégories supérieures pour des syndicats CGC dont l'un des leit-motiv est l'écrasement de la hiérarchie.

Opposition entre diverses catégories : Nationalisés - Fonctionnaires. Il est tout de même caractéristique qu'il ait fallu attendre aujourd'hui pour voir créer un comité de liaison nationalisé - fonctionnaires. Point n'est besoin de revenir sur certaines réflexions que faisaient il y a quelques années des fonctionnaires lorsqu'ils parlaient des camarades de l'EDF et de tous leurs avantages cachés, des possibilités des cheminots de voyager à l'oeil...

Entre catégories de fonctionnaires : ~~Les mesures particulières prises pour enseignants et magistrats sont balayées par les autres~~ En 1946 les enseignants ont orienté la commission Coyne contrairement à la volonté des autres syndicats de UGFF vers de mesures particulières aux magistrats et aux enseignants et on a vu les syndicats des finances lutter malgré l'avis des fédérations générales de fonctionnaires CGT^{et suivi par CFTE et CGT} et CFTE - Un aspect du corporatisme des fonctionnaires consistera à rechercher les avantages les plus discrets possibles afin qu'ils ne puissent être réclamés par d'autres corps. En juillet 1948 à la suite d'une grève des Finances lancée par FO pour obtenir les mêmes avantages que les enseignants, les avantages accordés à ceux-ci sont remis à une date ultérieure.

Au congrès CFTE de 1950 les financiers se plaignent du peu de sympathie qu'ils rencontrent auprès des autres fédérations CFTE.

En janvier 54, lorsque la FEN pèse les avantages et les inconvénients d'une action revendicative elle envisage parmi les obstacles l'hostilité des autres fonctionnaires déjà manifestée par le syndicat de l'enregistrement F.O.

Ces oppositions expliquent les difficultés que rencontrent les Fédérations Générales de Fonctionnaires. C'est ainsi que les Postiers FO et CGT sont restés à l'écart des Unions Générales. A l'intérieur de la FEN il est difficile d'harmoniser les revendications des diverses catégories d'enseignants.

Opposition entre Centrales : Problème F.O : il se pose peu dans le secteur nationalisé, mais est par contre important dans le secteur fonctionnaires.

Michel CROZIER écrit à propos de F.O " L'influence réelle de F.O est beaucoup plus grande que la comparaison des effectifs ne tendrait à la suggérer. Ses fédérations et ses syndicats ont en effet un pouvoir considérable dans le fonctionnement de la machine administrative du fait de leurs traditions, de leurs relations avec les dirigeants de la Fonction Publique et du poids de leurs recommandations en matière de promotions. Aucun mouvement revendicatif ne peut réussir sans leur accord et quand un mouvement est déclenché, il y a de fortes chances pour qu'ils aient le rôle décisif dans la négociation de son règlement. Cette influence reste la plupart du temps occulte et prête le flanc aux critiques. Elle comporte en outre des responsabilités assez lourdes et enlève beaucoup de leur liberté aux leaders F.O. Plus ils sont associés au gouvernement de la fonction publique et plus ils perdent le contact avec leurs troupes. Le développement de syndicats autonomes dont les leaders et les militants se sont formés au sein de leurs organisations, a constitué pour eux un avertissement sérieux. La croissance de la CGT et de la CFDT à leurs dépens apparaît maintenant comme une autre menace".

On peut se demander si cette conception du syndicalisme décrite par Crozier, tout autant que l'anticommunisme n'est pas une des causes du refus d'unité d'action de FO avec l'UGFF. On peut se demander si le style d'action de la FEN sous la 4ème République, à l'heure où le ministère était colonisé par ses gens n'était pas du même type.

Il faut nous interroger aussi sur les possibilités réelles de succès d'une action dans laquelle F.O n'est pas entraîné. A l'heure où la CGT joue la carte "front populaire" ceci n'apparaît guère possible surtout étant donnée les exclusives lancées par la FEN contre la CFDT.

Fonction publique beaucoup plus syndicalisée que le secteur privé -

Propension à grève fortement accrue depuis 25 ans

Solidarité fonction publique - secteur privé à fait des progrès

Coordination revendications entre différentes catégories paraît aussi en progrès car l'on s'est rendu compte les conflits non réglés entre syndicats de catégories différentes faisaient finalement le jeu de l'administration. Faudrait voir dans quelle mesure la suppression du rôle des parlementaires qui se faisaient les porte-paroles de telle ou telle catégorie n'a pas joué aussi en ce sens.

COMPARAISON DES RESULTATS DANS LE SECTEUR NATIONALISE

PLANCHE I

RENAULT

AIR-FRANCE

E.D.F - G.D.F

MINEURS

S.N.C.F

BANQUES NATIONALISEES

(Billanc +
Flins +
Le Mans
38.207 exp
1963 D.P
pour Flins
1962

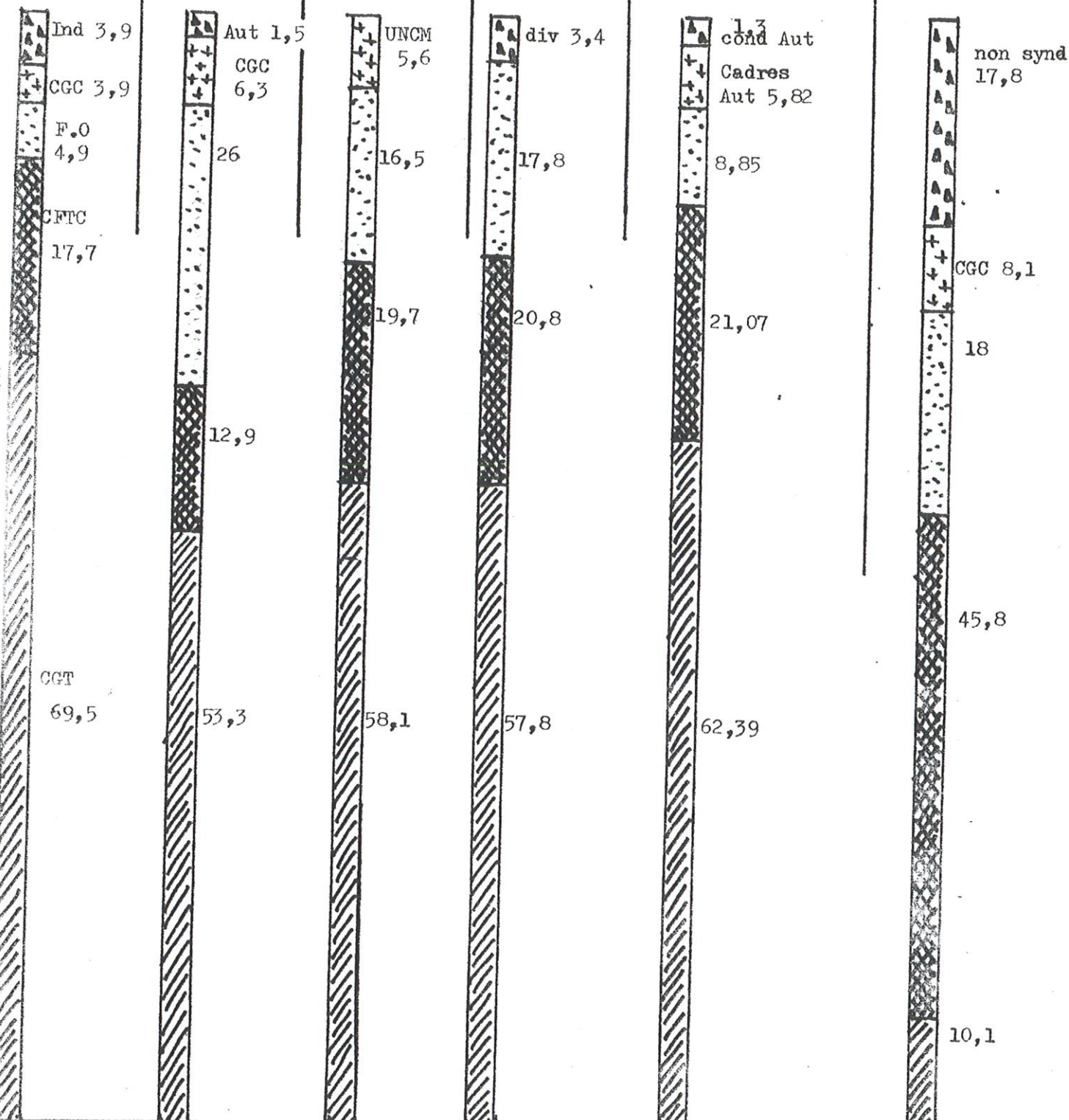
1962
11 C.E
2 coll
11,811 exp

1962
Comités mixtes
102.578 exp

1959
Elect à
Sec Soc
344.751 exp

1963
D.P
tous col
349.248 exp

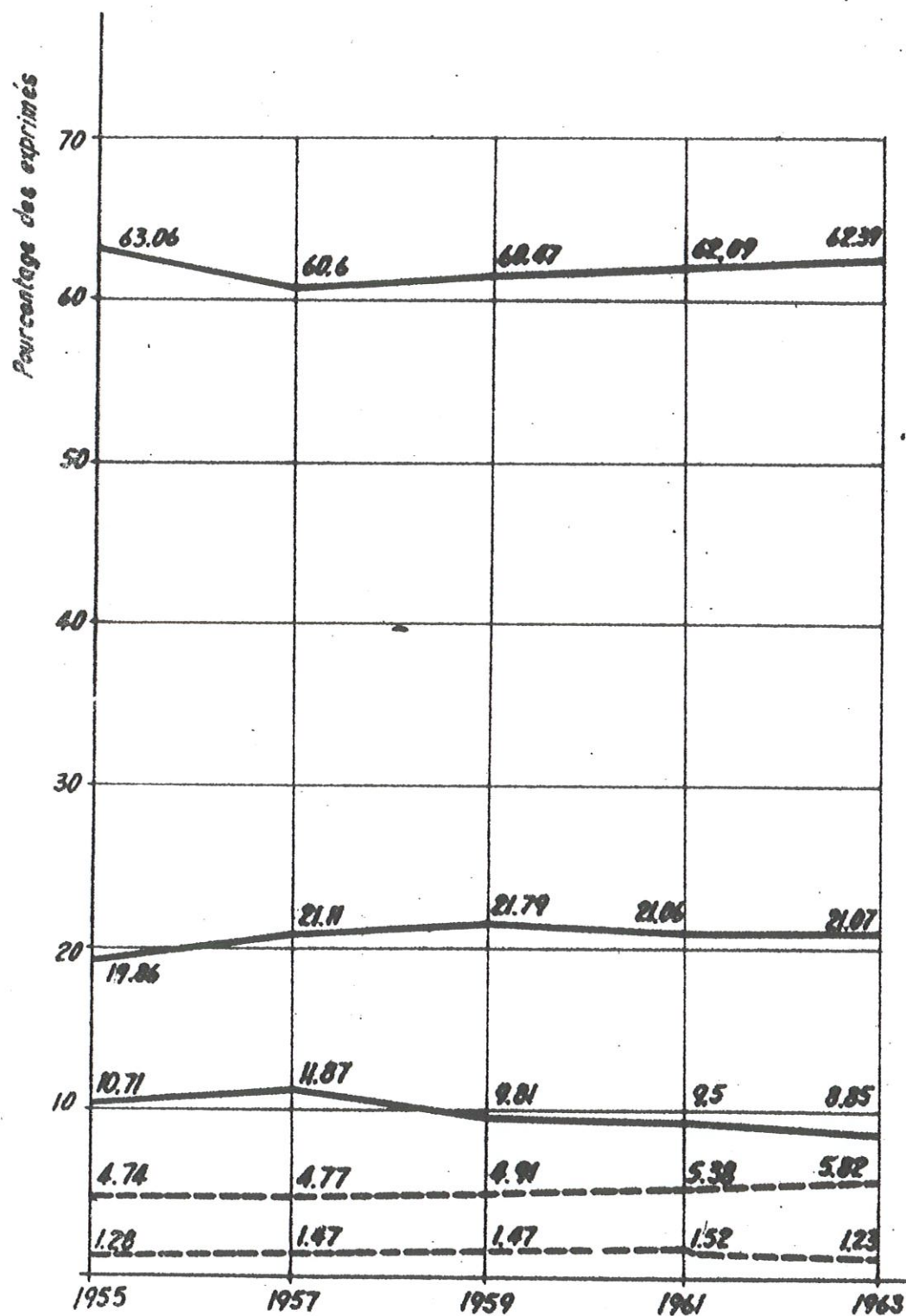
1960
% age des sièges
pour les banques
seulement .Ailleurs
%age des exp



ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL (TOUS COLLEGES : 1 à 19)

EVOLUTION de 1955 à 1963

1963 : 349.248 inscrites



C.G.T.

C.F.T.C.

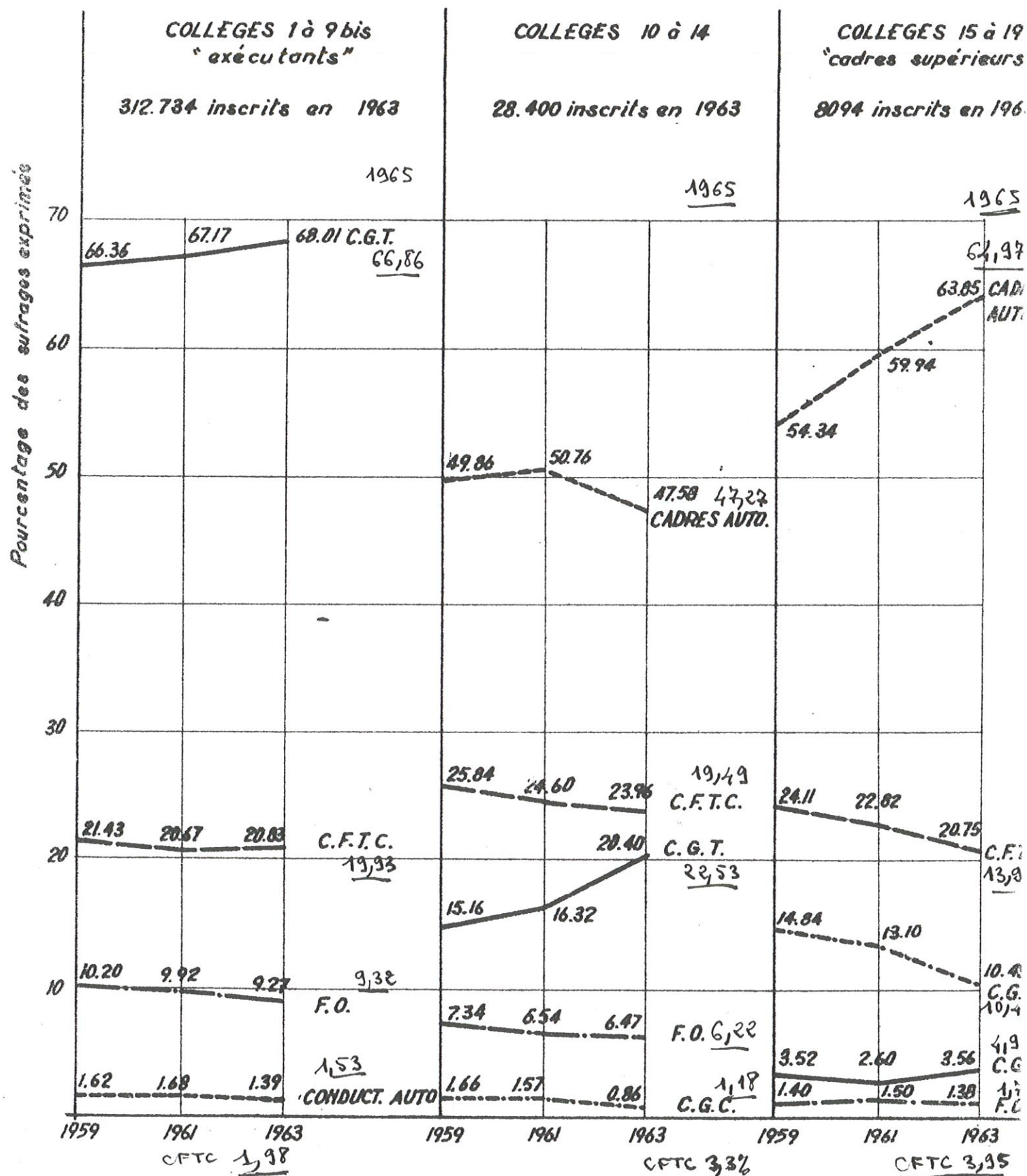
F.O.

CADRES AUTONOMES

CONDUCTEURS AUTON.

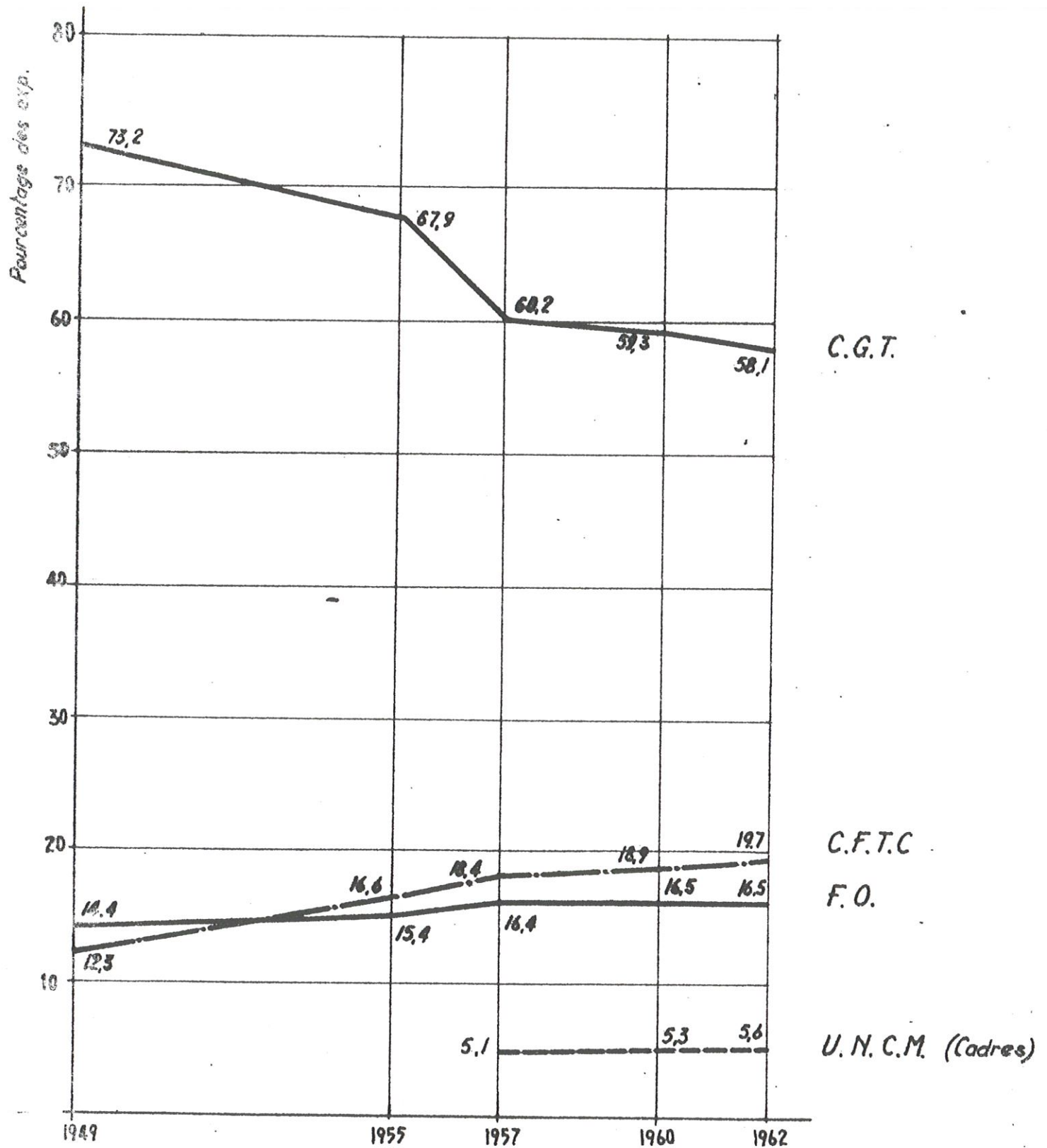
S.N.C.F. - D.P.

EVOLUTION DE 1959 à 1963



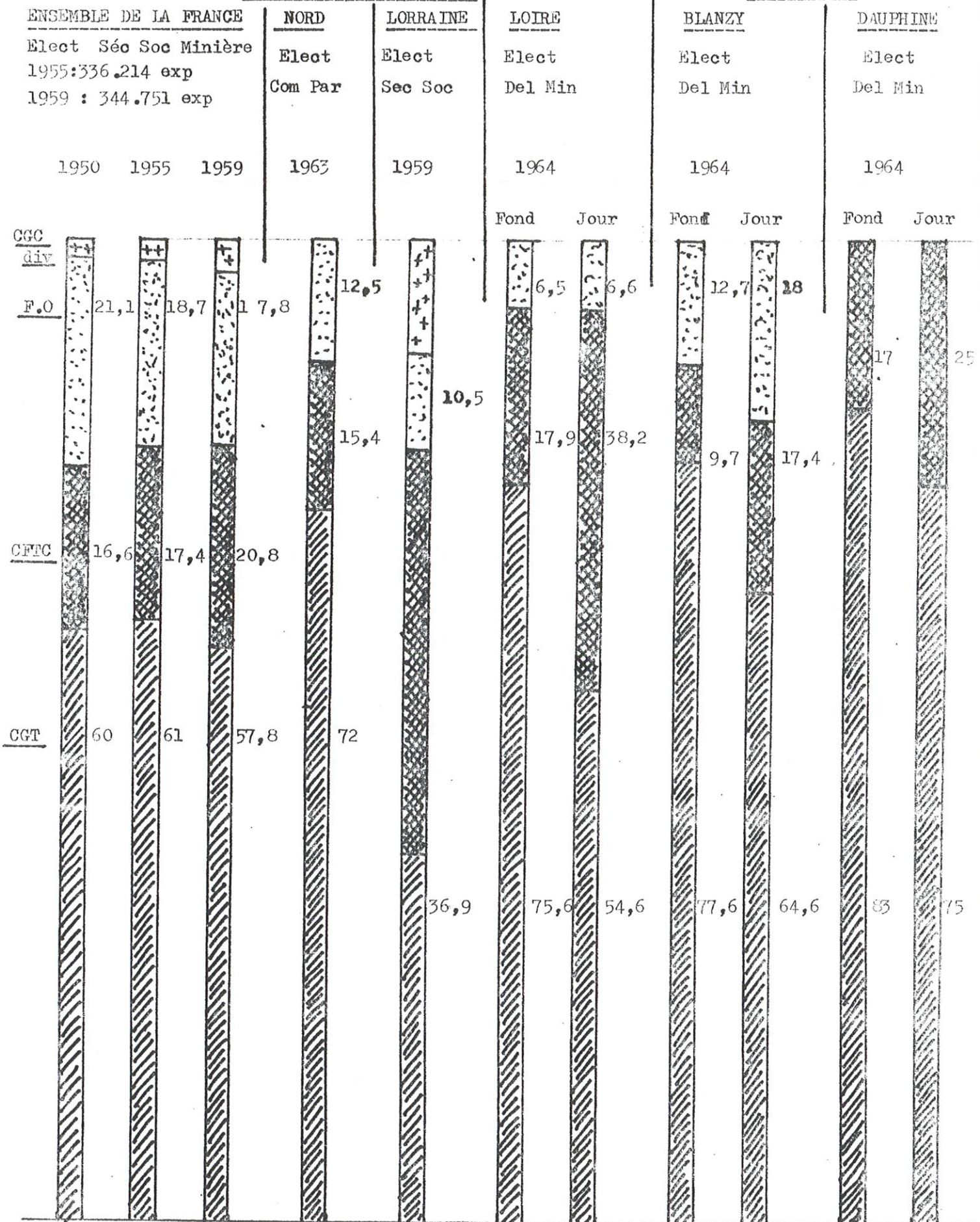
ELECTIONS PROFESSIONNELLES: EVOLUTION de 1949 à 1962.

1949 : 121.806 inscrits - 1955 : 137.323
1960 : 102.834 exprimés - 1962 : 102.578 exp.



CHARBONNAGES DE FRANCE

PLANCHE V

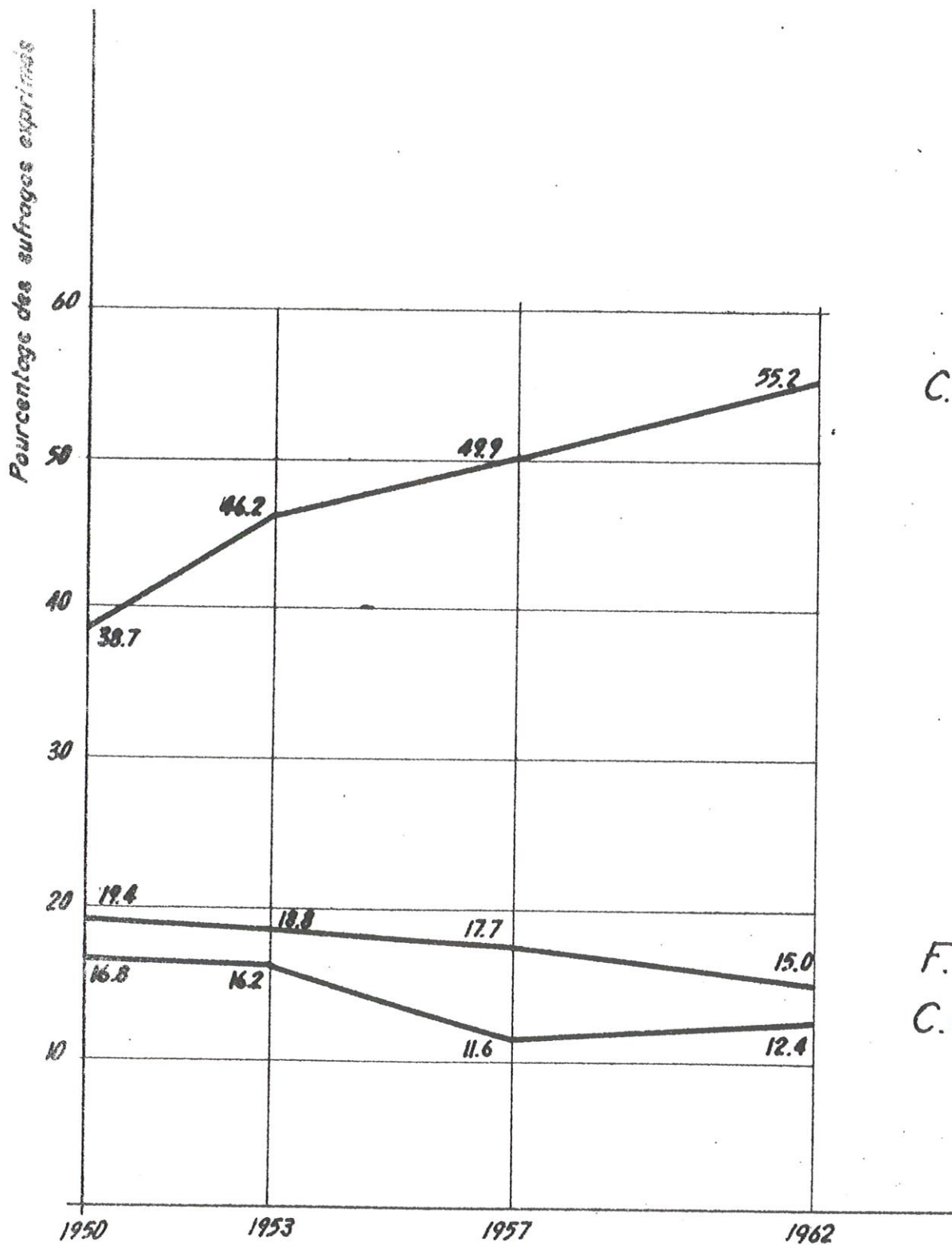


MINEURS

ELECTIONS A LA C.A.R.E.M. (Caisse Autonome de Retraite des Employés de Mi

EVOLUTION DE 1950 à 1962

1957 : 42205 suf. exp.



C.F.T.C.

F.O.

C.G.T.

BANQUES NATIONALISEES

Elections aux Comités d'Etablissement
Evolution concernant la répartition
des SEGES de 1956 à 1960

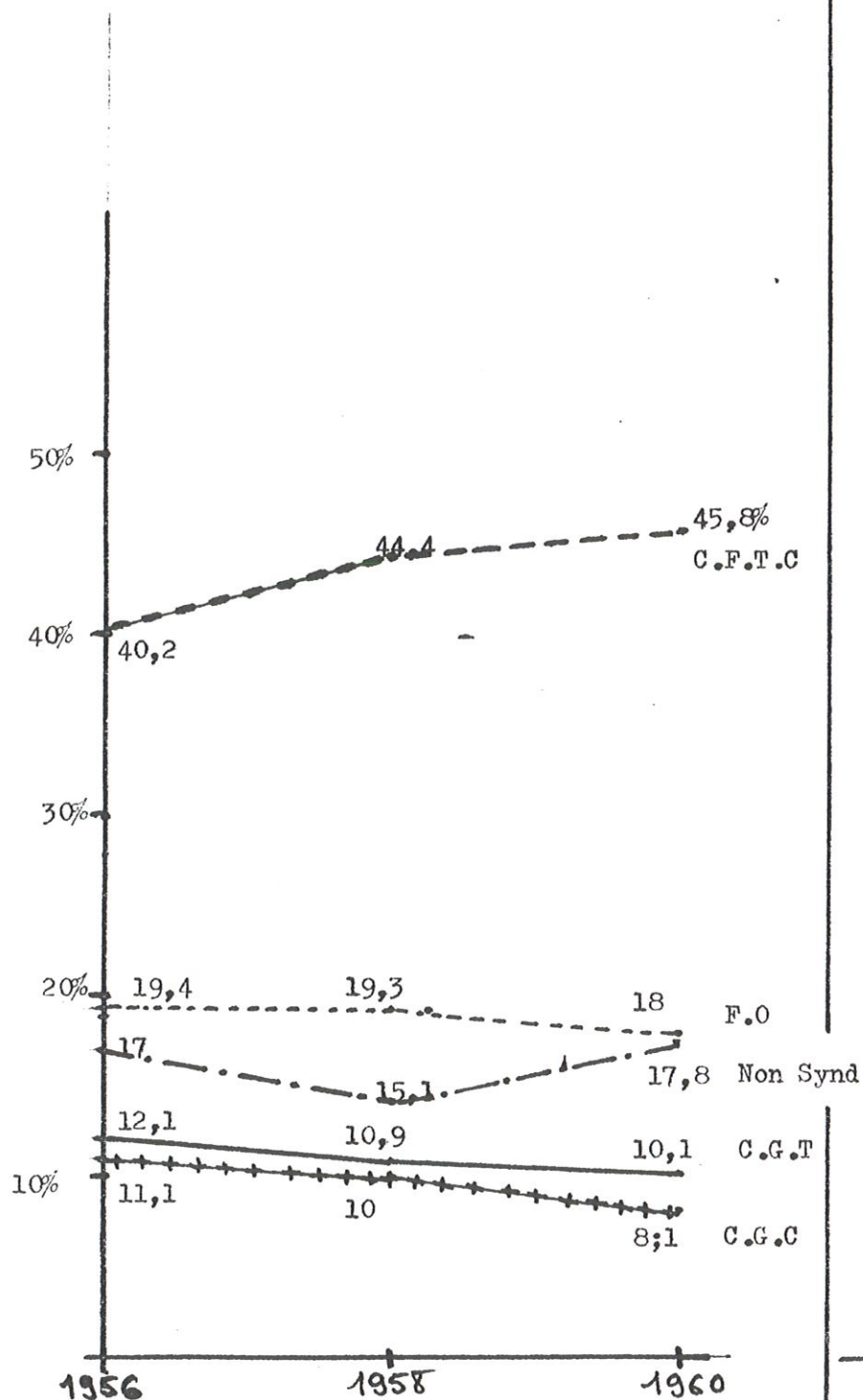
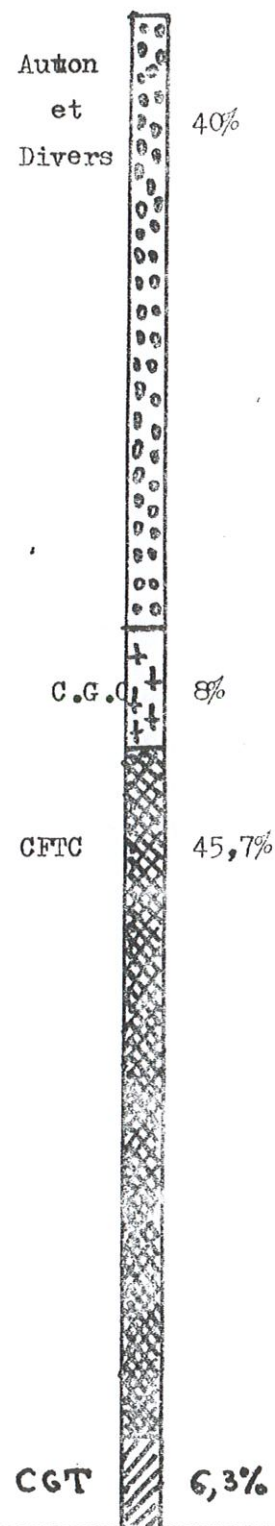


Planche VII

BANQUE DE FRANCE

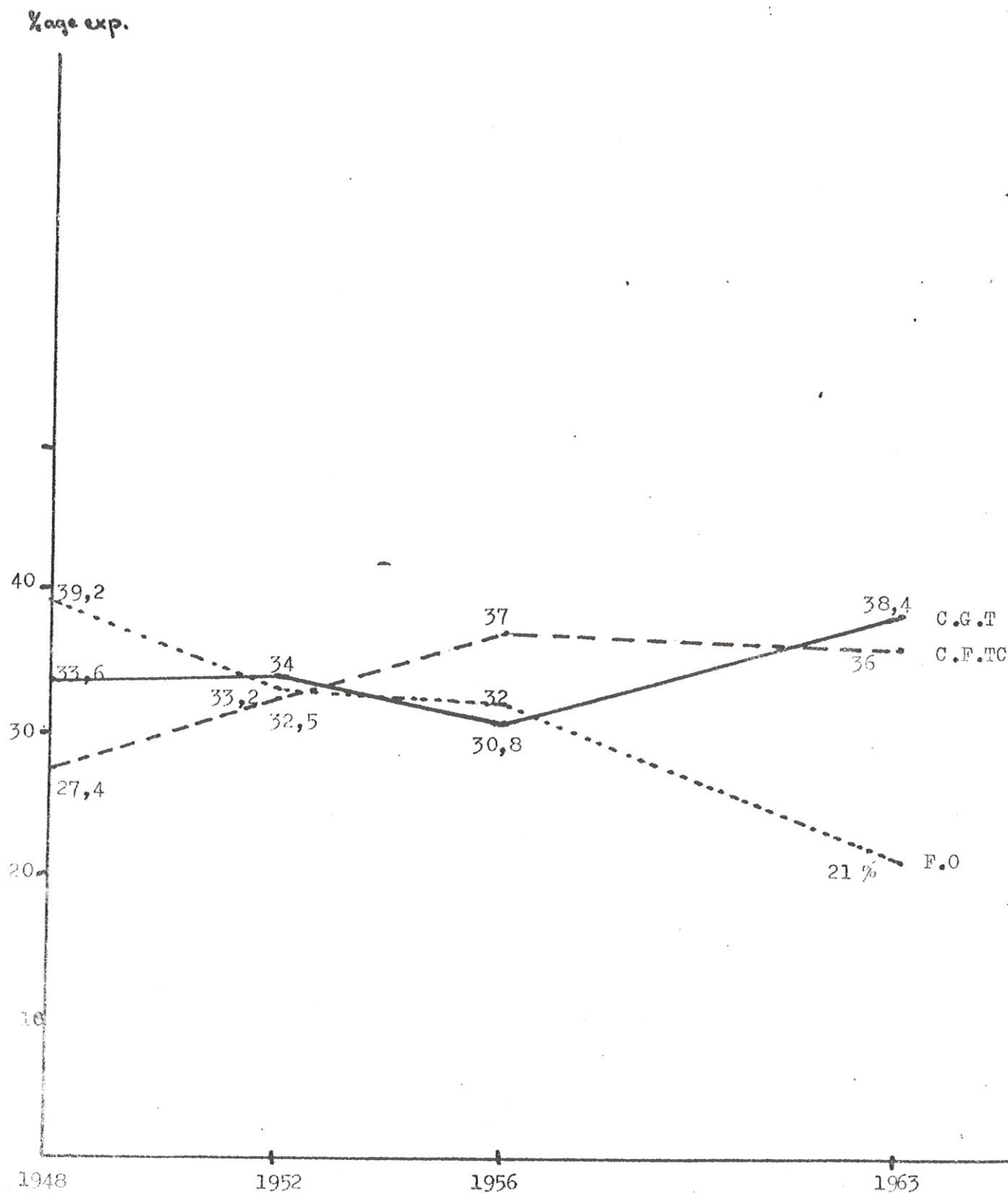
Elections aux commissions statutaire
en 1957 11.561 inscrits
10.139 exprimés.



SECTEUR PARAPUBLIC : Personnel des ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Elections à la CPPSS (caisse de prévoyance) REGION DE LYON (8 départements)

Evolution de 1948 à 1963 : 1948 : 3263 exp - 1952 : 4494 exp -
 1956 : 5678 insc - 5161 votants - 5062 exp abst : 9%
 1963 : 7369 " 6653 " 6518 " abst : 9%



SECTEUR PARAPUBLIC

Personnel des Organismes
de Sécurité Sociale

Eléctions à la CPPOSS
(caisse de prévoyance)
79.312 inscrits en 1963

SECTEUR PUBLIC

HOPITAUX PUBLICS

57.302 exp en 1961

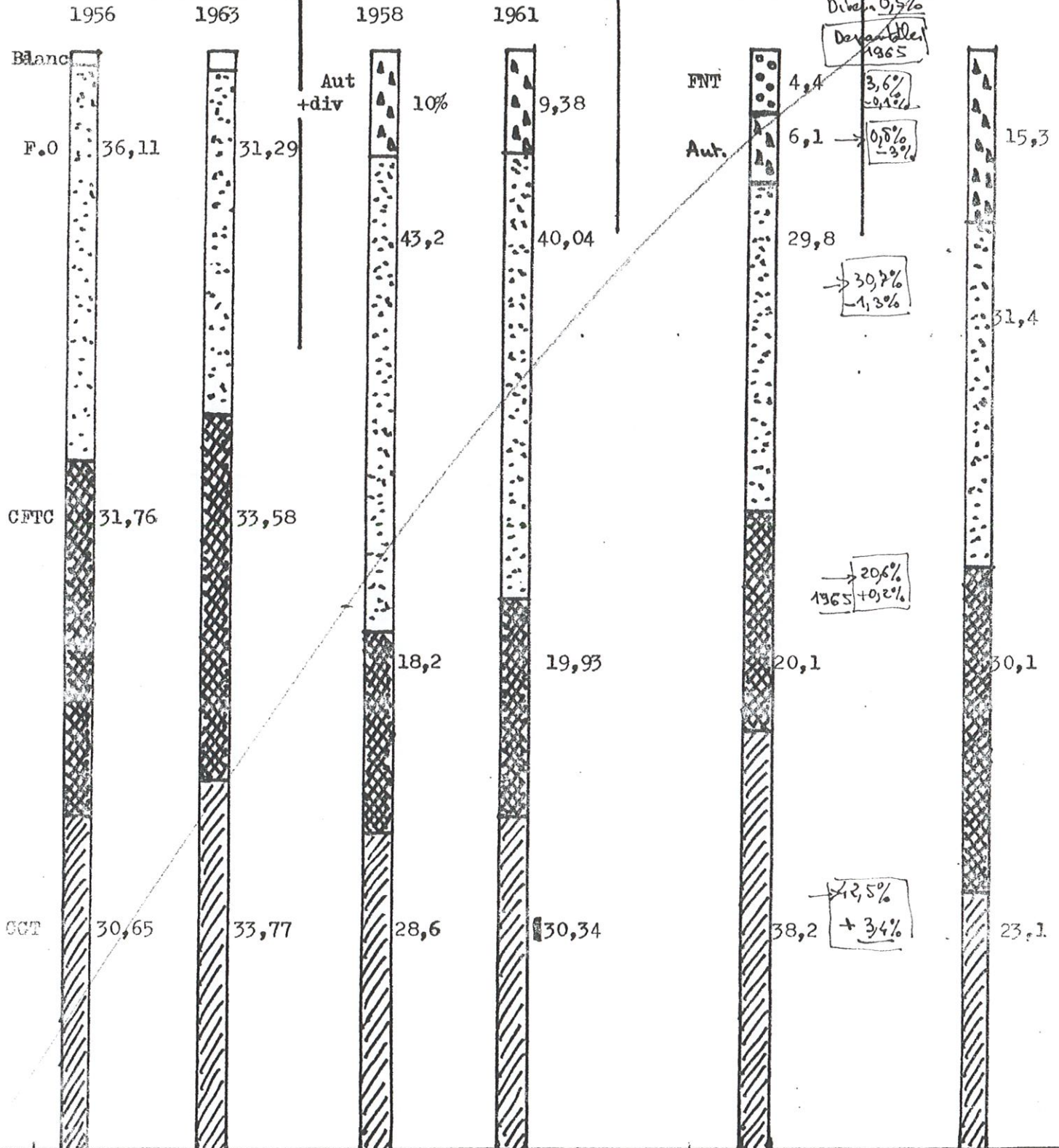
P.T.T.

191.174 exp
en 1962

Planche IX

C.E.A.

(Energie Atomique)
9864 inscrits
en 1962



P.T.T : Evolution des suffrages depuis 1952

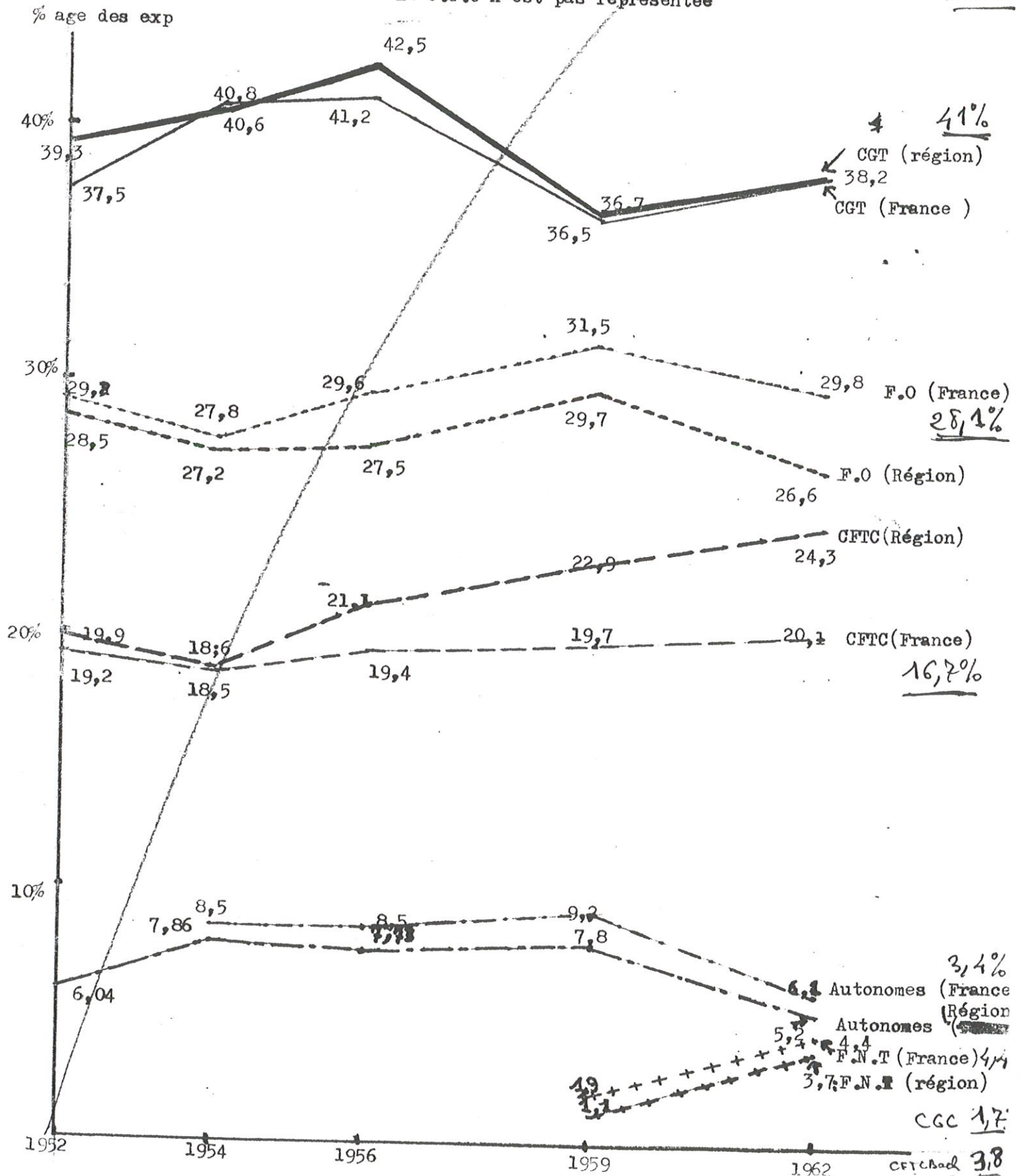
Planche X
(Elections Centrales)

1954:176.283 ins -156.859 exp -1959:201.563 ins-179.509 exp - 1962:212.270 ins -191.174 exp

En traits fins : FRANCE ENTIERE - en traits plus appuyés : Région Rhône-Alpes

La C.G.C n'est pas représentée

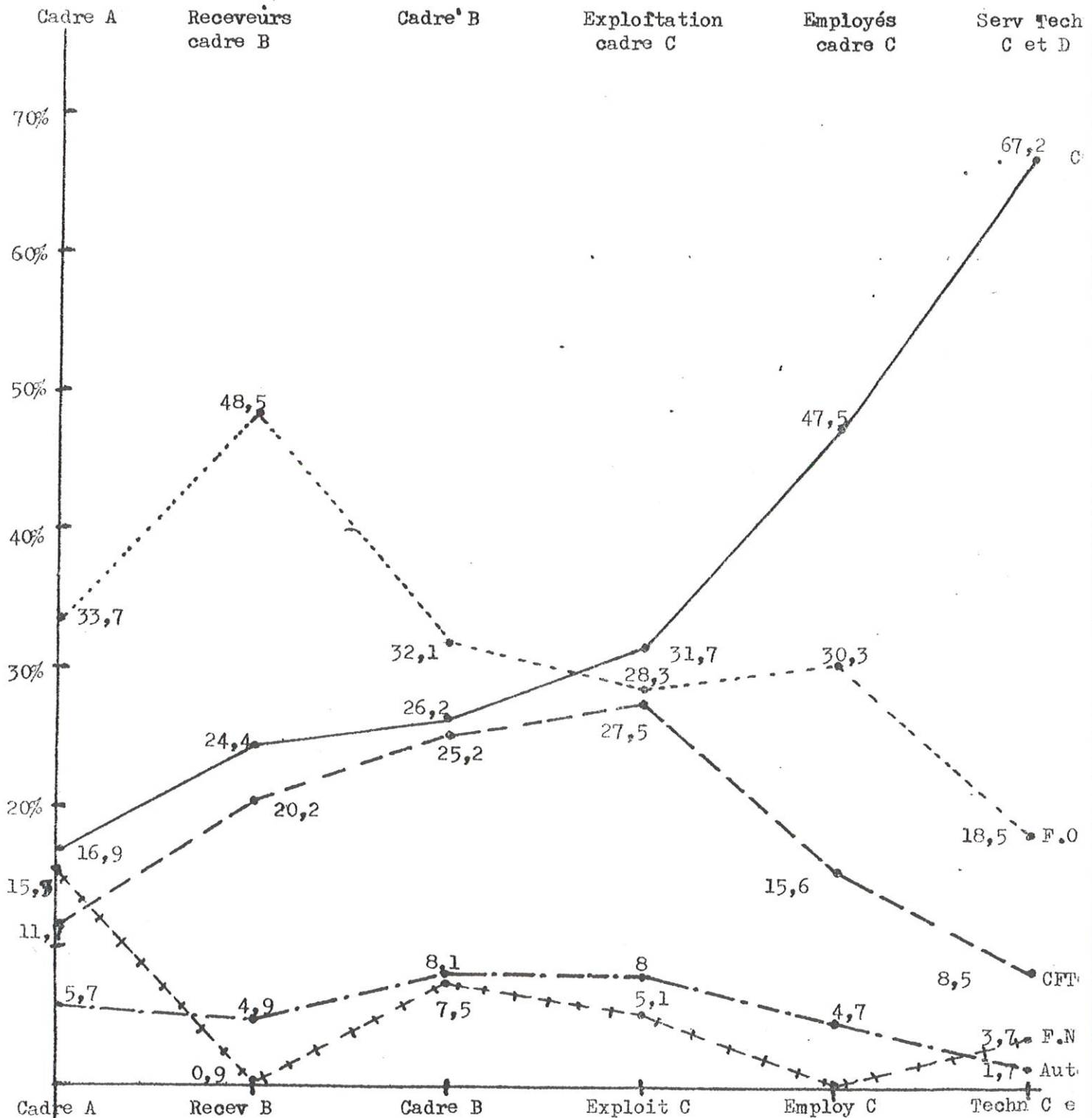
1965



P.T.T : REPARTITION DE L'INFLUENCE SYNDICALE SUIVANT LES CATEGORIES

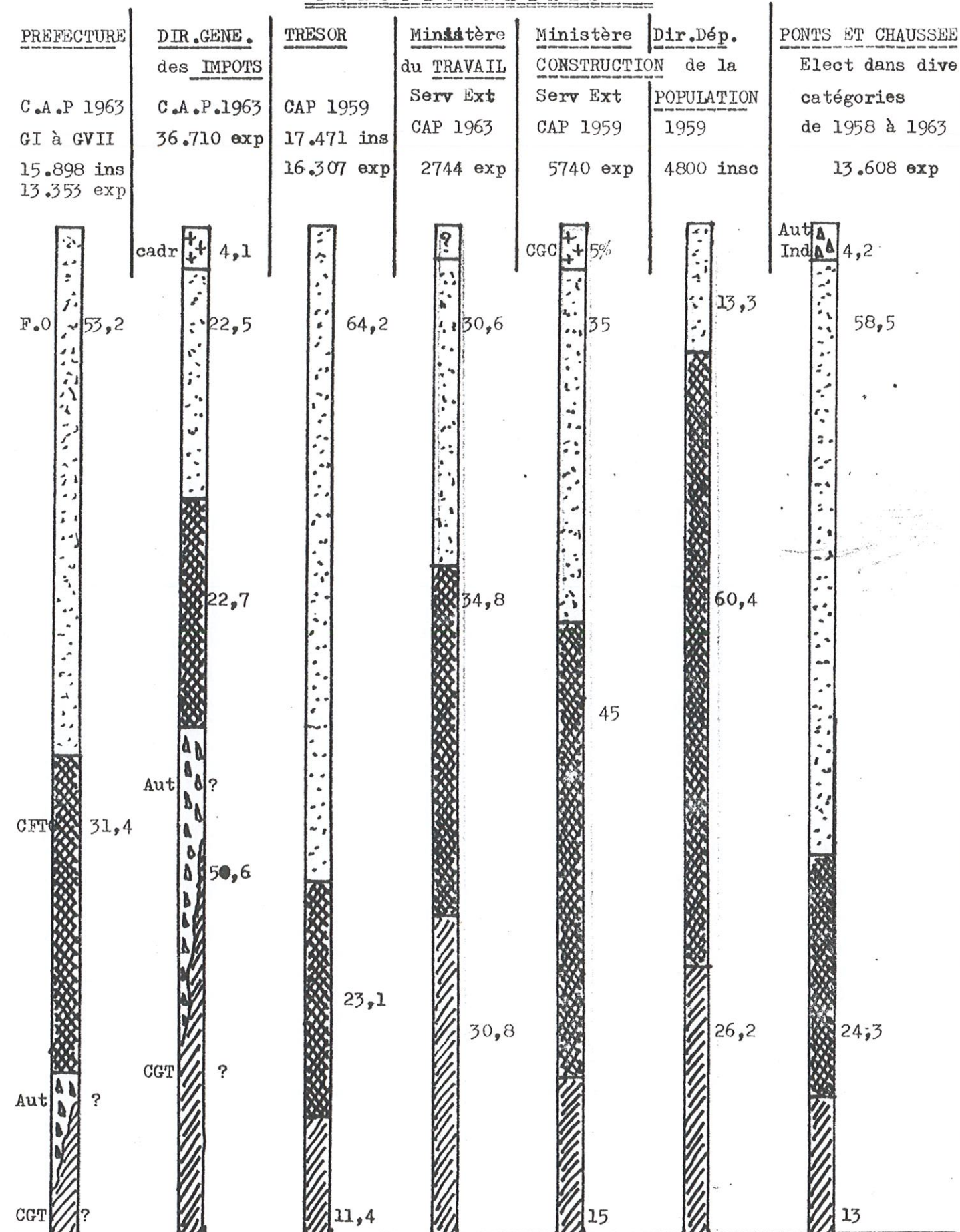
On distinguera 6 catégories : Cadre A (17.286 exp) - Receveurs du C B (com 11:6682 exp) - Cadre B (com 9:35.310 exp) - Exploitation Cadre C (com 12 :56.791 exp) - Employés Cadre C (com 18 :51.230 exp) - Services techniques cadre C et D (Com 15-16-17-19 23.554 exp)

La liste CGC qui ne concerne que le cadre A n'a pas été marquée (15,7)



FONCTIONNAIRES

Planche XII



PREFECTURES

XIII

RESULTATS DE 1963

COMPARAISON de 1955 à 1963
pour 55 et 58 je n'ai que
des résultats globaux sans
précisions concernant les
groupes compris dans ces
résultats. Pour 63 les
résultats correspondant
aux groupes I à VII
(catég A - B - C - D)

Chefs de Divis
et Attachés
G.I (cat A)

Secrét Adminis
G.III (cat B)

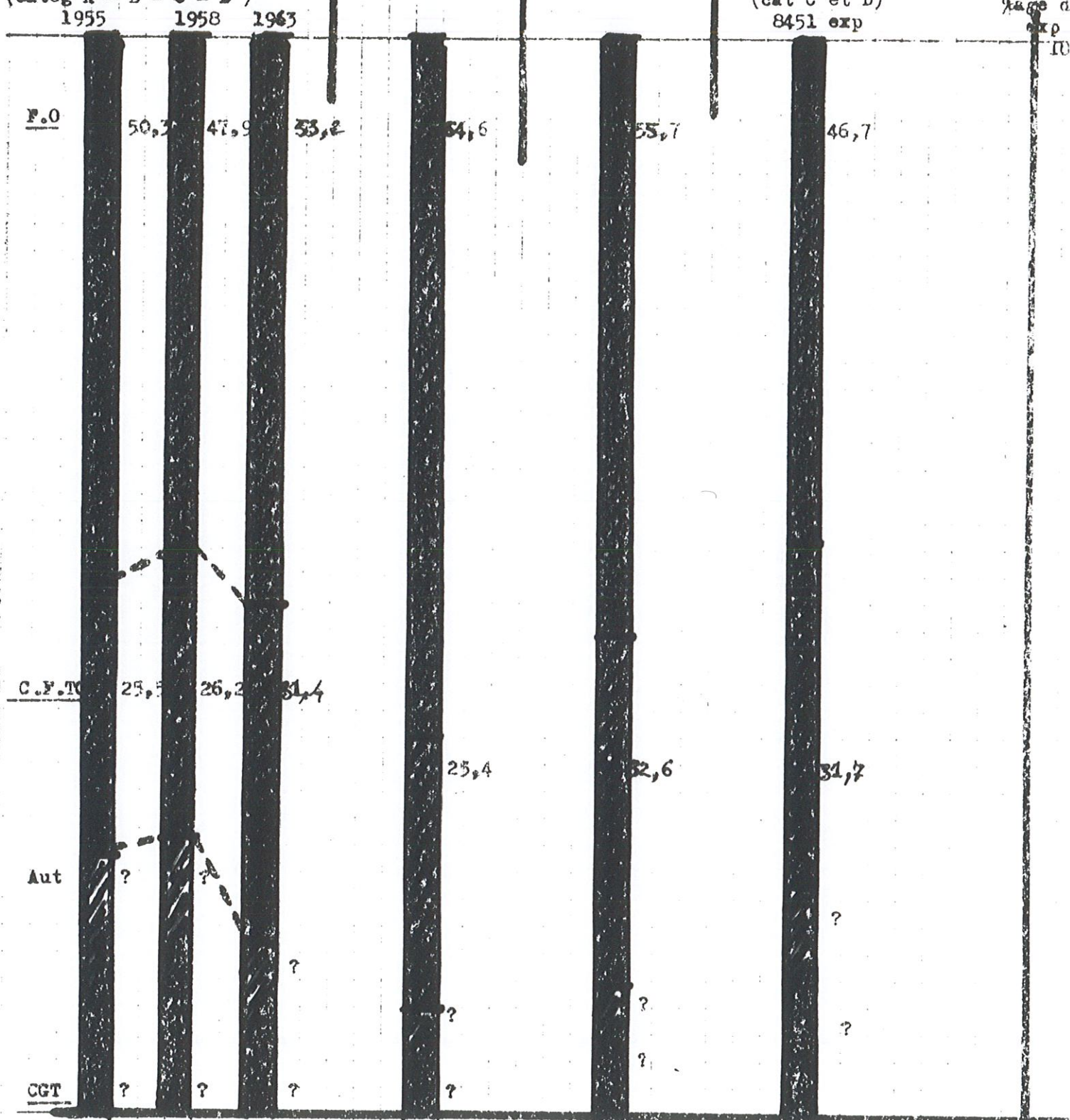
Commis - Stenés
Agents de bureau
Agents de serv

2795 inso

3267 inso

G IV- V -VI -VII
(cat C et D)
8451 exp

Page 6
exp
10

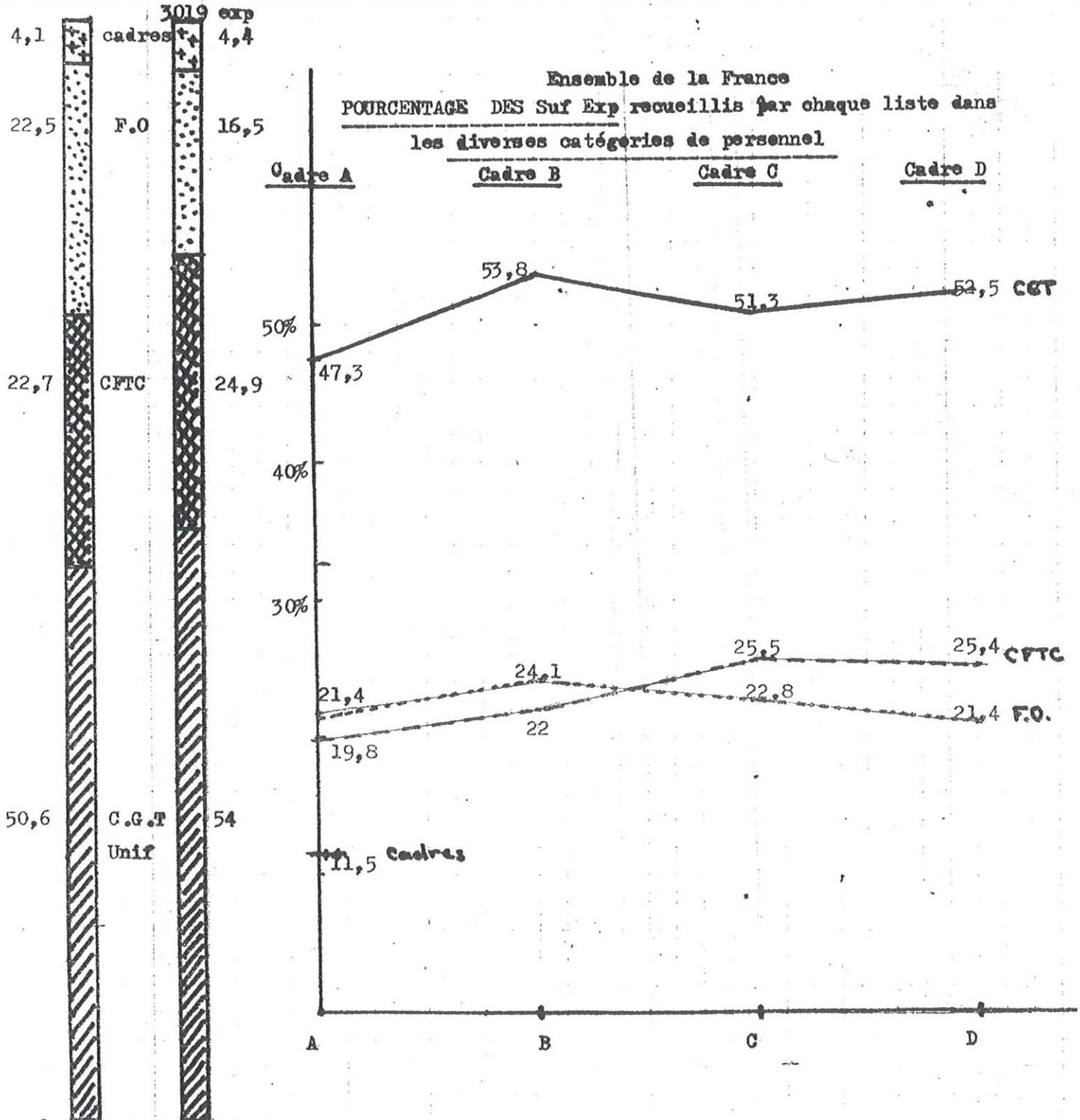


36.710 suf exp .

La liste C.G.T- Unifiés correspond à une liste commune à la CGT et à un certain nombre de syndicats autonomes . Les voix recueillies par cette liste aux "Directes" sont essentiellement des voix "autonomes" - celles recueillies aux "Indirectes" et à l'Enregistrement sont essentiellement des voix C.G.T

FRANCE

REGION (Lyon) (sauf Ardèche)



PONTS ET CHAUSSEES

Planche XV

ENSEMBLE DES

div catégories:
Ing(62)Techn(63)
Ag Tech(59)IGN(60)
Pers Exéc(58)
Phares(63)
total :13.608 exp

INGENIEURS

T.P.E

3536 vot en 54
2908 vot en 62

TECHNICIENS TPE

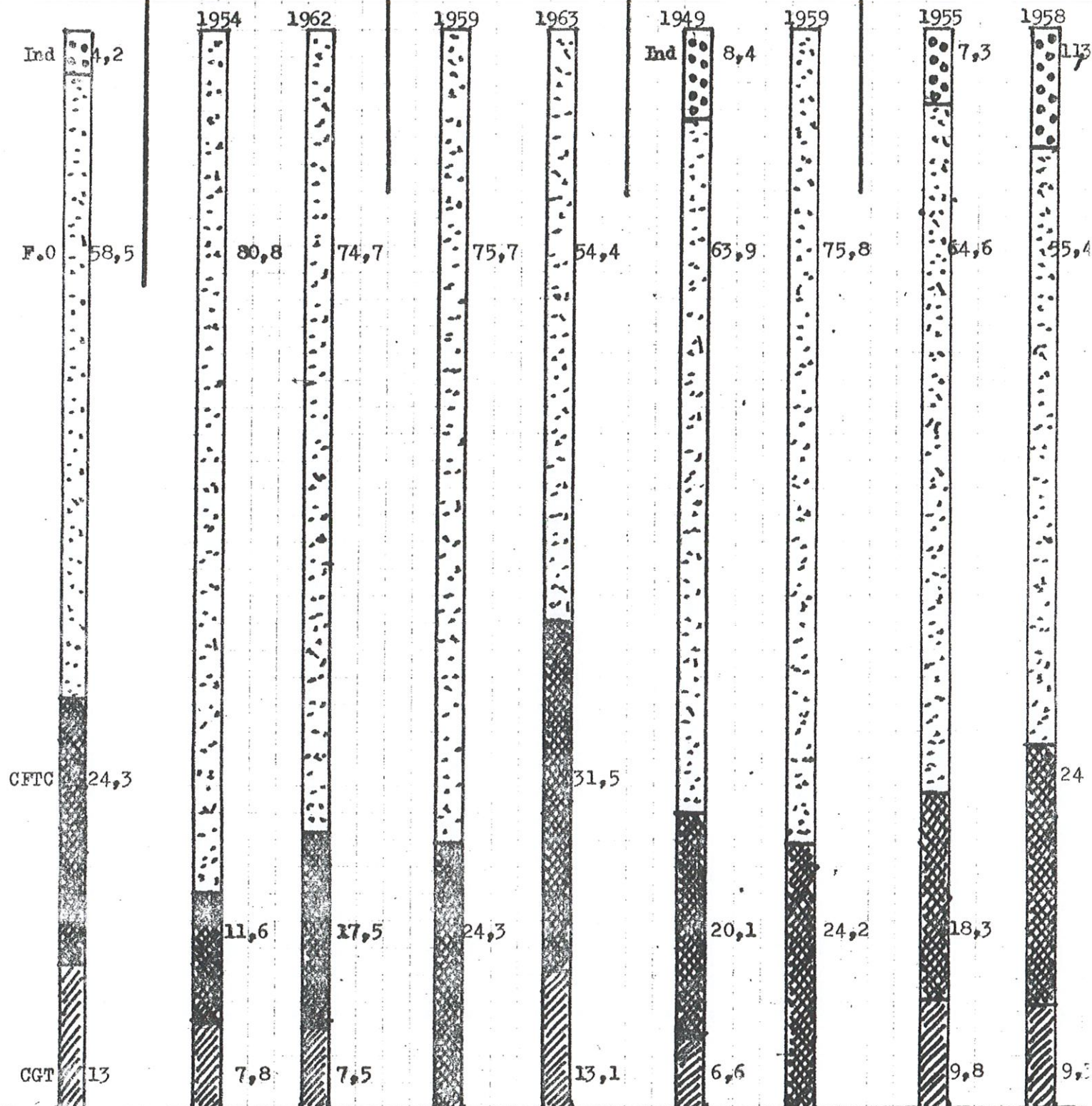
1600 vot en 59
2372 vot en 63

ADJOINTS TECHN

1307 vot en 49
1544 vot en 59

PERS EXECUTION

3593 exp en 55
4929 exp en 58



I.G.R.A.N.T.E.

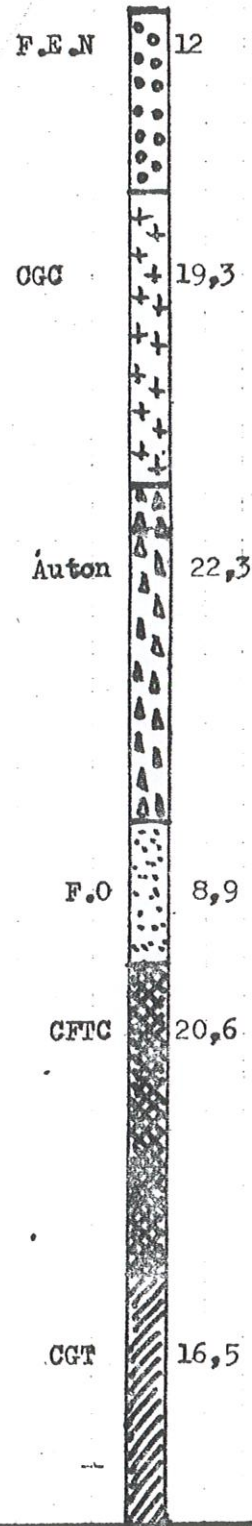
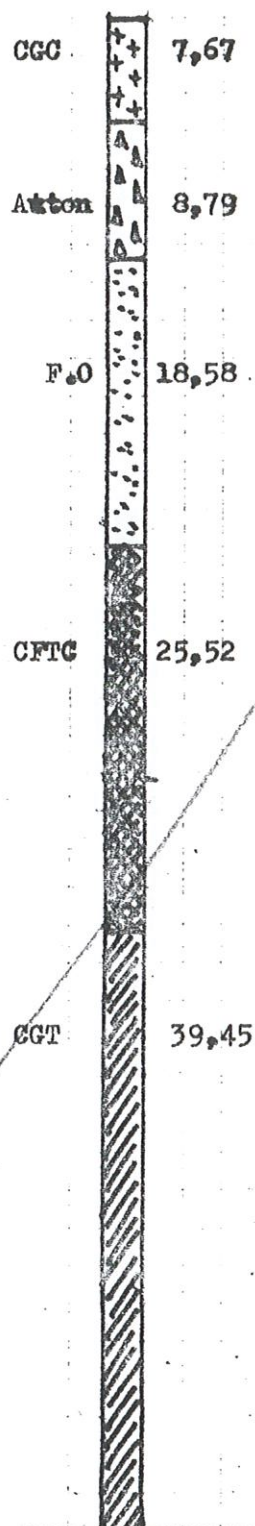
Institution Générale de Retraite
des Agents non titulaires de l'Etat

Elections de 1963
178.457 inscrits
103.868 votants
101.642 exp

I.P.A.C.T.E.

Institution de Prévoyance des Agents
Contractuels et temporaires de l'Etat

Elections de 1963
22.695 inscrits
14.625 votants
14.497 exp



1er DEGRE

1961
220.395 insc
180.489 exp

2^d DEGRE

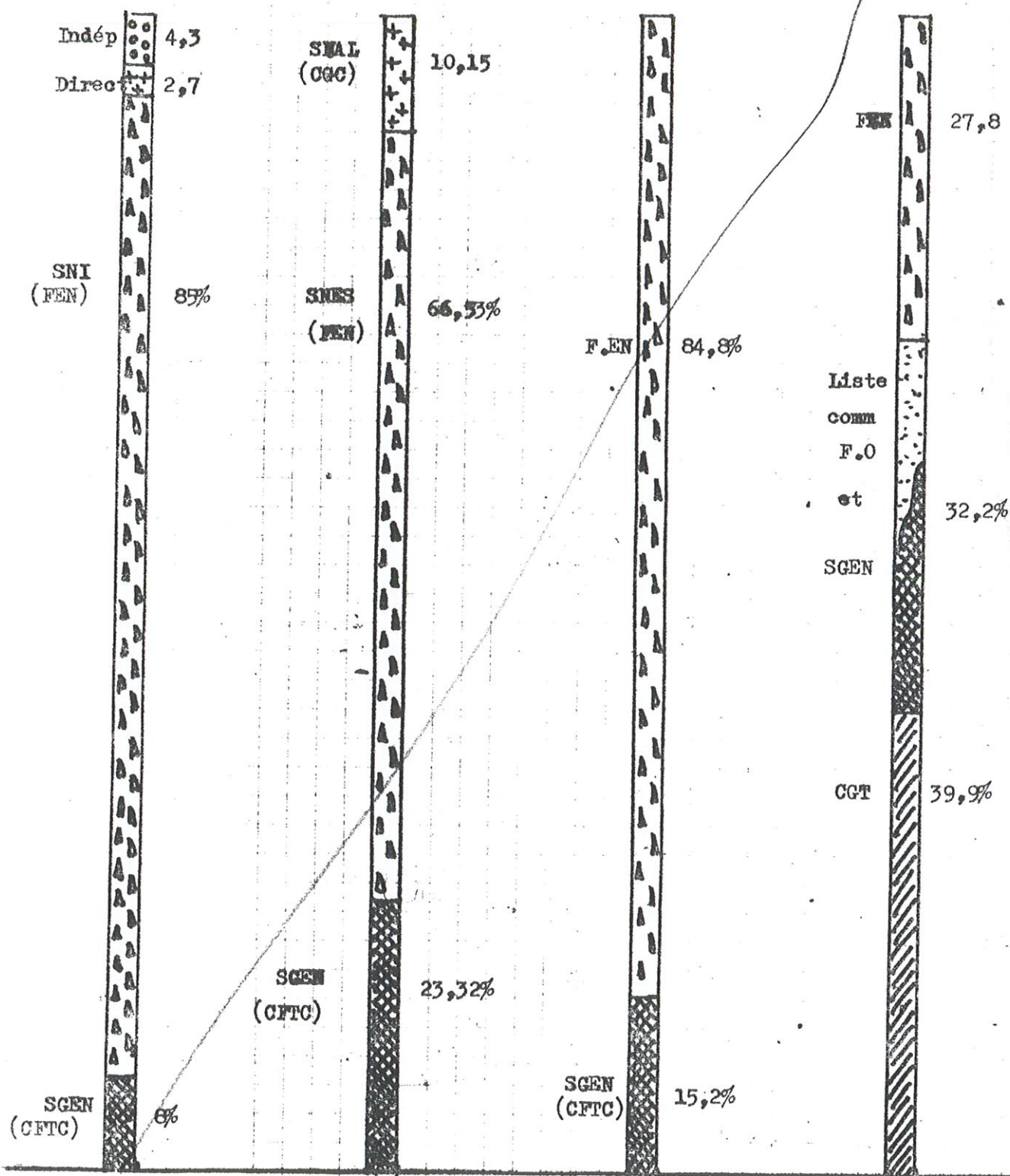
1961
40.716 insc
33.176 exp

PROF. ECOLES NORMALES

1961
1.231 expr

C.E.T

1963
12.870 exp



PROGRES DE LA SYNDICALISATION PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

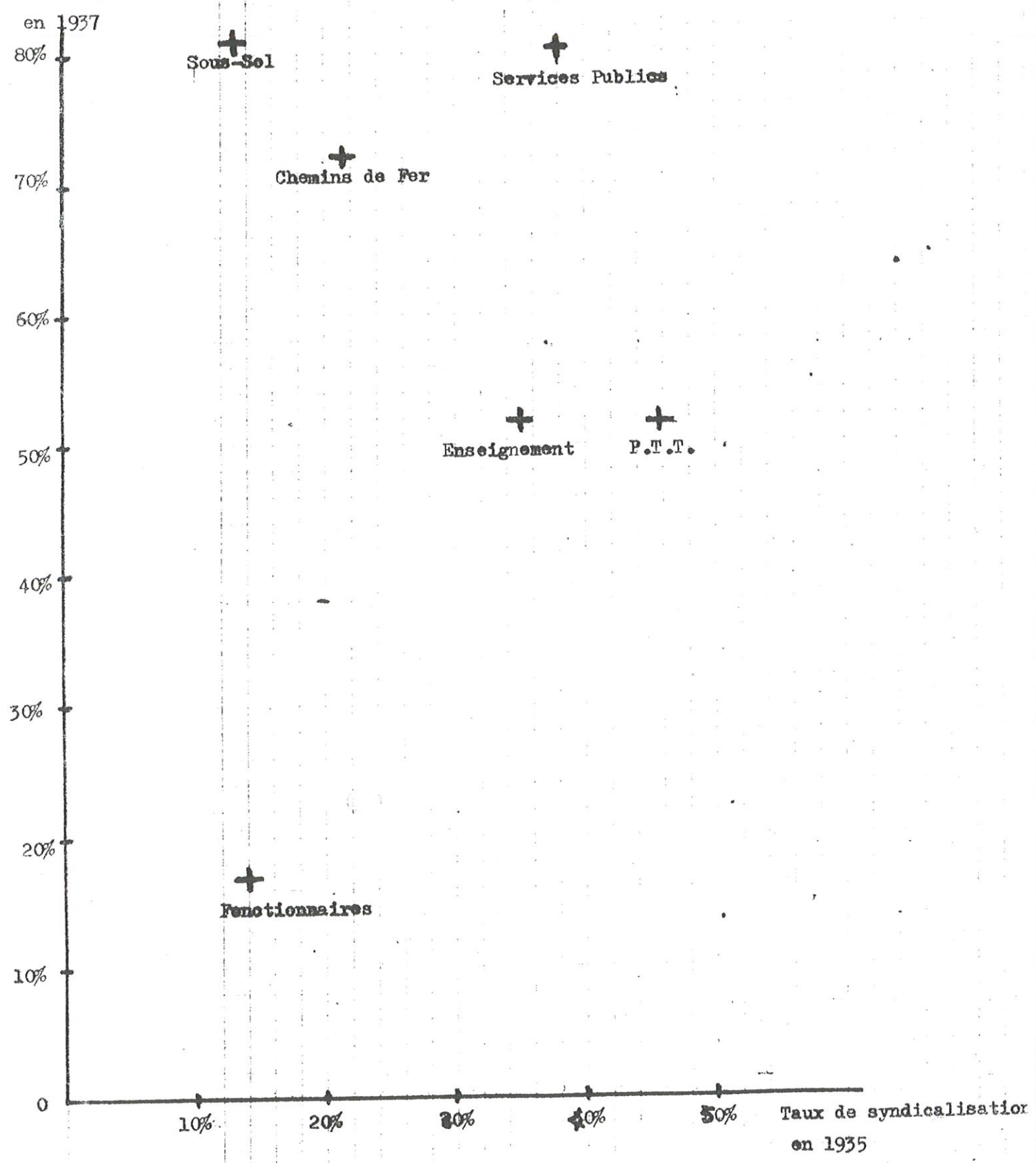
1935-1937

(D'après Antoine PROST)

1935 : CGT + CGTU

1937 : CGT réunifiée

Taux de Syndicalisation



(C.G.T + C.G.T.U.)

d'après Antoine PROST

Les Chiffres jusqu'en 1932 inclus sont purement indicatifs .On peut en particulier s'interroger sur la réalité de la chute brutale des effectifs de l'Enseignement en 32 et de fonctionnaires en 34 : c'est pour cela que ces portions de courbes sont en pointillés .

Syndiqués en milliers

